Nations Unies A/67/719*

Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 155 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 6
A. Vue d'ensemble 6
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission 7
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 11
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 12
II. Ressources financières 85
A. Vue d'ensemble 85
B. Contributions non budgétisées 86
C. Gains d'efficience 86
D. Taux de vacance de postes 87
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 88
F. Formation 88
G. Programme de lutte contre la violence de voisinage 90
H. Projets à effet rapide 93

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 avril 2013).

13-22286* (F) 040413 040413

Merci de recycler

III. Analyse des variations 95
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 100
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne 101
A. Assemblée générale 101
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. 105
C. Comité des commissaires aux comptes 115
D. Bureau des services de contrôle interne 116
Annexes
I. Définitions 118
II. Organigrammes 120
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus 123
Carte 131

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 572 270 800 dollars.

Au cours de l'exercice 2013/14, la MINUSTAH réorientera ses efforts sur les objectifs de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, dans le contexte d'un plan de reconfiguration et de consolidation dépendant des conditions. La MINUSTAH continuera de promouvoir le consensus politique en faveur de la stabilité et de la consolidation entre les parties prenantes en Haïti, et d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir un environnement sûr. Le développement continu et durable de la Police nationale d'Haïti restera également un objectif prioritaire. En fonction des progrès accomplis par le Gouvernement dans le renforcement des capacités et des institutions, la Mission rationalisera progressivement la portée de ses activités dans l'optique d'un transfert de ses responsabilités aux autorités haïtiennes.

Le budget tient compte d'une réduction des effectifs militaires et de police autorisés en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité, qui sont ramenés à 8 871 membres, y compris le personnel fourni par des gouvernements, soit 67 % de l'effectif maximum de 13 331 personnes autorisé à la suite du séisme de 2010. Dans le cadre de la réduction de ses opérations, la Mission procédera également à la restructuration de sa composante civile, qui se traduira par le transfert de 177 postes ou emplois de temporaire, ainsi que la suppression de 191 postes de Volontaire des Nations Unies et emplois de temporaire. Les effectifs de la Division de l'appui à la mission de la MINUSTAH représenteront 10,5 % de l'effectif total du personnel de la Mission, chiffre légèrement supérieur à celui de 9,5 % du niveau autorisé immédiatement après le séisme de 2010, mais inférieur encore à celui de 11,5 % autorisé auparavant.

Le budget couvre le déploiement de 6 270 membres de contingents, 951 membres de la Police des Nations Unies, 1 600 membres d'unités de police constituées, 437 agents recrutés sur le plan international, dont 1 à titre temporaire, 1 302 agents recrutés sur le plan national, 195 Volontaires des Nations Unies et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements.

Le budget proposé, d'un montant de 572 270 800 dollars, représente une réduction de 76,1 millions de dollars, soit 11,7 %, par rapport au crédit d'un montant de 648 394 000 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des crédits nécessaires au titre du personnel militaire et de police, en raison de la réduction de l'effectif autorisé de la Mission, ainsi que de la réduction de sa flotte aérienne, qui compte un avion et un hélicoptère de moins. La baisse des crédits nécessaires résultant de la réduction globale des effectifs civils est en partie contrebalancée par une augmentation du montant des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national, imputable à l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé et au fait que l'échelon moyen utilisé pour calculer les traitements et les frais connexes a été revu à la hausse.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité; gouvernance démocratique et légitimité de l'État; état de droit et droits de l'homme; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2011/12)*	*Montant alloué (2012/13)*	*Dépenses prévues (2013/14)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	362 874,5	313 685,5	257 723,4	(55 962,1)	(17,8)
Personnel civil	160 864,7	137 941,7	135 694,5	(2 247,2)	(1,6)
Dépenses opérationnelles	216 029,4	196 766,8	178 852,9	(17 913,9)	(9,1)
Montant brut	**739 768,6**	**648 394,0**	**572 270,8**	**(76 123,2)**	**(11,7)**
Recettes provenant des contributions du personnel	17 245,5	12 624,0	13 316,8	692,8	5,5
Montant net	**722 523,1**	**635 770,0**	**558 954,0**	**(76 816,0)**	**(12,1)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**739 768,6**	**648 394,0**	**572 270,8**	**(76 123,2)**	**(11,7)**

Ressources humaines[a]

	Contingents	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	21	18	–	2	–	**41**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	21	17	–	2	–	**40**
Composantes									
Sécurité et stabilité									
Effectif approuvé 2012/13	7 340	1 351	1 790	18	10	14	16	100	**10 639**
Effectif proposé 2013/14	6 270	951	1 600	20	19	–	11	50	**8 921**
Gouvernance démocratique et légitimité de l'État									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	86	149	7	44	–	**286**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	78	158	–	41	–	**277**
État de droit et droits de l'homme									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	44	59	4	18	–	**125**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	41	65	–	16	–	**122**
Appui									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	306	1 051	113	145	–	**1 615**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	276	1 043	1	125	–	**1 445**
Total									
Effectif approuvé 2012/13	7 340	1 351	1 790	475	1 287	138	225	100	**12 706**
Effectif proposé 2013/14	6 270	951	1 600	436	1 302	1	195	50	**10 805**
Variation nette	**(1 070)**	**(400)**	**(190)**	**(39)**	**15**	**(137)**	**(30)**	**(50)**	**(1 901)**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Par sa résolution 2070 (2012), le Conseil a décidé de doter la MINUSTAH d'une composante militaire pouvant compter jusqu'à 6 270 soldats de tout rang et d'une composante policière pouvant atteindre 2 601 membres, et a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 15 octobre 2013.

2. La Mission est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits selon quatre composantes (sécurité et stabilité; gouvernance démocratique et légitimité de l'État; état de droit et droits de l'homme; et appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptés sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui servent l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2012/13 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission a des bureaux dans les 10 départements d'Haïti et son siège est installé dans la capitale, Port-au-Prince. À la suite du séisme du 12 janvier 2010, le siège de la Mission a été transféré à la base logistique de la Mission à l'aéroport de Port-au-Prince. Il est désormais envisagé que cet arrangement, initialement considéré comme une solution provisoire, sera maintenu jusqu'au terme du mandat de la Mission. Par ailleurs, certaines fonctions administratives, dont celles relatives aux services financiers et aux ressources humaines, resteront au Bureau d'appui de Saint-Domingue, en République dominicaine.

6. Au début de l'exercice 2013/14, la Mission comptera cinq bureaux régionaux, dans la ville principale de cinq départements : Port-au-Prince (Ouest), Cap-Haïtien (Nord), Gonaïves (Artibonite), Les Cayes (Sud) et Jacmel (Sud-Est). Elle dispose également de cinq bureaux départementaux, dans la ville principale des cinq départements restants : Hinche (Centre), Jérémie (Grande-Anse), Miragoâne (Nippes), Fort-Liberté (Nord-Est) et Port-de-Paix (Nord-Ouest).

7. Au début de l'exercice 2013/14, la composante militaire sera également reconfigurée et déployée sur 17 sites dans cinq départements (Ouest, Centre, Artibonite, Nord et Nord-Est), alors qu'elle est actuellement déployée sur 21 sites dans six départements (les cinq départements mentionnés ci-dessus et le Sud-Est). Les unités de police constituées qui ont déjà une présence permanente dans huit départements (Ouest, Nord, Centre, Artibonite, Grande-Anse, Nippes, Sud et Nord-Ouest) seront redéployées de manière à en avoir une également dans le Sud-Est,

d'où les contingents seront retirés. Au cours de l'exercice 2013/14, la Police des Nations Unies continuera d'être déployée dans les 10 départements et partagera des locaux avec la Police nationale d'Haïti dans 59 postes de police, y compris des commissariats, sous-commissariats, points de passage frontalier et unités de police spécialisées, à travers le pays. Les points de passage dans les quatre villes frontière (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres) continueront d'être maintenus, et des contingents et des navires de patrouille continueront d'être déployés dans les trois sites maritimes de Killick, Les Cayes et Cap-Haïtien. De nouveaux ajustements seront apportés à la configuration de la force au cours de l'exercice 2013/14 en fonction des conditions générales de sécurité, du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et de la consolidation des autres institutions publiques.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission

8. Haïti se trouve maintenant à une étape critique qui, en dépit de progrès visibles dans la situation politique et sécuritaire, reste sous l'emprise de facteurs déterminants pouvant non seulement faire obstacle à d'autres progrès, mais aussi inverser des réalisations difficilement obtenues dans le domaine de la réforme institutionnelle. Les premiers jours de l'exercice 2012/13 ont vu l'installation du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la publication d'amendements constitutionnels qui permettront de créer, entre autres, un Conseil électoral permanent et d'établir un quota de représentation de 30 % pour les femmes dans la fonction publique. L'instabilité politique, les revendications sociales non satisfaites et le manque de respect pour l'état de droit figurent en première place dans les facteurs de risque. Les relations difficiles qui perdurent entre le pouvoir exécutif et le Parlement ont entravé les avancées dans l'élaboration des politiques et d'un calendrier législatif fondé sur le consensus. Les différends politiques, qui ont provoqué l'ajournement d'élections trop longtemps différées, ont retardé la création du Conseil électoral permanent. Le Gouvernement se trouve dans l'incapacité de fournir un grand nombre de services de base à la majorité de la population, qui demeure enlisée dans une extrême pauvreté et qui est particulièrement vulnérable face à l'augmentation du prix des denrées alimentaires découlant de la sécheresse sévissant dans maintes régions d'Haïti et aux retombées de la tempête tropicale Isaac. Les grandes disparités socioéconomiques persistantes, la pauvreté endémique, le manque de perspectives économiques et de services sociaux risquent de devenir une source croissante de frustration et d'agitation sociale si les programmes nationaux n'ont pas de résultats tangibles. La corruption est enracinée et, au niveau infranational, les capacités des institutions publiques demeurent très faibles parce qu'elles sont dotées de cadres juridiques insuffisants, caractérisées par la concurrence que se font les chaînes hiérarchiques, un processus politisé de sélection des candidats aux postes de la fonction publique, des responsables insuffisamment formés et des ressources limitées. Parallèlement, Haïti continue d'être fortement tributaire de l'aide extérieure provenant de donateurs bilatéraux et d'organisations non gouvernementales, qui devrait, selon les projections, décroître de façon importante pendant l'exercice 2013/14.

9. Pour pouvoir relever ces défis en période de grandes difficultés budgétaires et pour permettre le retrait par étapes de manière contrôlée et durable du personnel en uniforme et du personnel civil, la MINUSTAH a élaboré, en collaboration avec

l'équipe de pays des Nations Unies et en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux, un projet de reconfiguration et de consolidation s'appuyant sur les conditions prévalant sur le terrain. Le plan prévoit que les effectifs militaires, de police et civils et la configuration de la MINUSTAH seront ajustés en fonction des progrès réalisés par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités et de renforcement des institutions, et que la Mission réorientera ses efforts sur des objectifs de renforcement des capacités institutionnelles plus étroitement définis, jugés réalisables dans des délais réalistes pour une mission de maintien de la paix, dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance (y compris les élections) et de l'état de droit et des droits de l'homme.

10. Sur la base de ce plan, le Secrétaire général a recommandé, dans son rapport du 31 août 2012 (S/2012/678), de réduire de 1 070 militaires de l'infanterie et du génie et de 640 membres du personnel de police (représentant une diminution de 400 membres de la Police des Nations Unies et une réduction de 12 à 10 du nombre d'unités de police constituées) les effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2012 (2011). En conséquence, le Conseil a décidé dans sa résolution 2070 (2012) que la composante militaire compterait jusqu'à 6 270 soldats de tous rangs et que la composante policière pourrait atteindre 2 601 membres. Conformément à l'évaluation de la situation sécuritaire actuelle et projetée, le déploiement en 2013/14 tiendra compte de la réduction progressive du personnel militaire et de police en 2012/13 au moyen de la concentration de la présence militaire dans cinq principaux centres de sécurité à Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Ouanaminthe et Léogâne, à partir desquels la Mission pourra s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées dans les domaines de la sécurité et de la stabilité. Cette concentration de la présence militaire serait contrebalancée par le déploiement dans les cinq départements restants de membres d'unités de police constituées et de membres du groupe départemental de la Police nationale d'Haïti chargé du maintien de l'ordre.

11. De surcroît, la Mission procédera à la restructuration de ses effectifs civils pour les adapter au projet de rationalisation progressive du champ de ses activités. Comme première mesure destinée à alléger sa présence, la MINUSTAH va restructurer ses 10 bureaux extérieurs en 5 bureaux régionaux et 5 bureaux départementaux, et fermer ses antennes de Léogâne et de Saint-Marc. Les cinq bureaux régionaux disposeront de toute l'expérience requise et des fonctions voulues pour s'acquitter des responsabilités principales confiées à la MINUSTAH, dont la gouvernance démocratique, l'état de droit, les droits de l'homme et le renforcement des mécanismes de réduction des risques de catastrophe infranationaux, et fourniront un appui aux petits bureaux départementaux dans ces domaines, selon que de besoin. Lors des premiers temps de la phase de consolidation, la MINUSTAH réduira ses effectifs civils au-delà du nombre de postes de temporaire approuvés dans le contexte des renforts déployés au lendemain du séisme en supprimant tous les postes de temporaire, sauf un.

12. Une des principales priorités de la Mission consiste à veiller au développement durable et continu de la Police nationale d'Haïti, et la capacité de la Mission à fournir et déployer des membres de la Police des Nations Unies disposant des qualifications requises pour veiller au renforcement des institutions sera essentielle au succès dans ce domaine. Ce n'est que compte tenu des progrès réalisés dans la mise en place de la Police nationale d'Haïti dans le cadre du plan de développement 2012-2016 et de la réalisation des objectifs fixés dans le plan en ce qui concerne le

nombre et les capacités de la force, que la Mission pourra progressivement transférer la responsabilité de la sécurité dans certaines zones géographiques, dans un premier temps en la retirant de la composante militaire pour la confier aux unités de police constituées (comme c'est déjà le cas dans quatre départements du pays), et en dernier lieu en la restituant à la Police nationale d'Haïti.

13. Il faudra accorder une importance nouvelle au renforcement de la bonne gouvernance et des institutions d'État aux niveaux tant national qu'infranational. Dans le contexte des élections locales dont sortiront de nouveaux responsables municipaux et locaux, l'une des principales priorités de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies est d'aider le Gouvernement à atteindre les objectifs essentiels de gouvernance au niveau infranational (au moins la capacité de gérer un budget et d'assurer la gestion des catastrophes). De même, la MINUSTAH continuera de promouvoir le consensus politique en faveur de la stabilité et de l'harmonie entre les parties prenantes haïtiennes, en particulier entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif du Gouvernement.

14. La MINUSTAH devra également aider le Gouvernement à organiser les élections sénatoriales partiales et locales, qui auraient dû avoir lieu depuis longtemps, dont la complexité surpassera celle des élections présidentielles les plus récentes, et qui pourraient se tenir pendant l'exercice 2013/14. La MINUSTAH, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), projette de mener de front, en tant que projet pilote, les efforts de renforcement des capacités et la restitution progressive de la responsabilité de l'organisation et de la tenue des élections à l'autorité électorale haïtienne.

15. Dans le but de remédier aux faiblesses des institutions haïtiennes chargées de faire respecter l'état de droit, la MINUSTAH, en étroite collaboration avec le PNUD, concentrera son assistance au Gouvernement sur la création et le développement de dispositifs fondamentaux de contrôle et de responsabilité viables, tels que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et divers corps d'inspecteurs, dont l'Office de la protection du citoyen, ainsi que sur des réformes législatives clefs, et continuera d'assurer le suivi des violations des droits de l'homme, d'y remédier et d'en faire rapport. La MINUSTAH continuera de promouvoir des établissements pénitentiaires humains et sûrs.

16. Le Gouvernement a demandé une aide accrue de la MINUSTAH dans le but d'aider ministères et institutions à mettre en œuvre ses programmes, au moyen de la formation de fonctionnaires en matière d'exécution des programmes et des projets. Compte tenu de l'importance politique de sa capacité d'appuyer le renforcement des institutions au sein du Gouvernement, la Mission, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre stratégique intégré, envisagera diverses modalités pour engager des experts, sous forme de personnel de la Missions et/ou de consultants à court terme, qui seront intégrés aux ministères.

17. En ce qui concerne la composante appui, la MINUSTAH consolidera ses fonctions d'appui en les regroupant dans quatre centres à Port-au-Prince (ouest), Cap-Haïtien (nord), Gonaïves (Artibonite) et Les Cayes (sud). Elle créera également des équipes d'appui mobiles capables de fournir un appui spécialisé et ponctuel aux bureaux départementaux restants, principalement à partir de ces quatre centres. Dans le cadre du retrait progressif des militaires et de la police et du réalignement de ses effectifs civils, et suite à la réduction de la composante appui durant l'exercice

2012/13, la MINUSTAH réduira encore davantage ces effectifs lors de l'exercice 2013/14, ainsi qu'il est indiqué au niveau de la composante appui.

18. Tout au long de l'exercice 2013/14, la MINUSTAH réalisera une étude de ses systèmes de gestion, qui fera appel à une stratégie de gestion de la chaîne logistique afin de renforcer ses processus actuels d'achat, de transport, d'entreposage et de distribution. L'étude de la gestion de la chaîne logistique comportera la réorganisation des fonctions et des processus et portera sur la normalisation et l'augmentation de l'efficacité des ressources. Dans le cadre des efforts constants visant à faire davantage avec moins de ressources, l'étude devrait entraîner une baisse des niveaux de stocks, des délais de livraison plus courts, et une productivité globale plus élevée. L'étude, lancée au cours de l'exercice 2012/13, inclura également une évaluation des délais d'achat, la prévision des demandes, l'examen périodique des plans d'achat, et des mécanismes de contrôle des stocks garantissant l'optimisation des niveaux de stocks. Des mesures de la chaîne d'approvisionnement, tels que le renouvellement des stocks, la durée d'un cycle et le taux de remplissage, seront mis au point pour assurer le suivi de la chaîne logistique et permettront à la MINUSTAH d'établir une grille de référence et d'analyser les lacunes pendant l'exercice 2013/14. On espère pouvoir appliquer les recommandations découlant de cette étude lors de l'exercice 2014/15.

19. En outre, dans le contexte de la stratégie globale d'appui aux missions, qui sert de principe directeur à la restructuration organisationnelle des missions de maintien de la paix, la MINUSTAH s'engagera à réorganiser et centraliser certaines fonctions, y compris, sans s'y limiter, l'élaboration et l'exécution du budget, la gestion des contrats et l'assurance de la qualité. L'objectif de ces initiatives est de créer une structure d'appui à la mission souple et pouvant être modulée, dont les méthodes de gestion s'adaptent aux changements apportés au mandat de la Mission et à la consolidation des activités dans diverses régions du pays. Afin de parvenir à cet objectif, la MINUSTAH lancera ces initiatives pendant l'exercice 2013/14 de manière structurée et progressive, les changements devant entraîner d'autres réductions des effectifs pour l'exercice 2014/15 et au-delà.

20. La Mission examinera également, pendant l'exercice 2013/14, le recours continu à des Volontaires des Nations Unies. L'accent sera mis sur le fait qu'il faut garder des Volontaires s'occupant d'activités de développement des capacités nationales dans le domaine de l'appui à la mission, telles que les activités de formation professionnelle et de transfert des connaissances au profit du personnel recruté sur le plan national, tout en réduisant, dans le même temps, le déploiement de Volontaires dans les activités courantes. La Mission mettra également en place une stratégie de nationalisation visant à tirer parti des capacités des administrateurs recrutés sur le plan national, afin qu'ils remplacent le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies dans l'exercice des fonctions dont ils s'acquittent actuellement. Un examen stratégique, supervisé par le Directeur de l'appui à la mission, sera effectué au cours de l'exercice 2013/14 dans le but de garder des postes de Volontaires des Nations Unies s'occupant de formation et du renforcement des capacités et de supprimer des postes de temporaire s'occupant de tâches courantes en matière de fonctions d'appui, qui peuvent être exécutées par du personnel recruté sur le plan national. Il est prévu que l'examen entraînera une autre réduction du nombre de postes de Volontaires des Nations Unies et leur conversion en postes pour lesquels les candidats seront recrutés sur le plan national en 2014/15 dans le cadre de la restructuration globale de la structure d'appui de la mission.

21. La Mission participera également activement à la mise en œuvre de plans respectueux de l'environnement, conformément aux politiques et directives environnementales s'appliquant à toutes les missions. Il est proposé des ressources afin de financer le remplacement des unités de climatisation afin de se conformer au règlement en vigueur à Haïti relatif à l'interdiction de l'usage de chlorofluorocarbures, situation dans laquelle la Mission doit montrer l'exemple en se conformant au Protocole de Montréal. Les ressources proposées en vue d'adhérer aux besoins évolutifs en matière de sûreté, de sécurité et de l'environnement concernent l'installation de lampes solaires indépendantes supplémentaires pour les nouveaux bureaux partagés par le Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, ainsi que des panneaux solaires conformes aux normes environnementales.

22. En ce qui concerne le Bureau d'appui de Saint-Domingue, un examen stratégique a été effectué pendant l'exercice 2011/12 pour élaborer un système opérationnellement efficace et économique pour la prestation de services. L'examen a conclu que les processus de transactions relatifs aux finances et aux ressources humaines devraient sans aucun doute rester à Saint-Domingue, tandis que les fonctions d'achat, le groupe d'appui pour les Volontaires des Nations Unies et les services de conseils pour le personnel devraient être transférés en totalité à Port-au-Prince. Les recommandations issues de l'examen ont été incorporées dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, et sont donc énoncées dans les sections pertinentes du présent rapport. En outre, le Bureau d'appui de Saint-Domingue sera transféré de son site actuel, à proximité de l'aéroport, au centre de Saint-Domingue pendant l'exercice 2013/14.

23. En ce qui concerne le siège de la Mission à Haïti, lors de réunions avec la MINUSTAH, le Premier Ministre d'Haïti, des responsables de l'administration de l'aéroport et du Ministère des travaux publics, des transports et des communications ont confirmé que les plans proposés pour l'agrandissement de l'aéroport n'auront pas d'incidences sur l'emplacement actuel de la Mission. Les autorités haïtiennes en ont donné l'assurance en ce qu'elles ont autorisé la MINUSTAH à construire une nouvelle réserve stratégique de combustible sur l'emplacement actuel du siège. Étant donné le cadre proposé pour la reconfiguration et la consolidation de la Mission s'appuyant sur les conditions prévalant sur le terrain, la MINUSTAH a conclu que la construction d'un nouveau siège pour la Mission ne serait pas financièrement judicieuse.

C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

24. La MINUSTAH continuera d'adopter une approche de la coordination unifiée à l'échelle du système des Nations Unies, s'inscrivant dans le cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, dont sont convenus les organismes des Nations Unies et le Gouvernement et qui énonce la stratégie conjointe de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui du plan de développement stratégique du Gouvernement, qui veut faire d'Haïti un pays émergent d'ici à 2030. Le cadre stratégique intégré a été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement et traite de la responsabilité que partagent le Gouvernement et les partenaires internationaux envers le renforcement des institutions haïtiennes, afin de gérer pleinement la prestation de services sociaux de base et de permettre le retrait progressif de la présence de la Mission. Partageant la même vision du rôle de

l'Organisation des Nations Unies en Haïti et de ses avantages relatifs, la MINUSTAH et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travailleront de concert au renforcement des capacité des institutions gouvernementales et de la société civile tant à l'échelon local que central dans les domaines thématiques de la reconstruction institutionnelle, territoriale, économique et sociale.

25. La MINUSTAH continuera également de coopérer avec le PNUD, l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes en ce qui concerne les élections en Haïti. En outre, elle continuera d'aider Haïti et la République dominicaine à résoudre des questions d'intérêt commun, telles que la sécurité des frontières, le trafic, l'immigration et le commerce. De surcroît, la MINUSTAH continuera de coopérer avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et le Bureau du Conseiller spécial pour la médecine communautaire et les leçons apprises d'Haïti pour appuyer le Gouvernement à appliquer le volet haïtien du plan d'action pour l'éradication du choléra sur toute l'île d'Hispaniola.

26. Il est manifeste qu'il faut aligner davantage les fonds internationaux sur les structures, systèmes et priorités et les intégrer, ainsi que le suggère le plan stratégique de développement d'Haïti, si l'ont veut que la nouvelle architecture de coordination de l'aide nationale (qui comprend le dispositif succédant à l'ancienne Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti) soit fonctionnelle et efficace et que le Gouvernement assume la pleine direction des efforts de reconstruction et de développement. On pense également que les partenaires multilatéraux et bilatéraux continueront de fournir un appui au Gouvernement pour le soutenir dans ce processus, ainsi que dans les domaines du budget et du développement économique et social, et qu'ils continueront de jouer leur rôle en Haïti et d'honorer les promesses de financement qu'ils ont faites en faveur des activités de reconstruction à la suite du séisme. La MINUSTAH, en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds monétaire international, continuera d'aider les autorités haïtiennes à renforcer leur capacité d'administrer de manière efficace et transparente l'aide internationale.

27. Étant donné la reconfiguration et la consolidation de la MINUSTAH s'appuyant sur les conditions prévalant sur le terrain, et la réduction progressive de sa présence, on s'attend à ce que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies progressent davantage vers une plus grande intégration et un éventuel transfert des responsabilités à l'équipe de pays dans toute la mesure possible.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

28. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I. A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

29. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	1	2	4	1	**9**	8	2	**19**
Postes proposés 2013/14	1	1	2	4	2	**10**	8	2	**20**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**1**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)									
Postes approuvés 2012/13	1	1	2	1	1	**6**	4	–	**10**
Postes proposés 2013/14	1	–	2	1	1	**5**	3	–	**8**
Variation nette	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2012/13	1	1	2	1	1	**6**	6	–	**12**
Postes proposés 2013/14	1	1	2	1	1	**6**	6	–	**12**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Postes approuvés 2012/13	3	3	6	6	3	**21**	18	2	**41**
Postes proposés 2013/14	3	2	6	6	4	**21**	17	2	**40**
Variation nette	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef des services administratifs

30. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend le Bureau du Chef d'état major (qui comprend le Groupe des commissions d'enquête), le

Groupe de planification commune et le Groupe du protocole. Il est chargé de la gestion de la Mission, de la planification stratégique de ses activités et de l'orientation qui leur est imprimée, mais aussi d'aider le Représentant spécial à exercer ses bons offices et ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies. Le Bureau coordonne la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des programmes dont l'exécution est confiée à la Mission et conduit l'élaboration par celle-ci de son plan de consolidation conditionnel, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan en question. Les sections/groupes suivants relèvent directement du Bureau : Section des affaires politiques; Section de la communication et de l'information; Section des affaires juridiques; Équipe Déontologie et discipline; Centre d'opérations commun; Cellule d'analyse conjointe de la Mission; Section de la sécurité; Groupe de la coordination régionale; Bureau du commandant de la force; Division de l'appui à la mission.

31. Le personnel essentiel du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général peut être joint 24 heures sur 24, sept jours sur sept et le Bureau lui-même est ouvert au public en moyenne 12 heures par jour ouvrable. Ces horaires d'ouverture exigent qu'un minimum de deux agents administratifs soient présents à tout moment. Le Bureau produit, transmet ou reçoit des documents confidentiels/de diffusion restreinte concernant les activités de la Mission et il est mentionné dans l'ensemble de ces documents, aussi son personnel administratif doit-il être recruté sur le plan international. On a tenté de confier l'administration du Bureau à un seul fonctionnaire international, mais cela s'est révélé impossible dans la pratique, aussi un poste vacant du Service mobile a-t-il été temporairement transféré au Bureau depuis le Bureau du Chef des services administratifs. Étant donné que ce deuxième poste demeure nécessaire, il a été proposé que l'arrangement en question soit régularisé grâce à la réaffectation au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général du poste d'assistant administratif (Service mobile) du Bureau du Chef des services administratifs.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Tableau 3
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes	-1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Réaffectation	Au Bureau de la coordination des questions d'état de droit
	-1	AN	Assistant administratif	Réaffectation	Au Bureau de la coordination des questions d'état de droit

32. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) fournit au Représentant spécial des conseils d'ordre politique et stratégique concernant la mise en œuvre du mandat de la Mission dans les domaines qu'il supervise; organise des discussions de haut niveau avec les

représentants gouvernementaux, chefs de partis politiques et personnalités de la société civile. Les sections/groupes suivants relèvent directement du Bureau : Bureau de la coordination des questions d'état de droit, Groupe de l'administration pénitentiaire, Section des droits de l'homme, Groupe de la gestion des frontières, Section de l'assistance électorale, Bureau du Chef de la police.

33. Comme indiqué au paragraphe 76 ci-dessous, compte tenu de l'importance stratégique que revêt la fonction de coordination des questions d'état de droit, il est proposé qu'un Bureau de la coordination des questions d'état de droit indépendant soit créé, qui rendrait compte directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Le poste de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et un poste d'assistant administratif (services généraux, recrutement sur le plan national) seraient alors réaffectés à ce Bureau de la coordination des questions d'état de droit remanié.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette

Tableau 4
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des rapports	Déclassement
	+1	P-2	Fonctionnaire chargé des rapports adjoint	Déclassement

34. Les responsabilités du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) sont les suivantes : a) veiller à ce que la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires de l'action humanitaire adoptent une approche intégrée de la planification et de l'exécution du mandat de la Mission; b) assurer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les principaux donateurs en ce qui concerne la bonne gouvernance, le développement et les activités humanitaires, en accord avec les priorités nationales et de manière à renforcer l'autorité des pouvoirs publics et les capacités institutionnelles, tout en impliquant la société civile au stade de la prise de décisions de portée nationale. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est directement chargé de la Section des affaires civiles, de la Section de la lutte contre la violence de voisinage, du Groupe de la protection de l'enfance, du Groupe de la problématique hommes-femmes et du Groupe du VIH/sida.

35. Le Bureau continuera de faire en sorte que la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Haïti soient « unis dans l'action », qu'il s'agisse de mettre en œuvre le cadre stratégique intégré ou de faciliter la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies à la concentration des activités de la MINUSTAH. Conformément au cadre défini pour le

réaménagement de la Mission et à son plan de consolidation conditionnel, le Bureau continuera aussi de veiller à ce que les ressources de base soient allouées à des tâches essentielles. Plus spécifiquement, il réduira la taille et réexaminera le champ d'action des principales composantes de façon sélective et appuiera la rationalisation des bureaux régionaux en séparant les fonctions afférentes à la direction régionale de celles qui ont trait aux affaires civiles, ces dernières devant désormais se concentrer sur le renforcement des capacités des institutions et des fonctionnaires de telle sorte que la gouvernance s'en trouve améliorée. Le Bureau coordonnera les activités de l'équipe de pays des Nations Unies pour qu'elle mette aussi l'accent sur le développement des institutions et le renforcement des moyens des pouvoirs publics, ainsi que sur l'intensification de la réforme de l'administration, la transparence et le perfectionnement des systèmes de passation des marchés, ce qui contribuera à l'amélioration de la gestion financière des institutions gouvernementales. Le Bureau apportera son appui aux initiatives destinées à faire participer la société, en particulier les femmes, à l'optimisation de la gouvernance et des processus politiques et législatifs, ainsi qu'aux mesures propres à obtenir de toutes les composantes de la Mission qu'elles respectent les droits et le bien-être des femmes et des enfants d'Haïti.

36. Un fonctionnaire chargé des rapports (P-3) est actuellement en poste au Bureau, avec pour responsabilités la rédaction de rapports réguliers et spécifiques et la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives portant sur les activités menées par la Mission dans le cadre de son mandat et sur des questions touchant l'action humanitaire et le développement. Étant donné qu'un poste vacant de fonctionnaire chargé de la coordination avec la société civile (P-4) a été pourvu et compte tenu du détachement d'un administrateur chargé des affaires humanitaires (P-4) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pendant la période 2011/12 – chacun doté des compétences analytiques voulues dans leurs domaines respectifs –, il est à prévoir que les responsabilités du fonctionnaire chargé des rapports (P-3) en matière de recherche et d'analyse seront diminuées en conséquence. Il est donc proposé de déclasser le poste en question au niveau P-2, avec pour intitulé Fonctionnaire chargé des rapports adjoint.

Composante 1 : sécurité et stabilité

37. La composante 1 recouvre les activités entreprises par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien à faire régner un climat de sûreté et de sécurité et à appuyer la réforme de la police. Elle comprend les bureaux du commandant de la force et du chef de la police, le Centre d'opérations commun et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Il est à noter que si le Groupe de l'administration pénitentiaire s'inscrit dans la composante 3, ses fonctions relèvent aussi de la composante 1.

38. La composante continuera de faire porter ses efforts sur l'accomplissement de deux objectifs principaux : a) aider le Gouvernement haïtien à maintenir des conditions de sécurité stables, propices à la reconstruction, à la réforme institutionnelle, au développement socioéconomique et à la protection des droits de l'homme; b) faire en sorte que le pays puisse mieux subvenir à ses propres besoins en augmentant les capacités institutionnelles de la Police nationale. À cet égard, la composante police de la Mission se concentrera sur le plan de développement de la Police nationale haïtienne pour 2012-2016, notamment en renforçant les programmes de recrutement et de formation initiale, en améliorant l'organisation des carrières et en veillant à l'application intégrale des procédures d'agrément et de

certification, ainsi qu'au renforcement des capacités administratives de la Police nationale haïtienne, au recrutement de fonctionnaires de rangs intermédiaire et supérieur et au renforcement des effectifs de lutte antiémeutes susceptibles d'être rapidement mis en place.

39. Les priorités de cette composante pour l'exercice 2013/14 consisteront à : a) renforcer et appuyer la capacité de la Police nationale haïtienne de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public, de faire régner la sécurité dans les zones en proie à la violence et dans les camps de déplacés, mais aussi d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes du pays; b) exécuter le plan de développement de la Police nationale haïtienne, notamment en ce qui concerne le développement du secteur pénitentiaire; c) améliorer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de police haïtien et répondre aux préoccupations exprimées par les femmes dans les décisions de politique générale en matière de sécurité et d'état de droit; d) augmenter les capacités de gestion et les moyens opérationnels des collectivités urbaines à risque traditionnellement exposées à la violence, dans le but, à terme, de confier aux autorités haïtiennes la gestion des programmes de lutte contre la violence de voisinage actuellement gérés par la MINUSTAH.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti	1.1.1 Diminution du nombre d'homicides signalés dans le pays (2011/12 : 860; 2012/13 : 658; 2013/14 : 620)
	1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements de personnes signalés à Port-au-Prince (2011/12 : 104; 2012/13 : 120; 2013/14 : 95)
	1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale haïtienne tués (2011/12 : 28; 2012/13 : 20; 2013/14 : 12)
	1.1.4 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, de Bel-Air et de Martissant (2011/12 : 23; 2012/13 : 20; 2013/14 : 20)
	1.1.5 Diminution du nombre d'incidents touchant à la sécurité dans les départements dont s'est retirée la présence militaire des Nations Unies (2011/12 : Grande-Anse : 5; Sud : 22; Nippes : 9; Nord-Ouest : 6; 2012/13 : Grande-Anse : 8; Sud : 8; Nippes : 8; Nord-Ouest : 4; 2013/14 : Grande-Anse : 0; Sud : 6; Nippes : 3; Nord-Ouest : 0; Sud-Est : 0)
	1.1.6 Adoption par les autorités douanières de chiffres de référence en ce qui concerne le nombre d'incidents impliquant des armes enregistrés aux ports d'entrée

Produits

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées de concert avec la Police nationale haïtienne pour renforcer la sécurité dans les zones sensibles

- Appui opérationnel apporté à la Police nationale haïtienne pour la sécurisation de sites et d'installations essentiels, principalement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées, ainsi que par des soldats présents dans la zone de Port-au-Prince
- Disponibilité opérationnelle quotidienne d'un dispositif d'intervention rapide assurée par des membres des contingents et des unités de police constituées afin de prévenir et de décourager toute escalade des menaces contre la sécurité dans tous les départements haïtiens
- Vols de reconnaissance hebdomadaires organisés à l'intention du personnel militaire, de police et de la Mission aux fins du suivi de la sécurité, de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe
- Opérations quotidiennes des membres des contingents et des unités de police constituées pour assurer la sécurité des chantiers et d'autres activités et fournir des escortes aux organisations humanitaires, à leur demande
- Patrouilles et opérations menées conjointement par des soldats et la Police des Nations Unies au niveau des quatre principaux postes frontière terrestres et maintien périodique, à ces postes, d'une présence chargée d'appuyer la Police nationale haïtienne
- Appui opérationnel apporté au groupe des opérations conjointes de la Police nationale haïtienne lorsqu'il mène des descentes de sécurité et des opérations spéciales conjointes dans les 10 départements, en particulier à Port-au-Prince et aux alentours, à la demande de la force, aux fins de l'arrestation de chefs et de membres de bandes armées
- Appui opérationnel quotidien fourni par la Police des Nations Unies sous la forme d'un encadrement de la Police nationale haïtienne au titre de la sécurisation des frontières terrestres, maritimes et aériennes dans la zone de Port-au-Prince
- Patrouilles quotidiennes effectuées par la Police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne, avec l'appui de soldats, au titre de la sécurisation des frontières terrestres, maritimes et aériennes dans 8 départements
- Appui opérationnel quotidien fourni par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées à la Police nationale haïtienne afin que soit assurée la sécurité des groupes vulnérables vivant dans les deux plus grands camps de déplacés à Port-au-Prince
- En collaboration avec des ministères, les autorités locales, des groupes et dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, et aux fins du renforcement de la cohésion sociale, exécution d'au moins 43 programmes de lutte contre la violence de voisinage dans le but de créer des emplois temporaires, de fournir une aide juridique, de créer des possibilités socioéconomiques et de fournir un appui psychosocial à quelque 43 000 personnes, dont des jeunes à risque ou liés à des groupes armés, des détenus, ou encore des enfants et des femmes touchés par la violence, dans les 14 secteurs que le Gouvernement a définis comme étant des secteurs à risque
- Réalisation de 3 projets locaux axés sur la sensibilisation et la médiation, à l'appui de la participation active de la société civile et de l'action menée par les dirigeants locaux, des représentants de la jeunesse, des organisations de femmes et les autorités locales dans les 14 secteurs que le Gouvernement a définis comme étant des secteurs à risque
- Organisation de 80 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention de groupes vulnérables dans les secteurs marqués par la violence, afin de promouvoir une culture de paix et de faire mieux connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en faisant notamment appel à la presse écrite et audiovisuelle
- Organisation de 3 réunions, sur les sites de Cité Soleil, de Bel-Air et de Martissant, avec des représentants locaux, notamment d'organisations de la société civile, dans le but de promouvoir les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale afin de prévenir la participation des enfants à des bandes armées

- Réalisation d'un état des lieux en matière de services proposés aux enfants des populations touchées par la violence armée, en coordination avec l'UNICEF et d'autres partenaires d'exécution
- Rapports analytiques établis mensuellement sur les incidents faisant des victimes aux ports d'entrée
- Prestation d'avis techniques à l'Administration générale des douanes haïtienne lors de réunions hebdomadaires avec le directeur de la surveillance des douanes afin d'améliorer les procédures de sécurité aux postes frontière, dans les ports maritimes et dans les aéroports, ainsi que pour la formulation d'une loi portant création d'un groupe armé de surveillance des douanes au sein de l'Administration générale des douanes
- Communication en temps opportun de renseignements précis et objectifs sur la situation en matière de sécurité dans le pays afin d'éviter une escalade de la violence, au moyen de divers médias – bulletins d'information quotidiens en français et en créole, programmes mensuels en vidéo pour diffusion par 25 chaînes de télévision nationales –, de conférences de presse hebdomadaires, en utilisant Internet et en organisant des ateliers et des activités de formation dans tous les bureaux de la MINUSTAH

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale haïtienne	1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires de la Police nationale pour 10 000 résidents (2011/12 : 11,7; 2012/13 : 12; 2013/14 : 13,4)
	1.2.2 Adoption par la Police nationale haïtienne d'instructions permanentes en matière de violence sexuelle et sexiste
	1.2.3 Augmentation du nombre de projets conçus par le Groupe de planification stratégique de la Police nationale haïtienne en vue de faciliter la mise en œuvre du plan de développement pour 2012-2016 (2012/13 : 0; 2013/14 : 5)
	1.2.4 Augmentation du nombre de cadets qui sortent diplômés de l'École de la police, dont 10 % appelés à faire carrière dans le secteur pénitentiaire (2011/12 : 877; 2012/13 : 1 000; 2013/14 : 2 000)
	1.2.5 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale haïtienne (2011/12 : 87 %; 2012/13 : 89 %; 2013/14 : 92 %)
	1.2.6 Augmentation du nombre de départements dans lesquels la Brigade de protection des mineurs est présente (2011/12 : 4; 2012/13 : 4; 2013/14 : 10)
	1.2.7 Augmentation du nombre de prisons recevant des directives quant aux tâches à accomplir, mises au point par la Direction de l'Administration pénitentiaire (2011/12 : 1; 2012/13 : 4; 2013/14 : 17)
	1.2.8 Augmentation du pourcentage de femmes dans les rangs de la Police nationale (2011/12 : 7,6 %; 2012/13 : 8,6 %; 2013/14 : 10,4 %)

Produits

- Formation de base dispensée à 2 000 cadets appartenant aux 25e et 26e promotions, 10 % d'entre eux se destinant au secteur pénitentiaire, avec notamment un stage de formation pratique de 12 mois et vérification des antécédents des candidats
- Opérations conjointes de la Police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne, selon la fréquence requise par cette dernière – opérations tactiques contre des éléments criminels, fondées sur des enquêtes réalisées par les services du renseignement et sur une planification stratégique
- Organisation de 24 cours spécialisés à l'intention de 600 fonctionnaires de la Police nationale haïtienne – enquêtes criminelles, lutte antiémeutes, violence sexuelle et sexiste, protection rapprochée et protection civile
- Encadrement hebdomadaire sur le terrain proposé à 2 000 fonctionnaires de la Police nationale haïtienne répartis dans tout le pays, à des fins de perfectionnement
- Appui quotidien à l'École de la police au titre d'une formation approfondie à l'intention de 45 hauts responsables ayant le grade d'inspecteur divisionnaire afin qu'ils soient promus commissaires et à l'intention de 150 fonctionnaires de classe IV afin qu'ils soient promus inspecteurs
- Assistance technique quotidienne à la Police nationale haïtienne pour qu'elle puisse vérifier, en collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général, l'intégrité de 2 500 de ses fonctionnaires dans le cadre du programme conjoint conçu à cette fin
- Prestation quotidienne d'une assistance technique à la Police nationale haïtienne pour créer des composantes protection des frontières, axées en particulier sur les frontières maritimes, avec le concours des garde-côtes de la Police nationale haïtienne à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, ainsi que sur les deux aéroports internationaux et les quatre principaux postes frontière terrestres
- Prestation d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale haïtienne en matière de planification, de gestion et de coordination de son plan de développement pour 2012-2016
- Prestation d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale haïtienne à deux titres : renforcement de ses systèmes budgétaire et financier et amélioration des capacités de son service des achats
- Réunions hebdomadaires avec les autorités de la Police nationale haïtienne et les donateurs avec pour objectif la préparation de propositions d'assistance technique et financière de donateurs internationaux aux fins du renforcement de la direction des services administratifs et généraux de la Police nationale haïtienne, en particulier dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, logistique, approvisionnement, gestion du parc de véhicules et communications
- Prestation quotidienne d'avis à la Direction de l'Administration pénitentiaire – élaboration et mise en œuvre de politiques propres à renforcer les capacités opérationnelles et administratives de manière à les rendre conformes aux normes internationales en vigueur
- Prestation d'une assistance technique au jour le jour à la Direction de l'Administration pénitentiaire, grâce au partage de locaux avec le Directeur adjoint de l'Administration pénitentiaire et à son encadrement lors de l'élaboration et de l'application d'outils de gestion et d'instructions permanentes dans les domaines de la planification, du recrutement et du suivi du comportement professionnel
- Prestation d'une assistance technique à la Direction de l'Administration pénitentiaire dans le cadre des enquêtes officielles diligentées en cas d'allégation de mauvaise conduite ou de violation des droits des détenus visant un membre du personnel
- Réunions hebdomadaires avec la Direction de l'Administration pénitentiaire pour élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique efficace aux fins de l'amélioration de l'infrastructure du système pénitentiaire

- 10 visites d'évaluation et sessions de sensibilisation effectuées conjointement avec la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale haïtienne pour lutter contre les atteintes aux droits de l'enfant
- 4 visites des principaux ports d'entrée afin de déterminer l'ampleur des activités de traite d'enfants, effectuées conjointement avec la Brigade de protection des mineurs et l'Institut de recherche en matière de politiques et de protection sociales
- 2 sessions de formation aux questions relatives à la protection de l'enfance à l'intention de 100 fonctionnaires de la Brigade de protection des mineurs et des interlocuteurs de la Police nationale haïtienne; 2 sessions de formation aux questions relatives à la lutte contre la traite d'enfants à l'intention de 25 fonctionnaires de la Brigade de protection des mineurs en poste aux frontières
- Prestation hebdomadaire d'une assistance technique à la Police nationale haïtienne en vue de l'établissement dans les départements de bureaux de coordination des activités menées contre la violence sexuelle et sexiste relevant de la Police nationale haïtienne
- Mise en œuvre, conjointement par les médias et des instances locales, d'une campagne d'information sur le renforcement des capacités de la police et sur le code de déontologie; sensibilisation de la population haïtienne au renforcement et à la formation professionnelle de la Police nationale haïtienne, par l'entremise d'émissions mensuelles diffusées par 25 stations de radio et 13 chaînes de télévision locales, de la presse écrite locale et internationale, d'Internet et au moyen de la diffusion de documents promotionnels.

Facteurs externes : Les prix des denrées alimentaires et de l'énergie resteront dans la fourchette définie par le Gouvernement. Le plan de développement de la Police nationale haïtienne progressera au rythme prévu.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 1, sécurité et stabilité

Catégorie	**Total**
I. Contingents	
Effectif approuvé 2012/13	**7 340**
Effectif proposé 2013/14	**6 270**
Variation nette	**(1 070)**
II. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2012/13	**1 351**
Effectif proposé 2013/14	**951**
Variation nette	**(400)**
III. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2012/13	**1 790**
Effectif proposé 2013/14	**1 600**
Variation nette	**(190)**
IV. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2012/13	**100**
Effectif proposé 2013/14	**50**
Variation nette	**(50)**

V. *Personnel civil*	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2012/13	–	1	–	–	–	**1**	4	–	**5**
Postes proposés 2013/14	–	1	–	–	1	**2**	3	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**(1)**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	1	**1**	1	–	**2**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	–	–	1	**2**	5	–	**7**
Effectif proposé 2013/14	–	1	–	–	1	**2**	3	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2012/13	–	2	5	–	1	**8**	6	13	**27**
Postes proposés 2013/14	–	2	5	–	1	**8**	16	8	**32**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**	**(5)**	**5**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	10	–	**10**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(10)**	**–**	**(10)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	5	–	1	**8**	16	13	**37**
Effectif proposé 2013/14	–	2	5	–	1	**8**	16	8	**32**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5)**	**(5)**
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	1	**4**	–	2	**6**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	2	1	**4**	–	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	**Total partiel**			
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	1	–	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	–	–	**–**	**–**	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	2	2	1	**5**	–	2	**7**
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	2	1	**4**	–	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Centre d'opérations commun									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	3	–	**5**	–	1	**6**
Postes proposés 2013/14	–	–	2	3	1	**6**	–	1	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	1	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	–	**–**	–	**–**	**–**	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	2	3	1	**6**	–	1	**7**
Effectif proposé 2013/14	–	–	2	3	1	**6**	–	1	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2012/13	–	3	9	4	2	**18**	10	16	**44**
Postes proposés 2013/14	–	3	8	5	4	**20**	19	11	**50**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**2**	**2**	**9**	**(5)**	**6**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	1	2	3	11	–	14
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**(3)**	**(11)**	**–**	**(14)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	**–**	3	9	5	4	**21**	21	16	**58**
Effectif proposé 2013/14	**–**	3	8	5	4	**20**	19	11	**50**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**(5)**	**(8)**

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	**Total partiel**			
Total (I à V)									
Effectif approuvé 2012/13	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	**10 639**
Effectif proposé 2013/14	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	**8 921**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1 718)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste et augmentation de 1 emploi de temporaire

Tableau 6
Ressources humaines[a] : Bureau du commandant de la force

Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure	Description
Postes				
-1	AN	Secrétaire	Réaffectation	Au Groupe de l’administration pénitentiaire
+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis la Section des affaires civiles

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation de la gamme d’activités de la Mission (voir par. 40 ci-après).

40. Dans le cadre de la réduction des activités supplémentaires que la Mission avait mises en œuvre au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois d’assistant administratif temporaire (1 agent du Service mobile et 1 agent de la catégorie des services généraux recruté sur le plan national).

41. Le Bureau du commandant de la force traite un volume de plus en plus important de documents confidentiels qui, en raison de leur nature délicate (allégations d’exploitation sexuelle et de sévices impliquant la composante militaire et manifestations de civils en nette augmentation), nécessitent l’intervention de fonctionnaires administratifs recrutés sur le plan international. Étant donné que, depuis 2010/11, ces fonctions sont exécutées par un fonctionnaire occupant un emploi temporaire (Service mobile) qu’il est proposé de supprimer en 2013/14 (voir ci-dessus), il est proposé que lesdites fonctions soient désormais exercées par le titulaire d’un poste d’assistant administratif (Service mobile) transféré de la Section des affaires civiles.

42. Au cours de la période 2011/12, un poste vacant d’agent des services généraux recruté sur le plan national a été transféré à titre temporaire au Groupe de l’administration pénitentiaire. Du fait que les fonctions afférentes à ce poste ont été absorbées par les effectifs existants du Bureau, il est proposé que l’arrangement en

question soit régularisé grâce à la réaffectation au Groupe de l'administration pénitentiaire du poste de secrétaire (catégorie des services généraux, soumis à recrutement sur le plan national), dont le titulaire exercerait les fonctions d'assistant administratif.

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes et diminution de 10 emplois de temporaire

‘ *Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes*

Tableau 7
Ressources humaines[a] : Bureau du chef de la police

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
+10	AN	Commis chargé du contrôle des antécédents	Réaffectation	De la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies				
-1	VNU	Architecte	Suppression	
-1	VNU	Fonctionnaire des ressources humaines	Suppression	
-2	VNU	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
-1	VNU	Juriste	Réaffectation	À la Section de l'assistance électorale

[a] Dix emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation de la gamme d'activités de la Mission (voir par. 44 ci-après).

43. Le Bureau du chef de la police se concentrera sur les activités d'appui au plan de développement de la Police nationale haïtienne pour la période 2012-2016, adopté le 31 août 2012 par le Gouvernement haïtien, à savoir, en premier lieu, le renforcement des programmes de recrutement et de formation initiale, l'amélioration de l'organisation des carrières, l'application intégrale des procédures d'agrément et de certification, le renforcement des capacités administratives de la Police nationale haïtienne, le recrutement de fonctionnaires de rangs intermédiaire et supérieur et le renforcement des effectifs de lutte antiémeutes susceptibles d'être rapidement mis en place.

44. Dans le cadre de la réduction des activités supplémentaires que la Mission avait mises en œuvre au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 10 emplois d'assistant opérateur de saisie temporaire (agent des services généraux recruté sur le plan national).

45. En outre, il est proposé de supprimer quatre postes – 1 poste d'architecte, 1 poste de fonctionnaire des ressources humaines, 2 postes de fonctionnaire chargé des achats (Volontaires de Nations Unies) – et de réaffecter un poste de juriste (Volontaire des Nations Unies) à la Section de l'assistance électorale, dont le titulaire exercerait les fonctions de coordonnateur régional des opérations électorales, car les postes en question ne seront plus requis en 2013/14. On prévoit que les tâches actuellement exécutées par les titulaires de ces postes le seront

désormais par des fonctionnaires de la Police des Nations Unies et/ou absorbées par d'autres Volontaires des Nations Unies affectés au volet développement de la Police nationale haïtienne.

46. En dernier lieu, il est proposé de réaffecter 10 postes d'assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du personnel, dont les titulaires exerceraient désormais les fonctions de commis chargé de la vérification des données collectées au cours d'enquêtes (à classer dans les dossiers appropriés), mais aussi des antécédents des candidats, et d'autres contrôles effectués dans le cadre de la procédure d'agrément. Une procédure de vérification minutieuse menée par des commis employés à cet effet serait la garantie que les antécédents de l'ensemble du personnel de la Police nationale haïtienne, ainsi que ceux des nouveaux cadets, sont passés au crible et qu'aucun de ces fonctionnaires n'a commis d'infraction pénale dans le passé.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement en ce qui concerne les postes et diminution de 1 emploi de temporaire

Tableau 8
Ressources humaines[a] : Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes				
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Déclassement
	+1	P-3	Analyste de l'information	Déclassement

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation de la gamme d'activités de la Mission (voir par. 48 ci-après).

47. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui est une structure intégrée, est chargée d'assister le Chef et l'équipe de direction de la Mission dans la planification et la prise de décisions et d'aider à mettre au point l'évaluation des risques. Elle est chargée de recueillir des informations, notamment des données issues du renseignement, de les analyser et d'en faire la synthèse afin de faciliter la réalisation d'analyses intégrées, actualisées, précises, complètes et utiles ainsi que la planification, la prise de décisions et l'exécution du mandat de la Mission.

48. Dans le cadre de la réduction des activités supplémentaires que la Mission avait mises en œuvre au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer l'emploi d'analyste de l'information temporaire (P-3).

49. En outre, en raison de la redistribution de la charge de travail entre fonctionnaires du Centre, on prévoit que les tâches afférentes au poste de spécialiste des questions politiques (P-4) seront réduites. Il est donc proposé de déclasser le poste en question au niveau P-3, avec pour intitulé Analyste de l'information.

Centre d'opérations commun

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire

Tableau 9
Ressources humaines[a] : Centre d'opérations commun

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	De la Section des affaires civiles

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation de la gamme d'activités de la Mission (voir par. 51 ci-après).

50. Le Centre d'opérations commun est un centre d'information intégré qui a pour responsabilités de : a) faire comprendre les caractéristiques de la situation en Haïti à l'ensemble du personnel de la Mission et de suivre régulièrement son évolution; b) fournir des rapports de synthèse aux échelons supérieurs, aux partenaires internes et externes et au Siège de l'ONU, conformément à la politique du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'intégration de la remontée d'information; c) servir d'interlocuteur à l'équipe de pays des Nations Unies et aux acteurs internationaux et nationaux qui demandent l'appui de la MINUSTAH; d) faire comprendre la nature des opérations menées, en donner une vision d'ensemble et assurer la coordination avec les sections et entités compétentes dans le cadre de l'ensemble des activités exécutées par la Mission au quotidien et dans les situations de crise; e) coordonner les plans d'évacuation, la gestion des catastrophes/crises, les secours en cas d'incident ayant provoqué de très nombreuses victimes et les interventions aériennes d'urgence; f) coordonner la répartition des tâches au quotidien entre les multiples composantes de la Mission.

51. Dans le cadre de la réduction des activités supplémentaires que la Mission avait mises en œuvre au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer l'emploi d'assistant administratif temporaire (Service mobile).

52. Certes, le nombre des demandes d'aide humanitaire d'urgence a diminué par rapport à 2010/11 et 2011/12, mais celui des demandes d'assistance formulées en amont de la mise en route des projets de secours, de relèvement et de reconstruction planifiés est en augmentation. En outre, pour apporter un appui aux opérations et un soutien en cas de crise, le Centre d'opérations commun a besoin d'un personnel présent 24 heures sur 24, ce que la dotation en effectifs civils existante rendait possible. Toutefois, si la suppression proposée de l'emploi d'assistant administratif temporaire (Service mobile) est approuvée, le Centre ne disposera plus d'effectifs en nombre suffisant pour jouer son rôle et mener à bien les tâches qui lui seront assignées en 2013/14. Il est donc proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (Service mobile) de la Section des affaires civiles. Le titulaire de ce poste appuierait les échelons supérieurs et les fonctionnaires du Centre et contribuerait à l'organisation d'activités ayant une incidence à l'échelle de la Mission au nom du Bureau du Représentant spécial.

Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État

53. La composante 2 représente l'aide que la Mission apporte au Gouvernement pour renforcer la gouvernance démocratique, consolider l'autorité de l'État et renforcer ses institutions. Elle couvre les activités que mènent les structures suivantes : la Section des affaires politiques, la Section des affaires civiles, la Section de la communication et de l'information, la Section de l'assistance électorale, la Section de la lutte contre la violence de voisinage, la Section des affaires juridiques et le Groupe de la coordination régionale.

54. Durant l'exercice 2013/14, les priorités de la composante seront les suivantes : a) soutenir l'action que mène le Représentant spécial du Secrétaire général en matière de promotion de la démocratie à Haïti et notamment de formation d'un consensus entre les branches législative et exécutive; b) promouvoir la promulgation de lois fondamentales et offrir une assistance à cette fin; c) renforcer la capacité des institutions nationales et locales de s'acquitter de fonctions administratives clefs; d) renforcer les capacités du Conseil électoral permanent qui doit prochainement voir le jour, aider à l'organisation des élections et évaluer progressivement la capacité du Conseil d'assumer seul la pleine responsabilité de l'organisation des élections; e) renforcer la capacité des administrations municipales nouvellement élues d'exécuter leurs budgets, d'assurer la gestion d'urgence et de percevoir des recettes; f) renforcer les capacités de planification et de développement des délégations départementales; g) renforcer la capacité de la société civile de défendre les droits de ses mandants; et h) renforcer les capacités des médias indépendants dans tout le pays.

55. S'agissant de l'assistance électorale, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2012 (2011), a encouragé la MINUSTAH à continuer de prêter son concours pour les prochaines élections locales et législatives partielles et à coordonner l'assistance internationale fournie à Haïti à cette fin, en coopération avec les autres acteurs internationaux intéressés, notamment l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Les élections locales et législatives partielles, qui étaient initialement prévues pour fin 2011 avant d'être reportées à fin 2012, sont maintenant programmées pour 2013. Ces élections, pour lesquelles on recense 1 420 bulletins différents et quelque 35 000 candidats, exigeront des préparatifs beaucoup plus complexes que ceux requis pour les précédentes élections nationales. Par ailleurs, compte tenu des difficultés politiques actuelles et de la nécessité de remplir un certain nombre de conditions préalables délicates et laborieuses, telles que la rédaction d'une nouvelle loi électorale et l'examen du découpage électoral, le second tour des élections pourrait se tenir au cours du deuxième semestre de 2013. Après la tenue des élections, la mise en place d'un Conseil électoral permanent permettra à la MINUSTAH de s'atteler, dans la logique du retrait progressif programmé de la Mission, à la création et au renforcement des capacités des autorités électorales haïtiennes, qui pourront alors assumer davantage de responsabilités en matière de tenue d'élections, à commencer par les élections législatives partielles de 2013/14.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale	2.1.1 Adoption d'un calendrier législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement
	2.1.2 Diminution du nombre de troubles civils provoqués par des questions sociopolitiques (2011/12 : 66; 2012/13 : 350; 2013/14 : 160)
	2.1.3 Promulgation de lois sur les partis et les groupes politiques
	2.1.4 Augmentation du nombre de projets de loi soumis par l'exécutif à l'examen du Parlement (2011/12 : 0; 2012/13 : 15; 2013/14 : 30)

Produits

- Tenue de 4 réunions par mois avec le Président et le Premier Ministre en vue d'évaluer les progrès du dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques, les groupes de la société civile et les acteurs du secteur privé
- Tenue de 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Réunions bimensuelles avec des acteurs du secteur privé national et international en vue de déterminer les besoins en matière de politiques susceptibles de favoriser les investissements et la croissance du secteur privé
- Réunions bimensuelles avec des conseillers présidentiels et des parlementaires sur l'établissement et la mise en œuvre du calendrier législatif à l'appui de la croissance du secteur privé
- Soutien technique et recours à des missions de bons offices pour faire avancer le calendrier législatif et favoriser la recherche de consensus entre les partis politiques, notamment en tenant des réunions hebdomadaires avec les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés et des réunions hebdomadaires avec les représentants des partis politiques
- Tenue de réunions mensuelles avec des organisations de la société civile aux niveaux national et local, en vue de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et les thèmes prioritaires du dialogue sans exclusive avec les institutions gouvernementales
- Organisation, dans l'ensemble du pays, de 120 réunions-débats destinées aux autorités locales, aux chefs de communautés et représentants de la société civile, dont les organisations de femmes, au personnel d'appui aux élections et aux candidats aux élections locales et législatives, en vue de promouvoir la participation politique en mettant notamment l'accent sur la société civile, les femmes, le dialogue politique et la réconciliation nationale
- Organisation de 3 sessions de formation à l'intention de 180 personnes – représentants de la société civile et d'associations et journalistes –, dans 10 départements, en vue de permettre aux stations de radio de renforcer leur capacité de couvrir des débats parlementaires et de diffuser des programmes destinés à promouvoir le dialogue entre membres du Parlement, autorités élues et la population
- Tenue, avant et pendant les élections, de campagnes mensuelles d'information multimédia visant à favoriser le dialogue politique entre autorités locales, responsables locaux et représentants de la société civile, y compris les organisations de femmes, et à soutenir le processus électoral par la diffusion d'émissions de radio et de télévision, par la presse, l'Internet, les médias sociaux et les supports d'information et de promotion
- Organisation d'une campagne d'information sur le Conseil électoral permanent au moyen d'émissions diffusées sur la radio MINUSTAH FM, 25 stations de radio locales et 13 stations de télévision locales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Renforcement des institutions de l'État à l'échelon national	2.2.1 Promulgation de lois nouvelles ou révisées sur la corruption, la fonction publique, la fonction publique parlementaire, les investissements et la douane, ainsi que de lois régissant l'organisation des institutions publiques, qui prennent en compte le quota minimum de 30 % de représentation des femmes, tel que stipulé dans la Constitution
	2.2.2 Augmentation du nombre de départements dans lesquels le Conseil électoral permanent assure la logistique des élections (2011/12 : 0 (pas d'élections); 2012/13 : 4; 2013/14 : 7)
	2.2.3 Augmentation du pourcentage du budget électoral mis à disposition par l'État (2011/12 : 0 (pas d'élections); 2012/13 : 30 %; 2013/14 : 50 %)
	2.2.4 Établissement par le Conseil électoral d'un code électoral et de la réglementation connexe
	2.2.5 Augmentation du nombre des agents des douanes affectés aux différents points d'entrée sur le territoire pour réglementer le passage des marchandises et des passagers (2011/12 : 2; 2012/13 : 4; 2013/14 : 15)
	2.2.6 Projet initial d'une nouvelle loi portant organisation et fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique, établi par le Ministère et soumis à l'examen du Conseil des ministres

Produits

- Appui technique au Directeur général de l'Administration générale des douanes et au Directeur général des Services de l'immigration dans le cadre de réunions hebdomadaires destinées à élaborer une stratégie actualisée permettant d'optimiser les procédures de contrôle aux points d'entrée sur le territoire, d'améliorer le recouvrement des recettes et de renforcer les capacités d'ensemble des deux administrations, ainsi qu'à préparer les demandes d'assistance adressées aux donateurs internationaux
- Appui technique au Ministère de l'économie et des finances dans le cadre de réunions hebdomadaires, en vue de déterminer les besoins, d'élaborer des propositions d'assistance technique et financière de donateurs internationaux et de conduire des réformes des impôts, des douanes et des politiques de gestion des frontières
- Tutorat à l'intention des douaniers affectés aux postes frontière et formation de ces agents sur le lieu de travail
- Prestation d'un appui technique quotidien au Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale par le personnel de la MINUSTAH détaché auprès du Ministère, en vue de promouvoir la réforme des administrations publiques locales et de mettre en œuvre la décentralisation budgétaire
- Tenue de réunions bimensuelles avec le Directeur général et le directeur juridique du Conseil électoral permanent en vue d'étudier ou d'élaborer des règlements d'application du code électoral révisé, d'examiner les dépenses liées aux élections passées et de réduire les coûts, de manière à assurer la viabilité et l'appropriation nationale du système électoral haïtien
- Appui au renforcement des capacités du Conseil électoral permanent par le biais des actions suivantes : la tenue, aux niveaux national et départemental, de réunions hebdomadaires consacrées à la logistique;

l'organisation de deux séminaires de formation d'une semaine sur l'administration électorale et la logistique électorale, à l'intention de 33 cadres du siège et des structures départementales du Conseil électoral permanent

- 4 stages de formation pour 12 techniciens du Conseil électoral permanent dans les domaines suivants : la logistique électorale, la planification et la gestion des opérations électorales, les systèmes d'information géographique, les communications et l'information
- Tenue de réunions ou de séminaires techniques mensuels avec la Police nationale d'Haïti, en vue de renforcer les capacités nationales en matière de sécurité électorale, y compris l'organisation conjointe, par le Conseil électoral permanent et la Police nationale d'Haïti, d'un séminaire de formation en matière de sécurité électorale à l'intention de 13 membres de la Police nationale
- Prestation de conseils techniques et d'un appui logistique au Conseil électoral permanent dans le cadre de réunions hebdomadaires puis quotidiennes à mesure qu'approche la date des élections
- Organisation d'un atelier médiatisé à l'intention de 60 participants, dont des parlementaires, des représentants de la société civile et la Direction générale de l'Unité de lutte contre la corruption, sur le thème du projet de loi sur la prévention et l'élimination de la corruption
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le personnel du Ministère de la justice et de la sécurité publique en vue d'améliorer la structure du Ministère et d'aider à l'élaboration d'une loi portant définition des fonctions du Ministère
- Prestation d'un appui technique mensuel au Centre pour les opérations d'urgence en vue d'en renforcer l'efficacité au niveau national
- Assistance technique au Conseil électoral permanent et à ses partenaires, dont l'Organisation des États américains et l'International Foundation for Electoral Systems, en vue de la conceptualisation et de l'élaboration d'une stratégie de communication ainsi que de la conduite, par le Conseil électoral permanent, d'une campagne de sensibilisation aux élections
- Organisation d'une campagne nationale hebdomadaire d'information et de sensibilisation des électeurs, notamment contre la violence, en vue de contribuer à l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières, campagne qui prendra la forme de messages radio et d'affiches et fera appel aux mouvements associatifs, à la communication interpersonnelle et aux médias
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la santé publique et de la population et d'autres ministères compétents en vue de donner des conseils sur la mise en œuvre du plan stratégique national multisectoriel de lutte contre le VIH/sida visant à réduire la mortalité liée au sida ainsi que la transmission du VIH par voie sexuelle et la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.3 Capacité accrue des institutions décentralisées de l'État de gérer des budgets et d'appliquer des stratégies et des plans de développement	2.3.1 Diminution du nombre de municipalités qui ne respectent pas les normes de gestion administrative et financière établies par le Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale et qui sont classées comme étant des « municipalités en difficulté » (2011/12 : 50; 2012/13 : 40; 2013/14: 30)
	2.3.2 Augmentation du nombre de municipalités qui élaborent et exécutent un budget destiné à améliorer la prestation des services de base (2011/12 : 60; 2012/13 : 80; 2013/14: 90)

	2.3.3 Augmentation du nombre de municipalités qui peuvent mobiliser 50 % de leur budget grâce aux recettes fiscales locales (2011/12 : 12; 2012/13 : 19; 2013/14 : 25)
	2.3.4 Augmentation du nombre de délégations départementales qui tiennent des réunions mensuelles de coordination avec les directeurs départementaux en vue de mettre en application les directives gouvernementales à l'échelon local (2011/12 : 3; 2012/13 : 6; 2013/14 : 8)
	2.3.5 Augmentation du pourcentage des Centres d'opération d'urgence qui, à l'échelon municipal, utilisent des outils de gestion de l'information et tiennent des plans d'intervention d'urgence (2012/13 : 10 %; 2013/14 : 40 %)

Produits

- Assistance technique dispensée mensuellement aux 10 délégations départementales et 42 vice-délégations départementales par des membres du personnel de la MINUSTAH détachés auprès d'elles en qualité de conseillers nationaux, en vue de renforcer leurs capacités administratives et d'améliorer la planification et la prestation des services sociaux de base à l'échelon local
- Réunions hebdomadaires avec les directions départementales du Ministère du plan et de la coopération extérieure, en vue d'élaborer et de renforcer les mécanismes de coordination locaux et de promouvoir la planification du développement local
- Assistance technique dispensée chaque mois à 140 administrations municipales en vue d'améliorer leurs capacités administrative et budgétaire d'assurer les services publics locaux, grâce notamment à l'élaboration de plans d'exécution du budget, au renforcement des capacités en matière de collecte des recettes publiques et de gestion de projets, au renforcement des capacités administratives des employés municipaux et à l'amélioration des prestations des services de base
- Réalisation de 120 projets à effet rapide largement médiatisés, afin d'aider les institutions publiques et la société civile des 10 départements à renforcer les capacités locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, de la gouvernance démocratique, de la sécurité et de la stabilité
- Diffusion d'informations destinées à mieux faire connaître les projets à effet rapide dans les 10 départements, au moyen de la presse, de l'Internet, des médias sociaux, de supports promotionnels distribués dans les bureaux régionaux de la MINUSTAH et de la diffusion de 13 émissions de télévision et de 25 émissions de radio sur les réseaux locaux
- 1 stage d'initiation à l'administration locale de base à l'intention de 420 agents nouvellement recrutés au sein des municipalités
- 1 atelier de renforcement des capacités en matière d'administration locale pour 50 agents représentant les 10 délégations départementales, la formation étant axée sur les relations avec les autorités municipales
- Prestation d'un appui technique aux 140 municipalités en vue de la rédaction des bilans d'actions communales
- Stages mensuels de formation (en moyenne 10 participants par stage) dans le domaine des archives, destinés à permettre aux 140 municipalités d'assurer la transmission de la documentation et du matériel entre les autorités municipales sortantes et celles qui les remplacent

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.4 Renforcement de la capacité des entités non étatiques de participer aux processus de prise de décisions et de défendre les priorités et les droits de leurs communautés, y compris des femmes, aux échelons communal et départemental	2.4.1 Augmentation du nombre de départements dans lesquels des tables de concertation départementales, des tables de concertation communales et des tables de concertation sectorielles sont organisées avec la société civile et les organisations non gouvernementales (2011/12 : 0; 2012/13 : 1; 2013/14 : 5) 2.4.2 Augmentation du nombre de départements qui comptent des réseaux opérationnels de femmes œuvrant pour le développement (2011/12 : 1; 2012/13: 2; 2013/14 : 5) 2.4.3 Augmentation du nombre de départements dans lesquels les organisations de la société civile plaident en faveur de leurs droits économiques, sociaux et culturels en soumettant aux autorités locales un cahier de charges (2011/12 : 1; 2012/13 : 8; 2013/14 : 10)

Produits

- 6 sessions de formation regroupant chacune, en moyenne, 20 acteurs non étatiques et membres des organisations de la société civile (dont des organisations de femmes et de jeunes) et consacrées à l'utilisation des mécanismes de coordination locaux en vue d'une participation plus effective aux Tables de concertation départementales, aux Tables de concertation communales et aux Tables sectorielles
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui techniques aux administrations locales en vue de la tenue des Tables de concertation départementales et des Tables de concertation communales
- Tenue de réunions mensuelles avec une moyenne de 10 acteurs non étatiques et organisations de la société civile (dont des organisations de femmes et de jeunes), en vue d'accroître le nombre et l'efficacité des organisations ou des plateformes de la société civile qui participent aux mécanismes de consultation et de coordination
- Tenue de campagnes d'information sur le rôle des organisations de la société civile, concrétisées par la diffusion d'émissions sur la radio MINUSTAH FM, 25 stations de radio locales et 13 stations de télévision locales, la mobilisation des médias sociaux, la distribution de matériaux d'information et de sensibilisation et l'organisation de deux campagnes de sensibilisation visant spécifiquement les organisations de femmes et de jeunes
- 1 session de formation à l'intention de 40 à 50 représentants d'organisations locales et d'organisations de la société civile dans les départements des Nippes et du Nord-Ouest (chaque département étant représenté par au moins 5 organisations) sur la méthode de compilation, dans un cahier de charges, des préoccupations relatives aux droits de l'homme. Pour communiquer des informations sur la session, il est fait appel à 25 stations de radio locales et 13 stations de télévision locales, aux médias sociaux et à une campagne de sensibilisation.
- Organisation de 2 forums sur les politiques publiques, dans les départements des Nippes et du Nord-Ouest, en vue de permettre à la société civile locale de présenter un cahier de charges aux autorités
- Tenue de 2 conférences de presse, diffusion de 2 émissions de radio et organisation d'activités de sensibilisation par les médias sociaux dans les bureaux régionaux en vue de faire connaître les forums sur les politiques publiques

• Assistance technique dispensée chaque mois aux organisations de la société civile pour leur permettre d'adopter une démarche fondée sur les droits de l'homme dans le suivi de l'élaboration du budget national et du budget départemental et dans la formulation des recommandations y relatives

• 3 sessions de formation sur la budgétisation fondée sur les droits de l'homme et le suivi des politiques publiques à l'intention de 25 membres de la société civile et de 25 membres de commissions du Parlement

Facteurs externes : Les partis politiques, au pouvoir et d'opposition, s'engageront à faire progresser le calendrier législatif et à réaliser les priorités nationales. Le Conseil électoral sera en mesure d'organiser les élections locales et sénatoriales initialement prévues pour la fin 2011.

Tableau 10
Ressources humaines : composante 2 (gouvernance démocratique et légitimité de l'État)

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-3*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	3	1	**11**	7	–	**18**
Postes proposés 2013/14	–	1	5	3	1	**10**	7	–	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	6	3	1	**11**	8	–	**19**
Effectif proposé 2013/14	**–**	**1**	**5**	**3**	**1**	10	**7**	**–**	17
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	8	6	**19**	55	10	84
Postes proposés 2013/14	–	1	2	7	6	**16**	60	8	84
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**–**	**(3)**	**5**	**(2)**	**–**
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	1	1	**5**	2	–	**7**
Postes proposés 2013/14	–	–	3	1	1	**5**	2	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-3*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Groupe de la coordination régionale									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2013/14	–	–	10	–	–	**10**	–	–	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**10**	**–**	**–**	**10**	**–**	**–**	**10**
Section de l'assistance électorale									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	1	–	**4**	14	11	**29**
Postes proposés 2013/14	–	–	3	1	–	**4**	14	12	**30**
Variation nette	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Section de la lutte contre la violence de voisinage									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	3	1	**6**	20	6	**32**
Postes proposés 2013/14	–	–	2	3	1	**6**	20	6	**32**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	2	–	**2**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	**–**	**2**	**3**	**1**	**6**	22	6	**34**
Effectif proposé 2013/14	–	**–**	2	**3**	**1**	**6**	20	6	**32**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2012/13	–	1	20	15	5	**41**	51	17	**109**
Postes proposés 2013/14	–	1	9	14	3	**27**	55	15	**97**
Variation nette	**–**	**–**	**(11)**	**(1)**	**(2)**	**(14)**	**4**	**(2)**	**(12)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	4	–	**4**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**(4)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	20	15	5	**41**	55	17	**113**
Effectif proposé 2013/14	–	1	9	14	3	**27**	55	15	**97**
Variation nette	**–**	**–**	**(11)**	**(1)**	**(2)**	**(14)**	**–**	**(2)**	**(16)**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-3*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	4	37	31	14	**86**	149	44	**279**
Postes proposés 2013/14	–	3	34	29	12	**78**	158	41	**277**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(3)**	**(2)**	**(2)**	**(8)**	**9**	**(3)**	**(2)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	7	–	**7**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(7)**	**–**	**(7)**
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	4	37	31	14	**86**	156	44	**286**
Effectif proposé 2013/14	–	3	34	29	12	**78**	158	41	**277**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(3)**	**(2)**	**(2)**	**(8)**	**2**	**(3)**	**(9)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste de temporaire

Tableau 11
Ressources humaines[a] : Section des affaires politiques

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-1	P-5	Assistant spécial	Déclassement	
	+1	P-4	Assistant spécial	Déclassement	
	-1	P-5	Conseiller spécial	Réaffectation	Au Groupe de la gestion des frontières

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 57 ci-après).

56. La Section des affaires politiques aide le Représentant spécial du Secrétaire général à fournir ses bons offices et à promouvoir un accord politique visant à instaurer la stabilité. En outre, la Section identifie les problèmes nouveaux relevant du mandat général de la Mission, procède à des analyses et formule des recommandations relatives aux stratégies et aux mesures envisageables et propose des plans d'action destinés à apporter des solutions de court et de long terme aux problèmes politiques.

57. Dans le cadre des mesures visant à réduire les renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer le poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (poste d'administrateur recruté sur le plan national).

58. Par ailleurs, il est proposé de déclasser de la classe P-5 à la classe P-4 le poste actuel d'assistant spécial. S'il est prévu que le titulaire du poste continue de livrer des analyses politiques et d'appuyer les bons offices de la Mission, les fonctions attachées au poste et les compétences requises correspondent à la classe P-4.

59. Enfin, il est proposé de réaffecter le poste de conseiller spécial [spécialiste des questions politiques (hors classe)] au Groupe de la gestion des frontières et de le transformer en poste d'observateur (hors classe) aux frontières. Le titulaire du poste, qui avait été créé en 2007/08, devait remplir les fonctions d'expert principal à la présidence d'Haïti, en réponse à une demande de l'exécutif relative au renforcement des capacités et à la consolidation des institutions et conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1743 (2007) du Conseil de sécurité. L'administration actuelle, en place depuis mai 2011, n'ayant pas sollicité le maintien de ce poste, ce dernier n'est plus nécessaire à la Section.

Section de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes de temporaire

Tableau 12
Ressources humaines : Section de la communication et de l'information

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
-2	P-4	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
-1	P-3	Réalisateur d'émissions radiophoniques	Suppression	
+5	GN	Assistant d'information (journaliste)	Réaffectation	De la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies				
-1	VNU	Assistant d'information	Suppression	
-1	VNU	Administrateur de site	Suppression	

60. La Section de la communication et de l'information a pour objectif premier d'instaurer et d'entretenir un climat propice à la bonne exécution du mandat de la Mission. Concrètement, son action consiste à : mettre en œuvre une stratégie destinée à bien faire comprendre le mandat et les responsabilités de la Mission; promouvoir tous les aspects des activités menées par les différentes composantes de la Mission; susciter et maintenir l'adhésion de la population haïtienne et des partenaires d'exécution au mandat de la Mission; et communiquer en temps voulu à la population hôte des informations exactes et impartiales sur la Mission et sur l'évolution de la situation dans le pays.

61. Dans le cadre de la restructuration de la Mission et de la concentration de ses activités en fonction de la situation et compte tenu des priorités de la Mission et des

activités de la Section, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire de l'information (P-4), un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques (P-3) et deux postes de temporaire concernant un assistant d'information et un administrateur de site (Volontaires des Nations Unies). La charge de travail de la Section sera redistribuée entre les membres du personnel restant afin d'assurer la continuité des services précédemment assurés, en fonction des réalisations escomptées et des résultats attendus, tels qu'inscrits dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour 2013/14. Les tâches dont s'acquittaient les Volontaires des Nations Unies seront réparties entre les membres du personnel recruté sur le plan national, à des fins de renforcement des capacités nationales.

62. Se servant du mode de communication le plus accessible et le plus diffusé dont dispose la Mission, le Groupe de la radio de la Section assure, sur toute l'étendue du territoire, la diffusion de nouvelles impartiales et objectives et d'une large gamme de programmes d'éducation civique et d'annonces d'intérêt général qui mettent en lumière l'action que mènent les organismes des Nations Unies à Haïti, par le biais d'émissions radiophoniques régulières consacrées à des thèmes intersectoriels. Des émissions quotidiennes et hebdomadaires sont diffusées en direct sur le réseau FM de la Mission et sur ses sites Web et téléchargées sur le site Web de la radio. La Mission ayant mis l'accent sur l'appui à l'action que mène Haïti pour promouvoir la stabilité et renforcer les institutions de l'État, il faudra affecter davantage d'assistants d'information/journalistes au Service des informations où ils joueront un rôle crucial durant les élections sénatoriales et locales à venir. Le personnel participera également à l'élaboration d'analyses quotidiennes, à la couverture de sessions parlementaires et à des émissions spéciales de radio qui privilégieront, sans s'y limiter, l'évolution de la situation politique, ainsi que les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées dans le domaine du renforcement de l'état de droit. De manière à ce que le Groupe de la radio puisse continuer à couvrir les activités parlementaires et à informer de l'appui fourni par la Section des affaires civiles, il est proposé de réaffecter cinq postes d'interprète (de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section du personnel et de les transformer en postes d'assistant d'information/journaliste.

Groupe de la coordination régionale

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes

Tableau 13
Ressources humaines : Groupe de la coordination régionale

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	+5	P-5	Chef du Bureau régional	Réaffectation	De la Section des affaires civiles
	+5	P-4	Chef du Bureau départemental	Réaffectation	De la Section des affaires civiles

63. Il est proposé de créer un Groupe de la coordination régionale, dont les tâches consisteront à : assurer la liaison à l'échelle de la Mission, ainsi que le suivi et la facilitation à l'échelon local; favoriser le renforcement de la confiance, le règlement des conflits et la réconciliation; et promouvoir l'extension de l'autorité de l'État. Dans le cadre de la restructuration de la Mission et de la concentration de ses

activités, les responsabilités qu'assume la Section des affaires civiles en matière de coordination et de gestion à l'échelon régional seront dissociées de celles qui lui incombent au titre du renforcement de la gouvernance locale et de la consolidation des capacités institutionnelles. Les fonctions et les responsabilités liées à la coordination et à la gestion à l'échelon régional seront donc transférées à un nouveau groupe relevant directement du Bureau du Représentant spécial, ce qui permettra d'améliorer le suivi et l'analyse politiques et d'harmoniser l'exécution du mandat de la Mission. La Section des affaires civiles continuera de s'acquitter de toutes les fonctions relatives aux affaires civiles à l'échelon des cinq bureaux régionaux et des cinq bureaux sous-régionaux. Il est donc proposé de réaffecter 5 postes de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) de la Section des affaires civiles et de les transformer en postes de Chef de bureau régional et aussi de réaffecter cinq postes de spécialiste des affaires civiles (P-4) de la Section des affaires civiles et de les transformer en postes de chef de bureau départemental.

Section de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de temporaire

Tableau 14
Ressources humaines : Section de l'assistance électorale

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-1	D-1	Chef des observateurs électoraux	Déclassement	
	+1	P-5	Chef des observateurs électoraux	Déclassement	
Volontaires des Nations Unies					
	+1	VNU	Coordonnateur électoral régional	Réaffectation	Du Bureau du Chef de la police

64. La Section de l'assistance électorale a pour fonction essentielle d'aider les autorités haïtiennes – particulièrement le Conseil électoral permanent – à préparer les élections et à se doter de capacités accrues à l'échelon local pour pouvoir planifier, organiser et tenir les élections. Ses interventions prennent la forme de conseils, d'une assistance technique, d'un soutien logistique, d'un appui à la sécurité et d'une coordination des acteurs internationaux associés au processus électoral. La dotation en effectifs de la Section de l'assistance électorale doit être maintenue durant l'exercice 2013/14, à la fois pour l'organisation et la supervision des activités de formation et pour la planification de l'appui de la Mission aux élections prévues pour l'exercice, comme évoqué au paragraphe 55 ci-dessus.

65. Si le poste de la direction de la Section de l'assistance électorale a précédemment été approuvé à la classe D-1, le renforcement de la coordination au sein de la Mission et le fait que cette dernière évolue progressivement de l'appui technique direct au renforcement des capacités des autorités électorales, associés au transfert graduel des responsabilités aux autorités haïtiennes, ont réduit la nécessité d'un chef des observateurs électoraux à la classe actuelle. En outre, le poste est occupé à titre intérimaire par un responsable de la classe P-5. Dans le cadre de la

réduction progressive de la présence de la Mission, il est donc proposé de déclasser le poste de chef des observateurs électoraux de la classe D-1 à la classe P-5.

66. Il est proposé qu'un poste de juriste (Volontaire des Nations Unies) soit réaffecté du Bureau du Chef de la police et transformé en poste de coordonnateur électoral régional, dont le titulaire sera chargé d'étudier la loi électorale, d'œuvrer à la mise en place d'un code électoral et de superviser la mise au point du processus de règlement des litiges électoraux, en participant notamment au renforcement des capacités des conseillers électoraux à Port-au-Prince et des représentants du Conseil électoral permanent dans les régions. En l'absence d'un coordonnateur électoral régional, la Mission risquerait de ne pas disposer d'informations suffisantes sur la loi électorale et de ne pas pouvoir participer activement à la rédaction du code électoral, ce dont, en définitive, se ressentirait son action dans le domaine électoral.

Section de la lutte contre la violence de voisinage

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 2 postes de temporaire

67. Dans le cadre des mesures visant à réduire les renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux postes temporaires d'administrateur de projets (postes d'administrateur recruté sur le plan national).

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes et diminution de 4 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes de temporaire

Tableau 15
Ressources humaines[a] : Section des affaires civiles

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Centre d'opérations commun
-5	P-5	Spécialiste des affaires civiles (hors classe)	Réaffectation	Au Groupe de la coordination régionale
-5	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Au Groupe de la coordination régionale
-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du commandant de la force
-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
-1	P-2	Spécialiste auxiliaire des affaires civiles	Transformation	
+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
+2	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
Volontaires des Nations Unies				
-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	

[a] Quatre emplois de temporaire seront supprimés en raison de la rationalisation des activités de la Mission

(voir par. 69 ci-après).

68. Comme indiqué au paragraphe 63 ci-dessus, dans le cadre de la restructuration de la Mission et de la concentration de ses activités, les responsabilités liées à la coordination et à la gestion à l'échelon des bureaux régionaux ne relèveront plus de la Section des affaires civiles, qui s'attachera davantage à promouvoir le renforcement de la gouvernance et de l'autorité de l'État, en mettant un accent particulier sur le Parlement et les entités publiques locales. L'on s'efforcera également de promouvoir une participation accrue de la société civile à la prise de décisions politiques et économiques. La Section des affaires civiles continuera de fournir des conseils et un appui techniques concernant les processus politique, législatif et de gouvernance, y compris la définition et le suivi du calendrier parlementaire, ainsi que l'élaboration et l'exécution des budgets locaux. En collaboration avec le PNUD, dans le cadre de l'appui qu'il apporte à l'élaboration du dispositif national de réduction des risques de catastrophe, la Section continuera également à jouer un rôle de coordination de la formation et de l'appui dispensés à l'échelon local en ce qui concerne la préparation aux catastrophes naturelles et les interventions face aux catastrophes, fonction qu'a assumée la Section des affaires civiles durant l'exercice 2012/13 après son intégration avec le Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

69. Dans le cadre des mesures visant à réduire les renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer quatre postes temporaires de spécialiste des affaires civiles (postes d'administrateur recruté sur le plan national).

70. Dans le cadre de la restructuration de la Mission et de la concentration de ses activités correspondant à la réduction prévue de ses activités et en prélude à la réduction de l'empreinte de son déploiement, comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, la MINUSTAH restructurera ses 10 bureaux extérieurs pour constituer cinq bureaux régionaux (Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes et Jacmel) et cinq bureaux départementaux plus petits (Hinche, Jérémie, Miragoâne, Fort Liberté et Port-de-Paix). Comme indiqué au paragraphe 63 ci-dessus, il est proposé de réaffecter cinq postes de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) et cinq postes de spécialiste des affaires civiles (P-4) au Groupe de la coordination régionale et de les transformer en postes de chef de bureau régional et de chef de bureau départemental, respectivement, en étendant leurs responsabilités pour y inclure non seulement les fonctions de base relatives aux affaires civiles mais aussi des interventions associant le Gouvernement haïtien, comme également indiqué au paragraphe 63.

71. Par ailleurs, la direction de la Section des affaires civiles procédera à la restructuration et la redistribution de sa charge de travail. Il est donc proposé de transférer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) au Bureau du commandant de la force et un au Centre d'opérations commun.

72. Enfin, pour renforcer les capacités professionnelles dans le pays hôte, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 en poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), de transformer un poste de spécialiste auxiliaire des affaires civiles de la classe P-2 en poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) et de transformer deux postes temporaires de spécialiste des affaires civiles

de la catégorie des Volontaires des Nations Unies en postes de spécialiste des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national).

Composante 3 : état de droit et droits de l'homme

73. La composante 3 regroupe les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en place les institutions juridiques et judiciaires et les services pénitentiaires requis pour la protection et la défense des droits de l'homme. Elle comprend le Bureau de la coordination des questions d'état de droit, la Section de la justice, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance, le Groupe de la problématique hommes-femmes et le Groupe de la gestion des frontières.

74. Pour aider le Gouvernement à poser les bases nécessaires à l'instauration d'une culture de l'état de droit et de la défense des droits de l'homme, la Mission axera ses activités d'assistance sur les trois domaines à forte incidence et de grande envergure suivants : a) mise en place et renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels, soit le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, l'Office de la protection du citoyen, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et l'Unité de lutte contre la corruption; b) assistance aux entités gouvernementales sur des sujets importants comme les droits de l'homme, l'administration pénitentiaire et la collecte des recettes douanières; et c) réformes législatives essentielles, notamment réforme du Code de procédure pénale. La Mission continuera aussi d'aider les autorités haïtiennes à défendre les droits de l'homme, en particulier les droits des enfants et des femmes, ainsi qu'à renforcer la responsabilité effective des institutions et des représentants de l'État et à améliorer la transparence de leur action grâce à un contrôle exercé par l'appareil judiciaire et la société civile. À cette fin, elle s'attachera : a) à lutter contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme, y compris celles commises par la police, et à réduire les taux de détention illégale; et b) à faire en sorte que le Gouvernement haïtien intensifie sa collaboration avec les organes et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et qu'il respecte davantage les normes établies par ces entités, notamment les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité.

75. Durant l'exercice 2013/14, la MINUSTAH s'efforcera, à titre expérimental, de regrouper davantage les fonctions au sein de la composante, l'objectif étant de fusionner les ressources de la Section des droits de l'homme, du Groupe de la protection de l'enfance et du Groupe de la problématique hommes-femmes en 2014/15.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Progrès dans la mise en place des mécanismes de responsabilité essentiels ou amélioration de leur fonctionnement selon les normes internationales relatives aux droits de l'homme	3.1.1 Augmentation du pourcentage des décisions de la Cour de cassation qui sont publiées au Journal officiel et communiquées aux juges des tribunaux de degré inférieur (2011/12 : 0 %; 2012/13 : 0 %; 2013/14 : 50 %)
	3.1.2 Augmentation du nombre de bureaux régionaux de l'Unité de lutte contre la corruption (2011/12 : 4; 2012/13 : 4; 2013/14 : 6)

	3.1.3 Présentation du Code de procédure pénale au Parlement pour examen
	3.1.4 Mise en place officielle du Conseil d'administration et du Conseil pédagogique de l'École de la magistrature
	3.1.5 Publication par l'Office de la protection du citoyen d'un rapport qui donne le nombre d'affaires traitées et le nombre de recommandations faites par l'Office en 2013
	3.1.6 Augmentation du nombre de cas d'abus commis par la police qui font l'objet d'enquêtes, qui sont confirmés par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et qui amènent celle-ci à recommander des mesures de sanction à la Direction générale (2011/12 : 8; 2012/13 : 16; 2013/14 : 20)
	3.1.7 Augmentation du nombre de mesures de sanctions adoptées par la Direction générale de la Police nationale d'Haïti sur recommandation de l'Inspection générale (2011/12 : 0; 2012/13 : 10; 2013/14 : 14)
	3.1.8 Création d'un mécanisme national de coordination des questions d'état de droit opérationnel qui associe des parties prenantes nationales et internationales, notamment les donateurs intéressés et les ministères nationaux compétents

Produits

- Surveillance des violations des droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet à l'intention de la police et des autorités pénitentiaires et judiciaires, au moyen de visites effectuées hebdomadairement pour enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme, y compris celles visant des membres de la Police nationale d'Haïti, et pour demander aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures administratives et judiciaires voulues à l'encontre des auteurs de telles violations
- 30 réunions et 4 ateliers organisés à l'intention des membres de droit, des membres élus et de 9 membres du personnel permanent du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour aider au fonctionnement de celui-ci
- Présentation aux autorités haïtiennes et, le cas échéant, au grand public, de comptes rendus journaliers, hebdomadaires et mensuels sur la situation générale des droits de l'homme ainsi que sur des cas précis et les points préoccupants
- 2 rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti et au moins 2 rapports thématiques sur des cas précis et les points préoccupants
- 2 conférences de presse, 2 émissions radio et plateformes de médias sociaux destinées à faire connaître les rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti
- Campagnes d'information destinées à faire mieux connaître les difficultés rencontrées et les progrès faits dans la promotion de l'accès à la justice, notamment en ce qui concerne les centres de paix et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, ainsi que les capacités renforcées des institutions de justice et de sécurité haïtiennes, au moyen d'émissions radiophoniques et sur support vidéo diffusées avec l'aide de la presse locale, d'articles publiés sur Internet et de publications diffusées dans le pays

- Réunions bimestrielles tenues avec la Cour de cassation pour l'aider à publier ses décisions
- 2 sessions de formation relatives aux instruments d'enquête sur les violations des droits de l'homme, aux procédures d'enquête et à la rédaction de rapports, organisées à l'intention de 15 membres du personnel de l'Office de la protection du citoyen
- Visites de suivi mensuelles effectuées conjointement avec l'Office de la protection du citoyen dans les commissariats de police, les établissements pénitentiaires et les institutions judiciaires pour évaluer les conditions et la légalité des détentions
- 20 réunions et 2 ateliers organisés à l'intention du personnel de l'Inspection judiciaire et des membres et du personnel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour élaborer les règlements internes de l'Inspection judiciaire
- Réunions mensuelles et 2 ateliers organisés à l'intention du personnel et des membres de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif pour évaluer les besoins de la Cour
- Réunions bihebdomadaires tenues avec l'Unité de lutte contre la corruption pour l'aider à mettre en place des bureaux régionaux et à promouvoir l'adoption du projet de loi contre la corruption
- 50 réunions et 8 ateliers organisés à l'intention de 2 groupes de travail, de 10 fonctionnaires du Ministère de la justice et de la sécurité publique et de 20 élus pour faire avancer la réforme du Code de procédure pénale et du Code pénal
- 10 réunions et 3 ateliers organisés à l'intention du personnel de l'École de la magistrature et du Ministère de la justice et de la sécurité publique pour améliorer l'application de la loi portant statut de la magistrature et de la loi relative à l'École de la magistrature
- Réunions hebdomadaires tenues avec les juges et les procureurs pour aider les tribunaux à réduire les délais de traitement des affaires pénales et à augmenter le nombre d'affaires civiles et administratives traitées par le système juridique
- Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti grâce à la communication des rapports d'enquête sur les allégations de violation des droits de l'homme et à la tenue de réunions mensuelles avec les inspecteurs pour observer la suite donnée à ces allégations
- Organisation d'une campagne multimédias à l'échelle nationale lors des « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » promues par le système des Nations Unies en vue de sensibiliser la population sur les questions de la violence sexuelle et sexiste, des droits fondamentaux de la femme et de l'accès des femmes à la justice, notamment en faisant appel à des troupes de théâtre haïtiennes ayant des attaches directes avec la population, des radios locales, des réseaux de femmes et des forums de dirigeants locaux, en organisant 3 réunions d'information dans les grandes villes, en distribuant des documents d'information et en diffusant des messages à la radio, sur des supports vidéo et sur les plateformes de médias sociaux
- Encadrement au quotidien du personnel du service de l'Office de la protection du citoyen chargé des détenus par le déploiement sur place de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSTAH, afin de renforcer la capacité du personnel du groupe de s'acquitter de ses tâches
- Encadrement au quotidien du personnel du service de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti chargé des questions pénitentiaires par le déploiement sur place de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSTAH chargés d'aider aux enquêtes sur les incidents impliquant des gardiens de prison
- Encadrement au quotidien de la Direction de l'administration pénitentiaire pour l'aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan de formation du personnel afin de faciliter l'application des nouvelles politiques de gestion des établissements pénitentiaires
- Encadrement au quotidien du personnel sanitaire de la Direction de l'administration pénitentiaire pour l'aider à

appliquer la politique concernant la santé des détenus et à élaborer une politique relative à la santé mentale

- Organisation de 2 réunions consultatives de haut niveau pour appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme national de coordination des questions d'état de droit associant les principales parties prenantes nationales et internationales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Renforcement de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies	3.2.1 Présentation d'une loi sur la protection de l'enfance au Parlement
	3.2.2 Adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
	3.2.3 Augmentation du nombre des recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris les 122 recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont acceptées par Haïti et appliquées par le Gouvernement (2011/12 : 10; 2012/13 : 10; 2013/14 : 15)
	3.2.4 Visites effectuées en Haïti par les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et les responsables des organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies chaque fois qu'ils en font la demande (2011/12 : 3 visites; 2012/13 : 2 visites; 2013/14 : 2 visites)

Produits

- Réunions bimestrielles avec la Ministre à la condition féminine et aux droits des femmes et les femmes parlementaires pour promouvoir l'adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Réunions mensuelles avec les participants aux tables rondes sur la justice pour mineurs et les enfants placés en domesticité (*restavek*) pour aider à l'élaboration de lois pour la protection de l'enfance
- Visites mensuelles effectuées dans les établissements pénitentiaires pour y suivre les dossiers et les conditions de détention des mineurs
- 2 campagnes médiatiques organisées dans le cadre de la célébration des journées des droits de l'enfant et une campagne médiatique sur la loi relative à l'adoption
- Réunions bimestrielles tenues avec le comité interinstitutions afin de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme, ainsi que l'élaboration des rapports destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des disparitions forcées) et du rapport périodique destiné au Conseil des droits de l'homme
- Réunions mensuelles tenues avec la Ministre chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême et le comité interinstitutions pour s'assurer de la bonne coordination de l'exécution du plan d'action national pour les droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien en ce qui concerne l'examen périodique universel et la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme

- Fourniture d'une assistance technique aux organisations de la société civile dans le cadre de réunions bimestrielles pour les aider à rédiger deux « rapports officieux » destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et à élaborer un plan de plaidoyer en faveur de la ratification d'au moins 2 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Dans le cadre de la célébration des 3 journées internationales des droits de l'homme, organisation d'activités associant au moins 3 organisations des jeunes et des femmes, par le biais de groupes de mobilisation, d'émissions radiophoniques et de la distribution de documents d'information, l'objectif étant de renforcer les moyens d'action des organisations des jeunes et des femmes dans 8 régions
- Lancement d'une campagne de communication sur les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies pour renforcer la vigilance de la presse nationale
- Organisation, en coopération avec une organisation non gouvernementale nationale, d'une conférence annuelle « l'ONU mise en scène » avec la participation de jeunes sélectionnés dans différentes régions du pays

Facteurs externes : Les bailleurs de fonds fournissent les financements nécessaires pour soutenir les activités de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'état de droit. Le Gouvernement et le Parlement collaborent à la mise en œuvre d'un programme de réformes en la matière et respectent leurs engagements concernant la réforme de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire. Les institutions nationales de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit s'emploient résolument à enquêter sur les violations des droits de l'homme et coopèrent à la prise de mesures à l'encontre des membres de la police et des fonctionnaires soupçonnés de commettre de telles violations. Le Gouvernement et le Parlement fournissent un appui approprié à l'Office de la protection du citoyen.

Tableau 16
Ressources humaines : composante 3, état de droit et droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau de la coordination des questions d'état de droit									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2013/14	–	1	1	–	–	**2**	1	–	**3**
Variation nette	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**2**	**1**	**–**	**3**
Section de la justice									
Postes approuvés 2012/13	–	1	7	8	–	**16**	21	8	**45**
Postes proposés 2013/14	–	1	6	8	–	**15**	21	8	**44**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	7	8	–	**16**	22	8	**46**
Effectif proposé 2013/14	–	1	6	8	–	**15**	21	8	**44**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	2	–	**3**	3	2	**8**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	–	**2**	6	2	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**3**	**–**	**2**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	1	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	2	1	**4**	3	2	**9**
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	1	–	**2**	6	2	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(2)**	**3**	**–**	**1**
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	12	–	**19**	24	6	**49**
Postes proposés 2013/14	–	1	4	11	–	**16**	27	5	**48**
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**–**	**(3)**	**3**	**(1)**	**(1)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	6	12	–	**19**	25	6	**50**
Effectif proposé 2013/14	–	1	4	11	–	**16**	27	5	**48**
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**–**	**(3)**	**2**	**(1)**	**(2)**
Groupe de la gestion des frontières									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	–	–	**2**	3	–	**5**
Postes proposés 2013/14	–	–	3	–	–	**3**	2	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	**–**	**–**	1	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	–	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	3	–	–	**3**	3	–	**6**
Effectif proposé 2013/14	–	–	3	–	–	**3**	2	–	**5**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA-SSG	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Variation nette	**–**	**–**	–	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	1	**2**	3	1	**6**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	1	**2**	3	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	–	–	**2**	5	1	**8**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	**1**	5	1	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	2	19	23	–	**44**	59	18	**121**
Postes proposés 2013/14	–	3	17	21	–	**41**	65	16	**122**
Variation nette	**–**	**1**	**(2)**	**(2)**	**–**	**(3)**	**6**	**(2)**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	1	–	1	**2**	2	–	**4**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**(2)**	**(2)**	**–**	**(4)**
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	20	23	1	**46**	61	18	**125**
Effectif proposé 2013/14	–	3	17	21	–	**41**	65	16	**122**
Variation nette	**–**	**1**	**(3)**	**(2)**	**(1)**	**(5)**	**4**	**(2)**	**(3)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la coordination des questions d'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 17
Ressources humaines : Bureau de la coordination des questions d'état de droit

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
+1	P-5	Spécialiste hors classe de la coordination des questions d'état de droit	Réaffectation	De la Section de la justice
+1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Transfert	Du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

			(affaires politiques et état de droit)
+1 GN	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

76. L'une des principales responsabilités de la Mission est de prêter appui aux institutions haïtiennes garantes de l'état de droit. Selon le rapport du Secrétaire général en date du 22 février 2010 (S/2010/200 et Corr.1), cette responsabilité est déléguée au coordonnateur des questions d'état de droit par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint. Étant donné l'importance stratégique de cette fonction, il est proposé de créer un Bureau de la coordination des questions d'état de droit à part entière placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint. En tant que chef du Bureau, le coordonnateur des questions d'état de droit veillera à ce que les composantes de la Missions adoptent une approche cohérente à l'égard des questions d'état de droit et assurera la liaison avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc proposé que le poste de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) soient transférés du Bureau du Représentant spécial adjoint (affaires politiques et état de droit).

77. Le Coordonnateur des questions d'état de droit joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des priorités établies en la matière par le Gouvernement haïtien; il se concertera avec les homologues haïtiens et les autres intervenants des Nations Unies pour la mise en place d'un cadre solide garantissant l'état de droit en Haïti. Pour être plus précis, il donnera des conseils stratégiques au Gouvernement sur les questions d'état de droit, établira un mécanisme de coordination de l'assistance sur les questions d'état de droit et coopérera avec les autres organismes prêtant une assistance dans ce domaine.

78. L'assistant administratif aidera à l'élaboration des rapports et d'autres documents, tiendra la base de données sur l'état de droit et fournira un appui administratif aux mécanismes de coordination des questions d'état de droit.

79. Il est également proposé que le poste de spécialiste hors classe des affaires judiciaires (P-5) à la Section de la justice soit réaffecté au Bureau en tant que poste de spécialiste hors classe de la coordination des questions d'état de droit. Ce poste était prêté temporairement au Bureau de la coordination des questions d'état de droit du Bureau du Représentant spécial adjoint (affaires politiques et état de droit) depuis le début de l'exercice 2011/12 et, étant donné le maintien de cette fonction, il est proposé que cet arrangement soit régularisé par réaffectation du poste. Adjoint du Coordonnateur, le spécialiste hors classe supervisera le fonctionnement quotidien du Bureau, notamment les services d'appui assurés par le secrétariat aux mécanismes de coordination et la gestion de la base de données et du centre de documentation; organisera les activités en coordination avec les chefs des composantes et, notamment, dirigera le volet institutionnel du Cadre stratégique intégré; et veillera à ce que les activités du Bureau tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

Section de la justice

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 emploi de temporaire

Tableau 18
Ressources humaines[a] : Section de la justice

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires judiciaires	Réaffectation	Au Bureau de la coordination des questions d'état de droit

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 80 ci-après).

80. Dans le cadre de la réduction en cours des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé que l'emploi de temporaire occupé par le spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national) soit supprimé.

81. Comme indiqué au paragraphe 79 ci-dessus, le poste de spécialiste hors classe des affaires judiciaires (P-5) était prêté temporairement au Bureau de la coordination des questions d'état de droit du Bureau du Représentant spécial adjoint (affaires politiques et état de droit) depuis 2011/12, et les fonctions attachées à ce poste avaient été réparties entre les effectifs existants de la Section de la justice. Afin de régulariser cet arrangement temporaire, et compte tenu de la nécessité de maintenir le poste, il est proposé que le poste de spécialiste hors classe des affaires judiciaires (P-5) soit réaffecté au nouveau Bureau de la coordination des questions d'état de droit en tant que poste de spécialiste de la coordination des questions d'état de droit.

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Tableau 19
Ressources humaines[a] : Groupe de l'administration pénitentiaire

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du commandant de la force
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	De la Section du personnel

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 83 ci-après).

82. Le Groupe de l'administration pénitentiaire a pour mandat de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables et, à ce titre, de fournir des

services d'appui essentiels à la Direction de l'administration pénitentiaire et d'aider celle-ci, en lui transférant les connaissances et les compétences voulues, à mettre en place et à administrer un système pénitentiaire viable, sûr, sécurisé et humain, où aucune violation des droits de l'homme ne peut être commise.

83. Compte tenu de la réduction en cours des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé que l'emploi de temporaire occupé par l'assistant administratif (agent du Service mobile) soit supprimé.

84. Il est proposé aussi qu'un poste de spécialiste des questions pénitentiaires de la classe P-3 soit transformé en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Les fonctions attachées au poste ont essentiellement trait à la coordination administrative dans les domaines de la gestion des effectifs, du budget, de la planification et de l'établissement de rapports, et elles exigent une connaissance minimale de la gestion pénitentiaire et des pratiques établies à l'Organisation des Nations Unies; le poste devrait donc offrir une possibilité de valorisation à un membre du personnel recruté sur le plan national ayant une connaissance générale de l'environnement pénitentiaire et aider au renforcement des capacités locales dans le cadre de la concentration des activités de la Mission et de l'allègement de sa présence.

85. Durant l'exercice 2011/12, deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (occupés par un secrétaire du Bureau du commandant de la force et par un interprète de la Section du personnel) ont été prêtés temporairement au Groupe pour gérer le volume de travail de celui-ci. Le Groupe ayant toujours besoin de cet appui administratif, il est proposé de régulariser cet arrangement temporaire en y transférant le poste de secrétaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du commandant de la force pour être occupé par un assistant administratif, et en y réaffectant le poste d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du personnel en tant que poste d'assistant administratif.

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes et diminution de 1 emploi de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Tableau 20
Ressources humaines[a] : Section des droits de l'homme

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
+2	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Du Groupe de la gestion des frontières
-1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
-2	P-4	Coordonnateur des questions	Suppression	

		de droits de l'homme		
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Groupe de la gestion des frontières
Volontaires des Nations Unies				
-1	VNU	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 87 ci-après).

86. La Section des droits de l'homme est chargée des tâches suivantes : surveiller les violations des droits de l'homme commises par les autorités de l'État, notamment la Police nationale d'Haïti, dans huit départements, enquêter sur ces violations et en rendre compte; fournir un appui aux autorités de l'État, y compris la police, les autorités judiciaires et les institutions nationales de défense des droits de l'homme et, à ce titre, promouvoir et défendre les droits de l'homme et veiller à ce que les auteurs des violations aient à en répondre et que les victimes soient indemnisées; aider la police des Nations Unies sur les questions de droits de l'homme qui concernent ses rangs et ceux de la Police nationale d'Haïti; aider les autorités nationales et régionales de l'État à élaborer et à mettre en œuvre des politiques responsables et participatives qui tiennent compte des obligations d'Haïti en matière de droits de l'homme; aider les autorités de l'État dans leur collaboration avec les mécanismes mis en place par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, y compris l'Examen périodique universel, les procédures spéciales et les organes conventionnels; coordonner les activités des organismes s'occupant de la protection humanitaire, conseiller la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions de protection et les mesures à prendre en la matière et gérer les groupes régionaux chargés de la protection des droits de l'homme dans six départements haïtiens; représenter le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et dans toutes autres instances interinstitutions compétentes des Nations Unies; et conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur les problèmes et les priorités en matière de droits de l'homme qui intéressent le mandat de la Mission.

87. Compte tenu de la réduction en cours des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé que l'emploi de temporaire occupé par le spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) soit supprimé.

88. Le Groupe chargé des politiques gouvernementales et des capacités est principalement chargé de mener des activités de renforcement des capacités et de fournir un appui technique au Gouvernement haïtien pour l'aider à honorer son obligation de présenter des rapports au Conseil des droits de l'homme et aux autres mécanismes établis à Genève, d'aider les autorités de l'État dans leur collaboration avec les mécanismes mis en place par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, et d'aider le Ministère des affaires sociales et du travail à prévoir systématiquement des mesures de protection dans ses politiques concernant les couches vulnérables de la population. Par ailleurs, dans le programme du Groupe, il est prévu de renforcer les capacités des membres de la société civile et de les former à participer aux processus décisionnels de manière que les besoins de l'ensemble de la population soient pris en compte dans les politiques gouvernementales et les budgets de l'État sous l'angle des droits de l'homme. Il est donc proposé de réaffecter deux postes d'observateur aux frontières (administrateur recruté sur le

plan national) du Groupe de la gestion des frontières en tant que postes de spécialiste des droits de l'homme. Les titulaires de ces postes s'acquitteront des tâches suivantes : a) mener des activités de renforcement des capacités et d'appui technique au profit de la Ministre chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, du Bureau de la protection du citoyen et du Comité interministériel des droits de l'homme, et superviser les activités menées dans le cadre de projets par les unités de terrain; b) surveiller la situation des droits de l'homme dans le département du nord-est, en accordant une attention particulière à la région frontalière de Ouanaminthe; et c) mener des activités destinées à renforcer les capacités des autorités locales et des membres de la société civile, en mettant un accent particulier sur la surveillance des politiques gouvernementales au regard des droits économiques et sociaux et la lutte contre la traite des enfants et des êtres humains.

89. Comme il est question de pourvoir progressivement les postes par recrutement national afin de renforcer les capacités locales, il est proposé de transformer un poste de spécialiste des droits de l'homme de la classe P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste de spécialiste des droits de l'homme de la catégorie des Volontaires des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire du premier poste continuera, entre autres, à s'acquitter des tâches résiduelles de coordination des activités de protection en veillant à ce que les principes de protection soient systématiquement pris en compte par l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans la planification des activités et l'élaboration de programmes, et soient aussi adoptés par le Ministère des affaires sociales et du travail, auquel il fournira des conseils techniques et des avis d'experts pour que la protection soit prévue dans toutes les politiques gouvernementales concernant les catégories vulnérables de la société haïtienne. Le titulaire du deuxième poste exercera les fonctions de spécialiste des droits de l'homme et assumera des responsabilités additionnelles en matière de gestion en tant qu'adjoint du coordonnateur de l'équipe.

90. Il est aussi proposé que deux postes de coordonnateur des questions de droits de l'homme (P-4) soient supprimés compte tenu de la réduction progressive des opérations de la Mission. Par ailleurs, il est proposé qu'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit transféré au Groupe de la gestion des frontières, auquel le poste avait été temporairement prêté, la Section des droits de l'homme ayant réorganisé ses services d'appui administratif et le volume de travail ayant été réparti entre les effectifs existants.

Groupe de la gestion des frontières

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Tableau 21
Ressources humaines[a] : Groupe de la gestion des frontières

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-2	AN	Observateur aux frontières	Réaffectation	À la Section des droits de l'homme
	+1	P-5	Observateur principal aux frontières	Réaffectation	De la Section des affaires politiques
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	De la Section des droits de l'homme

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé compte tenu de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 92 ci-après).

91. Le Groupe de la gestion des frontières aide le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de gestion des frontières, notamment en encadrant et en supervisant les fonctionnaires supérieurs des services de douane et d'immigration; collabore avec le Gouvernement à la mise en place d'une commission des frontières qui permettra de renforcer la sécurité aux points de passage et de lutter contre la contrebande des marchandises illégales et la traite des femmes et des enfants aux points de passage; et fournit une assistance technique au Ministre de l'économie et des finances et au Directeur général des douanes en vue de renforcer les capacités des autorités douanières aux points de passage frontaliers aériens, terrestres et maritimes.

92. Compte tenu de la réduction en cours des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé que l'emploi de temporaire occupé par le conseiller spécial pour la gestion des frontières (P-5) soit supprimé.

93. Étant donné les difficultés que continue de présenter la gestion des frontières et la nécessité de continuer d'aider les homologues nationaux, la présence d'un observateur principal aux frontières (P-5) au sein du Groupe demeure indispensable. Il est donc proposé que le poste de conseiller spécial (spécialiste hors classe des questions politiques) (P-5) de la Section des affaires politiques soit réaffecté au Groupe en tant que poste d'observateur principal des frontières. En tant que chef du Groupe de la gestion des frontières, le titulaire du poste dirigera les activités du Groupe et représentera la MINUSTAH à la commission des frontières. Il aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale intégrée de gestion des frontières visant à renforcer la capacité du Gouvernement d'assurer la sécurité, de percevoir les impôts et de stimuler le commerce.

94. Comme le personnel du Groupe de la gestion des frontières travaille dans les institutions haïtiennes compétentes, un appui administratif doit être fourni de manière que les problèmes quotidiens puissent être gérés en temps voulu. Il est donc proposé qu'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des droits de l'homme soit transféré au Groupe.

95. Enfin, pour régulariser le prêt temporaire de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des droits de l'homme, il est proposé que deux postes d'observateur aux frontières (administrateur recruté sur le plan national) soient réaffectés à la Section des droits de l'homme en tant que postes de spécialiste des droits de l'homme.

Groupe de la protection de l'enfance

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Tableau 22
Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Volontaires des Nations Unies				
	-1	VNU	Spécialiste du suivi et de la communication de l'information	Suppression

96. Le Groupe de la protection de l'enfance a pour mandat de veiller à ce que la protection de l'enfant soit prise en compte dans toutes les activités de la Mission et de sensibiliser le Gouvernement à la question en faisant ce qui suit : a) aider la Mission à s'assurer que les questions pertinentes touchant la protection de l'enfance sont dûment traitées et que tous les principaux intervenants et mécanismes de la Mission s'acquittent de leurs tâches respectives en ayant à l'esprit les besoins des enfants; b) planifier et dispenser tous les programmes de formation élémentaire et spécialisée à l'intention du personnel militaire et civil et de police sur la protection de l'enfance et la prise en compte systématique des droits et du bien-être des enfants; c) suivre et signaler les violations graves des droits de l'enfance; et d) donner des conseils techniques aux autres composantes de la Mission, au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations de la société civile sur l'élaboration des politiques et des stratégies concernant les questions d'état de droit comme la traite des enfants, les enfants victimes de la violence armée et de la violence sexuelle et la justice pour mineurs.

97. Dans le cadre de la réorganisation et de la concentration des activités de la Mission et compte tenu du regroupement progressif des composantes de la Mission et de la réduction progressive des effectifs militaires et de police, il est proposé qu'un poste de spécialiste du suivi et de la communication de l'information (Volontaire des Nations Unies) soit supprimé en raison de la restructuration du Groupe. Pour ce qui est du suivi des droits de l'enfance, le Groupe s'en remettra aux coordonnateurs pour la protection de l'enfance de la Section des droits de l'homme pour recueillir des données dans les régions. Haïti n'est plus tenu de contribuer à la note horizontale bimestrielle sur le sort des enfants en temps de conflit armé du groupe de travail du Conseil de sécurité. La Section des droits de l'homme ayant des capacités en matière de collecte et de communication de l'information, il n'est pas nécessaire de maintenir le poste de spécialiste du suivi et de la communication de l'information.

Groupe de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Tableau 23
Ressources humaines : Groupe de la problématique hommes-femmes

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes				
	-1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression

98. Le Groupe de la problématique hommes-femmes est chargé, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité et à d'autres instruments internationaux ou nationaux, de veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans les activités de toutes les composantes de la Mission et de fournir un appui technique aux institutions gouvernementales et aux organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes. À ce titre, il conseille toutes les composantes de la MINUSTAH sur l'application d'une démarche non sexiste. Il planifie et organise les activités de formation et de renforcement des capacités visant le personnel civil, militaire et de police. Le Groupe est aussi chargé de suivre l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes à la Mission et la violence à l'encontre des femmes et d'en rendre compte.

99. Dans le cadre de la réorganisation et de la concentration des activités de la Mission visant à permettre le regroupement des composantes de cette dernière, le Groupe de la problématique hommes-femmes transférera progressivement à la Section des droits de l'homme et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ses responsabilités relatives à la fourniture d'un appui technique aux associations de femmes et au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes, et réduira graduellement ses effectifs durant les prochains exercices budgétaires. Pour l'exercice 2013/14, il est proposé qu'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-4) soit supprimé. Toujours durant l'exercice 2013/14, le Groupe se préparera au transfert de ses fonctions en organisant des sessions de formation de formateurs à l'intention des coordonnateurs de la problématique hommes-femmes au sein du personnel militaire et de la Police des Nations Unies et des formateurs du Centre intégré de formation du personnel des missions. Il est donc prévu que toutes les activités de renforcement des capacités seront transférées aux coordonnateurs pour l'égalité des sexes et au Centre intégré de formation du personnel des missions avant la fin de juillet 2014.

Composante 4 : appui

100. La composante appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la mission, de l'Équipe Déontologie et discipline, de la Section de la sécurité et du Groupe du VIH/sida qui visent à fournir à la Mission des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour l'aider à s'acquitter de son mandat, au moyen de l'exécution des produits prévus, de l'amélioration de la qualité des services et de l'obtention de gains d'efficacité. L'appui sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 6 270 militaires, 1 600 membres d'unités de police constituées et 1 001 membres de la Police des Nations Unies, dont 50 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement, ainsi que 437 agents recrutés sur le plan international (dont 1 occupant un emploi de temporaire), 1 302 agents recrutés sur le plan national et 195 Volontaires des Nations Unies. La gamme des services comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, les achats, l'entretien et la construction de bureaux et de

locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, les technologies de l'information et des communications, et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel	4.1.1 Augmentation du pourcentage de fonctionnaires recrutés sur le plan national participant aux stages de formation, la priorité étant donnée aux femmes, par la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national (2011/12 : 59 %; 2012/13 : 60 %; 2013/14 : 65 %)
	4.1.2 Augmentation du pourcentage de fonctionnaires dans la gestion de la chaîne logistique de base qui sont homologués au titre du programme de production et de gestion des stocks (2011/12 : 0 %; 2012/13 : 50 %; 2013/14 : 100 %)
	4.1.3 Progrès dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du progiciel Umoja

Produits

Amélioration des services

- Différenciation entre les fonctions de gestion du matériel comprenant des activités telles que la prévision, la planification, la reconstitution et la surveillance des stocks, et les fonctions de gestion des entrepôts, afin de mieux planifier la demande et de livrer en lieu et en heure la quantité et le type exacts de matériel requis
- Renforcement du programme de formation et d'évaluation en matière de sécurité routière pour la conduite de tous types de véhicules, lourds ou légers, en vue d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission et d'accroître ainsi la sécurité du personnel et du matériel
- Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment révision des modalités de fonctionnement compte tenu de ces normes, mise à jour des instructions permanentes pour tenir compte des normes IPSAS, et formation de tous les fonctionnaires chargés des finances, du budget et de la gestion des biens de la Mission
- Appui à la mise en œuvre d'Umoja, notamment analyse de la qualité et nettoyage des données des anciens systèmes

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de l'effectif autorisé de 6 270 membres des contingents, 1 600 membres d'unités de police constituées et 1 001 membres de la Police des Nations Unies (dont 50 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour un effectif de 6 151 militaires et de 1 600 membres d'unités de police constituées
- Stockage et distribution de 6 284 tonnes de produits frais, 163 tonnes de rations de combat et 489 tonnes de réserves d'eau en bouteille pour un effectif autorisé de 6 151 membres des contingents et 1 600 membres d'unités de police constituées répartis dans 35 sites
- Stockage et distribution de 212 964 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de quelque 2 263 militaires et de 552 membres d'unités de police constituées répartis dans 15 sites

- Gestion d'un effectif de 1 932 civils, dont 437 agents recrutés sur le plan international (dont 1 occupant un emploi de temporaire), 1 302 agents recrutés sur le plan national et 195 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

Installations et infrastructures

- Exploitation et entretien de 44 sites utilisés par du personnel militaire et 10 sites utilisés par des unités de police constituées, 2 locaux utilisés par la Police des Nations Unies, 55 locaux utilisés conjointement par la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, 36 locaux utilisés par le personnel civil et 3 emplacements de répéteurs répartis dans 150 sites
- Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'évacuation des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures
- Exploitation et entretien de 25 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 19 sites; 32 stations de traitement des eaux usées dans 21 sites; et 2 stations de traitement des eaux usées à faible coût et à faible maintenance et 1 station de traitement des eaux usées dans 3 sites
- Exploitation et entretien de 264 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, 98 tours d'éclairage et 19 générateurs de soudage dans 69 sites
- Stockage et distribution de 22,8 millions de litres de carburant et lubrifiant pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents
- Entretien et rénovation de 30 km de routes de gravier, 10 km de routes goudronnées et 2 ponts
- Entretien et réparation de 1 aérodrome et de 14 hélistations dans 14 sites
- Entretien et réparation de 4 postes à la frontière terrestre et de 3 postes à la frontière maritime

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 203 véhicules appartenant à l'ONU, dont 17 véhicules blindés, 4 remorques et 127 attelages de remorque, dans 9 ateliers situés dans 9 sites
- Fourniture de 4,4 millions de litres de carburant pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service quotidien de navette fonctionnant 7 jours sur 7 et desservant en moyenne 4 196 membres du personnel des Nations Unies par semaine, dont 2 services de navette par semaine desservant les régions (Saint-Marc, Gonaïves, Hinche, Jacmel, Miragoâne) où les mouvements aériens réguliers ont été supprimés
- Organisation de campagnes trimestrielles de sécurité routière pour sensibiliser le personnel des Nations Unies aux aléas de la conduite dans la zone de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 8 hélicoptères, dont 6 appareils militaires
- Fourniture de 1,5 million de litres de carburant pour les opérations aériennes
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations de blessés et de malades, les vols de nuit et les vols militaires de reconnaissance

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 12 patrouilleurs rapides appartenant aux contingents et de 8 canots pneumatiques Zodiac
- Fourniture de 0,2 million de litres de carburant pour les transports maritimes ou fluviaux

Communications

- Gestion et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Gestion et maintenance de 26 microstations (VSAT), 26 centraux téléphoniques et 105 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 66 stations fixes et de 803 radios mobiles équipées du système de positionnement universel (GPS)
- Gestion et maintenance d'un réseau à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 39 stations fixes, 2 474 radios portatives, 1 361 radios mobiles, 50 stations fixes multiplex, 3 521 radios portatives multiplex et 573 radios mobiles multiplex
- Gestion et maintenance d'un réseau de 92 répéteurs et émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)
- Gestion et maintenance de 25 sites de transmissions destinés à améliorer la couverture hertzienne, à haute fréquence et à ultra-haute fréquence sur l'ensemble du territoire haïtien

Informatique

- Gestion et maintenance de 20 serveurs, 2 000 ordinateurs de bureau, 1 500 ordinateurs portables, 285 imprimantes et 100 scanneurs répartis sur 12 sites
- Gestion et maintenance de 12 réseaux locaux et de 12 réseaux étendus desservant 4 000 utilisateurs répartis sur 12 sites
- Gestion et maintenance de 12 réseaux sans fil desservant 4 000 utilisateurs répartis sur 12 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau II à Port-au-Prince, 27 centres de consultation de niveau I et 3 dispensaires, dans 31 sites des Nations Unies, fournissant des services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission et au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Fourniture de services médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et pendant les heures de bureau et sur demande pendant les heures de fermeture à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH dans les régions
- Gestion des moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre pour l'ensemble du personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un hôpital de niveau II, et d'un hôpital de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Exploitation et entretien d'installations où sont offerts des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang

- Évaluation des conditions de sécurité pour l'ensemble des sites de la Mission, notamment contrôle de la sécurité de 200 logements
- Organisation de 100 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme d'orientation en matière de sécurité, formation de base à la lutte contre l'incendie et exercices d'incendie pour tout le personnel nouvellement nommé dans la zone de la Mission, et cours élémentaires de mise à niveau sur la lutte contre les incendies pour l'ensemble du personnel de sécurité et les responsables de la sécurité incendie de la Mission

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges.

Tableau 24
Ressources humaines : composante 4 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	–	**3**	1	–	**4**
Postes proposés 2013/14	–	–	3	1	1	**5**	2	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**1**	**–**	**3**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	1	–	1	**2**	1	–	**3**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**(2)**	**(1)**	**–**	**(3)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	3	1	1	**5**	2	–	**7**
Effectif proposé 2013/14	–	–	3	1	1	**5**	2	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	12	45	**59**	221	–	**280**
Postes proposés 2013/14	–	–	2	12	45	**59**	238	2	**299**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**	**2**	**19**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	3	**3**	17	–	**20**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(3)**	**(17)**	**–**	**(20)**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	2	12	48	**62**	238	–	**300**
Effectif proposé 2013/14	–	–	2	12	45	**59**	238	2	**299**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(3)**	**–**	**2**	**(1)**
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	**1**	3	2	**6**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	**1**	3	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	–	–	**1**	4	2	**7**
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	–	–	**1**	3	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Directeur									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	9	16	**31**	19	2	**52**
Postes proposés 2013/14	–	1	6	11	22	**40**	40	3	**83**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**2**	**6**	**9**	**21**	**1**	**31**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	1	–	–	2	**3**	–	–	**3**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	1	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	5	9	18	**34**	19	2	**55**
Effectif proposé 2013/14	–	2	6	11	22	**41**	40	3	**84**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**2**	**4**	**7**	**21**	**1**	**29**
Services administratifs									
Postes approuvés 2012/13	–	–	7	10	35	**52**	419	23	**494**
Postes proposés 2013/14	–	–	6	7	20	**33**	313	22	**368**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**(3)**	**(15)**	**(19)**	**(106)**	**(1)**	**(126)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	5	**5**	3	1	**9**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(5)**	**(5)**	**(3)**	**(1)**	**(9)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	7	10	40	**57**	422	24	**503**
Effectif proposé 2013/14	–	–	6	7	20	**33**	313	22	**368**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**(3)**	**(20)**	**(24)**	**(109)**	**(2)**	**(135)**
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2012/13	–	–	10	29	121	**160**	388	107	**655**
Postes proposés 2013/14	–	–	10	24	104	**138**	447	96	**681**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(5)**	**(17)**	**(22)**	**59**	**11**	**26**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	13	**13**	65	10	**88**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(13)**	**(13)**	**(65)**	**(10)**	**(88)**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	10	29	134	**173**	453	117	**743**
Effectif proposé 2013/14	–	–	10	24	104	**138**	447	96	**681**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(5)**	**(30)**	**(35)**	**(6)**	**(21)**	**(62)**
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	1	27	61	217	**306**	1 051	134	**1 491**
Postes proposés 2013/14	–	1	28	55	192	**276**	1 043	125	**1 444**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**(6)**	**(25)**	**(30)**	**(8)**	**(9)**	**(47)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	1	1	–	24	**26**	87	11	**124**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	1	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(24)**	**(25)**	**(87)**	**(11)**	**(123)**
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	28	61	241	**332**	1 138	145	**1 615**
Effectif proposé 2013/14	–	2	28	55	192	**277**	1 043	125	**1 445**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**(49)**	**(55)**	**(95)**	**(20)**	**(170)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes et diminution de 2 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste et diminution de 1 emploi de temporaire

Tableau 25
Ressources humaines[a] : Équipe Déontologie et discipline

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
+1	SM	Assistant administratif	Transformation	
Emplois de temporaire				
-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
-1	SM	Assistant administratif	Transformation	

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé du fait de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 102 plus bas).

101. Le rôle de l'Équipe Déontologie et discipline dans les missions de maintien de la paix est de mettre en œuvre une stratégie visant à éliminer les comportements répréhensibles, notamment l'exploitation et les violences sexuelles, sur la base de trois éléments fondamentaux : activités de prévention, activités de répression et mesures de réparation. Ces fonctions sont devenues une partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent être désormais considérées comme ayant un caractère permanent. Il est donc proposé de transformer en postes les emplois temporaires de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) et d'assistant administratif (Service mobile).

102. Il est également proposé de supprimer l'emploi de temporaire d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans le cadre de la suppression générale des emplois de temporaire et de transformer un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du personnel en un poste d'assistant administratif chargé des fonctions auparavant exercées au titre de l'emploi temporaire.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 17 postes et diminution de 17 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Tableau 26
Ressources humaines[a] : Section de la sécurité

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
+17	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Agent de sécurité	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies				
+2	Volontaire des Nations Unies	Assistant de la sécurité incendie	Transfert	Depuis la section du génie

[a] Vingt emplois de temporaire seront supprimés du fait de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 104 plus bas).

103. Le mandat de la Section de la sécurité englobe la gestion du risque pour le personnel, les installations et les biens de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, conformément aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité. Les tâches confiées à la Section comprennent la prestation de conseils techniques en matière de sécurité au responsable désigné, la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations concernant la sécurité à l'intention du responsable désigné et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, la fourniture d'une protection rapprochée aux hauts responsables de la Mission, la protection des installations et des biens de la Mission, l'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence, la sécurité aérienne, la gestion du dispositif de sécurité à l'échelon régional pour les bureaux situés en dehors de la capitale, la délivrance de cartes et autres documents d'identité, les dispositifs de lutte contre les incendies, y compris la maîtrise des matières dangereuses et des contaminants, et des services d'enquête spéciaux pour les enquêtes administratives, y compris les cas de catégorie 1.

104. Dans le cadre de la réduction des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 20 emplois de temporaire, dont 1 poste d'attaché d'administration (agent du Service mobile), 2 d'agent de sécurité (agents du Service mobile) et 17 de garde de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

105. Dans le cadre de la suppression générale des emplois temporaires, il est proposé que 17 postes d'assistant aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) soient réaffectés de la Section du personnel et transformés en postes de garde de sécurité pour la fourniture de services de sécurité actuellement assurés au titre d'emplois de temporaire, étant donné que les fonctions en question ne devraient pas diminuer pendant l'exercice 2013/14.

106. Pendant l'exercice 2013/14, toutes les tâches liées à la sécurité incendie et à la lutte contre les incendies seront centralisées dans la Section de la sécurité. En conséquence, il est proposé de transférer deux postes d'assistant à la sécurité incendie (Volontaires des Nations Unies) de la Section du génie. Les titulaires des postes seront chargés d'inspecter l'ensemble des installations de la Mission pour déterminer si les normes minimales de sécurité opérationnelle et les directives en matière de feux et de sécurité du Département de l'appui aux missions sont respectées.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 emploi de temporaire

107. Dans le cadre de la réduction des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer l'emploi de temporaire occupé par un spécialiste du VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national).

Division de l'appui à la mission

108. Il est proposé de regrouper dans la même section les tâches liées aux finances et au budget, dans le cadre d'une vaste initiative prise par le Département de l'appui aux missions, afin de renforcer la capacité de la Mission de fournir à ses dirigeants des conseils de gestion financière intégrée et d'établir un seul point de contact pour la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja. Ce regroupement permettra également d'harmoniser l'établissement du budget, son exécution et l'établissement de rapports concernant les dépenses imputées sur le budget approuvé. La nouvelle Section des finances et du budget sera placée sous la supervision du Bureau du Directeur de l'appui à la mission privilégiant ainsi, pendant la première année de cette initiative interne, une orientation stratégique plutôt qu'une logique purement administrative.

109. Pendant la période 2013/14, il est également proposé que le Groupe du respect de la réglementation environnementale, le Groupe de la gestion des marchés et le Groupe des réclamations soient transférés du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint, afin de les réorganiser sous l'autorité du Directeur adjoint, compte tenu de la nature administrative de leurs fonctions.

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes et diminution de 2 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 21 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

110. Le Bureau du Directeur se composera de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, de la Section des finances et du budget et du Groupe de l'appui régional.

Équipe des collaborateurs directs du Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 27
Ressources humaines : Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Depuis le Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Suppression	

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
	-2	SM	Assistant (budget)	Suppression	
	-1	P-5	Chef du budget	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-2	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	SM	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	SM	Assistant (finances et budget)	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-2	GN	Assistant (budget)	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	GN	Assistant (finances)	Transfert	À la Section des finances et du budget
	-1	P-3	Spécialiste des questions environnementales	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	-2	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	-1	SM	Assistant chargé de la sécurité aérienne	Réaffectation	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
Volontaires des Nations Unies					
	-1	VNU	Spécialiste des questions environnementales	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe des réclamations

111. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission est chargé de fournir des services performants en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin d'appuyer la Mission dans la mise en œuvre de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficience.

112. Le poste D-2 de directeur de l'appui à la mission a été créé au cours de l'exercice 2010/11 pour répondre à la situation difficile et complexe qui a résulté de la mise en place des opérations de secours à la suite du séisme. Il était essentiel que la composante appui soit dirigée de manière appropriée compte tenu de la complexité et de l'envergure des opérations menées par la Mission, et afin de disposer des compétences spécialisées requises. La MINUSTAH planifie un processus de transition avec une phase de consolidation. Comme indiqué à la section I.B du présent rapport, les modes opératoires utilisés par la Mission en matière de logistique, de finances et de ressources humaines feront l'objet d'un examen général au cours de l'exercice 2013/14, afin que soient renforcés les processus relatifs aux achats, aux transports, à l'entreposage et à la distribution par l'introduction d'une stratégie de gestion de la chaîne logistique qui permette en même temps de répondre aux besoins opérationnels et logistiques. L'objectif est de disposer d'une structure d'appui à la Mission souple et modulable dont les modalités de fonctionnement puissent s'adapter à l'évolution du mandat de la Mission et à la concentration des activités dans diverses régions du pays. Une telle entreprise nécessitera le soutien constant du Directeur de l'appui à la Mission. Le savoir-faire mis en œuvre sous sa direction permettra le bon déroulement de la phase de transition et assurera le fonctionnement modulable de la Mission au cours des prochains exercices. Il est donc proposé que l'emploi temporaire D-2 de directeur de l'appui à la mission soit maintenu jusqu'en juin 2014 afin que cette transition soit planifiée comme il se doit.

113. Le Directeur de l'appui à la mission sera chargé de coordonner l'appui à la Mission avec les composantes organiques et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'élaborer un plan de reconfiguration et de consolidation qui doit définir l'objectif final de la Mission. Le titulaire du poste aura la tâche essentielle d'établir de solides partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement haïtien et les autres entités du système des Nations Unies afin d'enclencher le processus de désengagement de la Mission conformément au plan susmentionné. Tandis que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires) coopérera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour délimiter les activités confiées à la Mission transférables aux autres entités du système des Nations Unies, le titulaire du poste sera chargé en priorité de gérer les ressources qui seront ultérieurement allouées à la Mission en vue d'assurer une transition graduelle et de reconfigurer et consolider physiquement sa présence à l'échelle régionale, notamment en installant dans ses locaux le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies.

114. Afin d'aider le Directeur de l'appui à la mission à conduire la transition par une phase de consolidation, il est également proposé que le poste P-3 de fonctionnaire d'administration soit transféré du Bureau du Chef des services d'appui intégrés. Le titulaire du poste aidera le Directeur de l'appui à la mission à utiliser de façon optimale les ressources allouées à la Mission, tout en s'attachant à améliorer la qualité des prestations de services de la composante appui à la mission. En vue d'atteindre ces objectifs, il fournira une assistance au Directeur de l'appui à la mission dans l'élaboration de paramètres d'efficience des ressources et de pratiques de normalisation visant à introduire un mode de gestion de la chaîne logistique qui comprendra la création d'outils destinés à évaluer le bilan de la Mission. Il aidera également le Directeur à faire en sorte que la Mission accorde une plus grande attention à l'amélioration des services en matière d'élimination des déchets et

d'assainissement, et poursuive la mise en œuvre de solides politiques environnementales.

115. Comme indiqué ci-dessus au paragraphe 108, les tâches liées au budget et aux finances seront regroupées au sein d'une nouvelle Section des finances et du budget. En conséquence, il est proposé de transférer dans cette Section 11 postes, soit 1 chef du budget (P-5), 4 fonctionnaires des finances et du budget (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 fonctionnaire des finances (P-3), 1 assistant (finances et budget) (agent du Service mobile), 2 assistants (budget) (agents des services généraux recrutés sur la plan national), 1 assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur la plan national) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

116. Il est également proposé qu'un poste P-3 de fonctionnaire des finances et deux postes d'assistant (budget) (agent du Service mobile) soient supprimés en raison de la réduction des activités de la Mission et de gains d'efficacité opérationnelle qui résultent du regroupement des fonctions budgétaires sur un seul site, alors que celles-ci étaient auparavant réparties entre Port-au-Prince et Saint-Domingue.

117. Comme indiqué ci-dessus au paragraphe 109, le Groupe du respect de la réglementation environnementale, le Groupe de la gestion des marchés et le Groupe des réclamations seront transférés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. En conséquence, il est proposé de transférer dans ce bureau les postes P-3 de spécialiste des questions d'environnement et de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés, trois postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un poste P-3 de fonctionnaire chargé des réclamations et deux postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), ainsi que les emplois de spécialiste des questions d'environnement (Volontaire des Nations Unies) et d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

118. En outre, il est proposé que le poste d'assistant chargé de la sécurité aérienne (agent du Service mobile) soit réaffecté au Groupe de la gestion des marchés du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission pour être transformé en poste d'assistant chargé de la gestion des marchés. Ce poste supplémentaire est jugé nécessaire pour renforcer le rôle du Groupe en vue de faciliter la gestion de la chaîne logistique.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 28
Ressources humaines : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
	+2	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe de la gestion des marchés
	+1	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe de la sécurité aérienne
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe des réclamations
Volontaires des Nations Unies					
	+1	VNU	Spécialiste des questions d'environnent	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	+1	VNU	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe des réclamations

119. Comme indiqué ci-dessus au paragraphe 109, le Groupe du respect de la réglementation environnementale, le Groupe de la gestion des marchés et le Groupe des réclamations seront transférés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission. En conséquence, il est proposé de transférer depuis ce bureau les postes P-3 de spécialiste des questions d'environnement et de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés, trois postes d'assistant chargé de la gestion des marchés (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), le poste P-3 de fonctionnaire chargé des réclamations et deux postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que les emplois de spécialiste des questions d'environnement (Volontaire des Nations Unies) et d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

120. En outre, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 118, il est proposé qu'un poste d'assistant chargé de la sécurité aérienne (agent du Service mobile) soit réaffecté depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour être transformé en poste d'assistant chargé de la gestion des marchés dans le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Section des finances et du budget

Tableau 29
Ressources humaines : Section des finances et du budget

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
+1	P-4	Directeur financier	Transfert	Depuis la Section des finances
+2	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Depuis la Section des finances
+2	SM	Fonctionnaire des finances	Transfert	Depuis la Section des finances
+9	SM	Assistant (finances)	Transfert	Depuis la Section des finances
+1	GN	Assistant (finances)	Transfert	Depuis la Section des finances
+16	GN	Assistant (finances)	Transfert	Depuis la Section des finances
+1	P-5	Chef du budget	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+2	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	P-3	Fonctionnaire du budget	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	SM	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	SM	Assistant (finances et budget)	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+2	GN	Assistant (budget)	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	GN	Assistant (finances)	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Volontaires des Nations Unies				
+1	VNU	Assistant (finances)	Transfert	Depuis la Section des finances

121. Comme indiqué ci-dessus au paragraphe 108, les fonctions financières et budgétaires de la Mission seront regroupées dans une nouvelle Section des finances et du budget. En conséquence, il est proposé de transférer depuis le Groupe du budget dans le Bureau du Directeur de l'appui à la mission le poste P-5 de chef du budget, quatre postes de fonctionnaire des finances et du budget (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), un poste P-3 de fonctionnaire des finances, un poste d'assistant (finances et budget) (agent du Service mobile), deux postes d'assistant (budget) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est proposé de transférer en parallèle depuis la Section des finances le poste P-4 de directeur financier, quatre postes de fonctionnaire des finances (2 P-3 et 2 agents du Service mobile) et 26 postes d'assistant (finances) (9 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national) ainsi qu'un emploi d'assistant (finances) (Volontaire des Nations Unies).

122. À l'issue du passage en revue des fonctions financières et de l'examen stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue, il a été décidé que la Section des finances et du budget conserverait une cellule financière qui fera office de

secrétariat à Port-au-Prince et offrira les services d'une caisse et d'une équipe restreinte chargées de fournir un appui opérationnel d'urgence sous forme d'avances versées au personnel et aux membres de la Police des Nations Unies et de paiements effectués dans le cadre de projets à effet rapide ou concernant la violence de voisinage. Toutes les autres fonctions financières seront exécutées par la Section des finances et du budget au Bureau d'appui de Saint-Domingue.

Groupe de l'appui régional (ancienne Section de la coordination régionale)

Tableau 30
Ressources humaines[a] : Groupe de l'appui régional

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-3	SM	Assistant administratif	Transformation	
	+3	AN	Fonctionnaire d'administration	Transformation	
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Depuis la Section du personnel

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation de la gamme d'activités de la Mission (voir par. 124 ci-après).

123. Le Groupe de l'appui régional (ancienne Section de la coordination régionale) fournit un appui direct et coordonné aux bureaux extérieurs dans les 10 départements. Les besoins quotidiens sont principalement de nature logistique et administrative et sont planifiés avec la Section mixte des opérations logistiques à l'échelon du quartier général de la Mission, la mise en œuvre étant prise en charge par les équipes d'appui régional dans les bureaux extérieurs. Toutes les composantes de la Mission – la composante militaire, la police et le personnel civil – bénéficient d'un appui couvrant des services allant de la fourniture de logements et de locaux de travail, de rations alimentaires et d'eau jusqu'aux soins médicaux, aux transports et à l'informatique.

124. Dans le cadre des efforts visant à modérer la poussée d'activité consécutive au séisme, il est proposé de supprimer deux emplois temporaires de fonctionnaire d'administration (agents du Service mobile).

125. En outre, il est proposé de transformer trois postes d'assistant administratif (agents du Service mobile) en postes de fonctionnaire d'administration (administrateurs recrutés sur le plan national). Dans le cadre de la reconfiguration et de la consolidation de la Mission, qui aboutiront à la centralisation de l'appui dans quatre bureaux principaux, Port-au-Prince (Ouest), Cap-Haïtien (Nord), Gonaïves (Artibonite) et Les Cayes (Sud), les titulaires de ces postes, qui joueront le rôle de responsable de bureau auxiliaire, seront chargés d'exécuter une série de tâches administratives et logistiques complexes ou de routine dans les six bureaux auxiliaires. L'attribution des postes à des nationaux répondra également à la stratégie générale de la Mission qui vise à ce que le personnel national prenne en charge les activités dont s'acquittent actuellement le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies.

126. Enfin, il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la

Section du personnel et de le transformer en poste d'assistant administratif pour remplir les fonctions dont est actuellement chargé le titulaire de l'emploi de temporaire appelé à être supprimé.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 19 postes et de 5 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 106 postes et de 3 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste et de 1 emploi de temporaire

127. Les Services administratifs comprennent le Bureau du Chef des services administratifs, le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, la Section du personnel, la Section des achats et la Section des services médicaux.

Bureau du Chef des services administratifs

Tableau 31
Ressources humaines : Bureau du Chef des services administratifs

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

128. Sur la base de l'évaluation stratégique et de l'analyse de haut niveau des activités du Bureau d'appui de Saint-Domingue, il a été établi que le Chef des services administratifs, en tant que haut responsable de l'équipe dirigeante du Directeur de l'appui à la mission, devait exercer ses fonctions à Port-au-Prince de façon à pouvoir traiter les affaires stratégiques et administratives. Le titulaire du poste supervisera les unités administratives situées à Saint-Domingue et à Port-au-Prince.

129. Afin de régulariser l'accord actuel relatif au prêt temporaire d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), il est proposé de transférer ce poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, les attributions du poste resté vacant au Bureau du Chef des services administratifs ayant été réparties entre les membres du personnel en fonction.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Tableau 32
Ressources humaines[a] : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section du personnel

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation de la gamme d'activités de la Mission (voir par. 131 ci-après).

130. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie est chargé de faire en sorte que le personnel de la Mission bénéficie de bonnes conditions sanitaires dans son environnement de travail, son lieu de vie et le cadre de ses loisirs.

131. Dans le cadre des efforts visant à modérer la poussée d'activité consécutive au séisme, il est proposé de supprimer deux emplois temporaires de conseiller du personnel (administrateurs recrutés sur le plan national).

132. Afin de régulariser l'accord actuel relatif au prêt temporaire d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) par la Section du personnel, il est proposé de transférer ce poste au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie. Le titulaire du poste sera chargé d'appuyer le Groupe dans l'exécution des tâches administratives et les remises de rapports, en veillant à améliorer son efficience et en coordonnant les réunions avec les autres unités administratives.

Section du personnel

Tableau 33
Ressources humaines[a] : Section du personnel

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
-5	GN	Interprète	Réaffectation	À la Section de la communication et de l'information
-1	GN	Interprète	Réaffectation	Au Groupe de l'administration pénitentiaire
-10	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	Au Bureau du Chef de la police
-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	À l'Équipe Déontologie et discipline
-17	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	À la Section de la sécurité
-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	Au Groupe de l'appui régional
-9	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	À la section de la gestion du matériel
-30	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	À la Section du génie
-15	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	À la section des transports
-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie
-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression	

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 135 ci-après).

133. La Section du personnel exerce des fonctions d'appui à la gestion des ressources humaines de la Mission. Elle fournit des conseils à la direction et au personnel sur les questions concernant les ressources humaines et s'occupe de l'administration des prestations payables aux 1 739 membres du personnel civil, du recrutement du personnel civil, de l'organisation et de la gestion des voyages et du budget qui leur est consacré, du suivi des heures de travail et de la tenue des états de

présence de l'ensemble du personnel civil (y compris pour ce qui est du congé dans les foyers, du congé de détente, des voyages de visite familiale, du congé de maladie et des congés de maternité et de paternité) et de l'administration des contrats des consultants et des vacataires.

134. À l'issue de son examen stratégique des activités du Bureau d'appui de Saint-Domingue, la Mission a décidé de restructurer la Section du personnel, de sorte que le Groupe du personnel recruté sur le plan international, le Groupe de la gestion des postes et du tableau d'effectifs et le Groupe des voyages seront basés au Bureau d'appui tandis que le Groupe du personnel recruté sur le plan national, le Groupe du recrutement et de la planification des effectifs et le Bureau du Chef du personnel civil seront basés à Port-au-Prince. Chacun de ces groupes sera dirigé par un administrateur recruté sur le plan international, ce qui permettra d'assurer la fourniture d'un encadrement professionnel et de renforcer les capacités locales et garantira que la Mission bénéficie d'un concours opérationnel 24 heures sur 24.

135. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire [1 d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) et 1 de spécialiste des voyages (administrateur recruté sur le plan national)].

136. Compte tenu de la réduction de l'effectif civil dont s'occupe la Section du personnel, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) et de confier les fonctions qui leur sont attachées à des agents recrutés sur le plan national.

137. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie afin qu'il relève officiellement de ce groupe, auquel il est actuellement prêté à titre temporaire.

138. Enfin, dans le cadre du retrait progressif des fonctionnaires en tenue et de la diminution correspondante des ressources nécessaires au titre de l'appui linguistique, il est proposé de réaffecter 6 postes d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan international) et 83 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) à d'autres entités organisationnelles (30 à la Section du génie, 17 à la Section de la sécurité, 15 à la Section des transports, 10 au Bureau du Chef de la police, 9 à la Section de la gestion du matériel, 5 à la Section de la communication et de l'information, 1 au Groupe de l'administration pénitentiaire, 1 à l'Équipe Déontologie et discipline et 1 au Groupe de l'appui régional).

Section des finances

Tableau 34
Ressources humaines[a] : Section des finances

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
-1	SM	Assistant (finances)	Suppression	
-1	P-4	Chef de la Section des finances	Réaffectation	À la Section des finances et du budget
-2	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	À la Section des finances et du budget

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
-2	SM	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	À la Section des finances et du budget
-9	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	À la Section des finances et du budget
-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	À la Section des finances et du budget
-16	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	À la Section des finances et du budget
Volontaires des Nations Unies				
-1	VNU	Assistant (finances)	Réaffectation	À la section des finances et du budget

[a] Un emploi de temporaire sera supprimé dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 140 ci-après).

139. Comme il est indiqué au paragraphe 108 plus haut, les fonctions liées à la gestion des finances et du budget seront regroupées au sein de la nouvelle Section des finances et du budget, à laquelle il est donc proposé de transférer 32 postes et emplois, dont 1 poste de chef de la Section des finances (P-4), 4 postes de fonctionnaire des finances (2 P-3 et 2 agents du Service mobile), 25 postes d'assistant (finances) (9 agents du Service mobile et 16 agents des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 emploi d'assistant (finances) (Volontaire des Nations Unies).

140. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer l'emploi de temporaire d'assistant (finances) (Volontaire des Nations Unies).

141. En outre, compte tenu de la réorganisation de la charge de travail et des responsabilités de la Section décidée à l'issue de l'examen du Bureau d'appui de Saint-Domingue, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile).

Section des achats

Tableau 35
Ressources humaines[a] : Section des achats

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Poste				
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 143 ci-après).

142. La Section des achats est chargée, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, d'exécuter toutes les tâches nécessaires pour se procurer des biens pour la Mission, en les achetant ou en les louant, y compris des marchandises et des biens immobiliers, ainsi que des services. Ces tâches vont de la détermination des besoins et de la sélection des fournisseurs à l'établissement des contrats et à l'attribution des marchés.

143. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire d'assistant aux achats (agent du Service mobile).

144. Compte tenu de la diminution des achats du fait de la réduction des activités de la Mission et des modifications devant mener à une meilleure intégration des procédures d'achat dans le cadre de la nouvelle stratégie d'approvisionnement devant être mise en œuvre à l'échelle du système en 2013/14, il est également proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3).

Section des services médicaux

145. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire occupés par 1 infirmier (agent du Service mobile) et 1 technicien de laboratoire (agent du Service mobile).

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 22 postes et de 13 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 59 postes et diminution de 65 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution de 11 postes et de 10 emplois de temporaire

146. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du Chef des services d'appui intégrés, le Centre mixte des opérations logistiques, la Section de la gestion du matériel, la Section du contrôle des mouvements, la Section du génie, la Section des transports aériens, la Section des communications et de l'informatique, la Section des transports aériens, la Section des transports et la Section des approvisionnements.

Bureau du Chef des services d'appui intégré

Tableau 36
Ressources humaines : Bureau du Chef des services d'appui intégré

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Poste					
	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission

147. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 114, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, en raison de la restructuration de la composante appui de la Mission.

Centre mixte des opérations logistiques

148. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer trois emplois de temporaire occupés par 1 fonctionnaire

chargé de la logistique (agent du Service mobile) et 2 assistants au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies).

Section de la gestion du matériel

Tableau 37
Ressources humaines[a] : Section de la gestion du matériel

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	
	-1	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
	+2	GN	Assistant à la cession du matériel	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
	+3	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
	+3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies					
	-1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	

[a] Dix-sept emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 150 ci-après).

149. La Section de la gestion du matériel contrôle la gestion des biens détenus et utilisés par les contingents et les unités de police constituées de la Mission, s'occupe de la gestion des stocks et fournit un appui à toutes les unités à comptabilité autonome, à savoir les Sections du génie, des transports, des approvisionnements, des services médicaux et des communications et de l'informatique. Elle regroupe, gère et réceptionne le matériel, effectue des inspections et supervise les activités de comptabilisation en pertes et de cession. Elle comprend le Groupe du matériel appartenant aux contingents, le Groupe de la réception et de l'inspection, le Groupe du contrôle du matériel et de la gestion des stocks, le Groupe de l'inventaire du matériel et le Groupe de la cession du matériel.

150. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 17 emplois de temporaire, dont 1 d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile), 1 d'assistant administratif (agent du Service mobile), 5 d'assistant (gestion du matériel appartenant aux contingents) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies), 1 de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks (administrateur recruté sur le plan national), 4 d'assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux recrutés sur le plan national), 3 d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 d'assistant à la cession du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national).

151. En outre, du fait de la réduction des achats de biens et de matériel entraînée par la compression des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes

d’assistant à la réception et à l’inspection (1 d’agent du Service mobile et 1 de Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d’assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile).

152. Les tâches liées à la réception et à l’inspection devraient progressivement diminuer tandis que celles liées à la cession du matériel devraient au contraire augmenter. Afin que les fonctions correspondant aux emplois de temporaire qui seront supprimés continuent d’être remplies, il est proposé de réaffecter neuf postes d’assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) relevant de la Section du personnel et de les convertir en postes d’assistant (gestion du matériel) (3 postes), d’assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (3 postes), d’assistant à la cession du matériel (2 postes) et d’assistant à la réception et à l’inspection (1 poste). La Section de la gestion du matériel prévoit d’assurer l’exécution de ses fonctions en les redistribuant entre les effectifs restants, ce qui supposera que l’on confie des tâches exercées par des agents recrutés sur le plan international à des agents recrutés sur le plan national.

Section du contrôle des mouvements

Tableau 38
Ressources humaines[a] : Section du contrôle des mouvements

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	-8	GN	Chauffeur de camion	Réaffectation	À la Section des transports

[a] Quatre emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 154 ci-après).

153. La Section du contrôle des mouvements assure la mise en place, la relève et le rapatriement des contingents et des unités de police constituées et du matériel leur appartenant à destination, en provenance ou à l’intérieur de la zone de la Mission. Elle organise, coordonne et effectue la relève des contingents et des unités de police constituées ainsi que le déploiement du matériel leur appartenant et son rapatriement depuis son site de déploiement dans la zone de la Mission vers son pays d’origine. Elle coordonne également les mouvements de quelque 36 000 passagers et 2 000 tonnes de chargement à l’intérieur de la zone de la Mission au moyen d’avions et d’hélicoptères affrétés pour de longues durées et de véhicules et de navires appartenant aux Nations Unies ou loués, et veille à ce que ces mouvements soient effectués efficacement et en toute sécurité. Par l’intermédiaire du Groupe du trafic marchandises et des expéditions, la Section facilite le dédouanement des importations et des exportations de matériel à destination et en provenance de la zone de la Mission (environ 2 500) et gère l’importation et l’exportation des effets des membres du personnel de la Police des Nations Unies, des officiers du personnel militaire et des agents civils à l’occasion de leur déploiement et de leur rapatriement (environ 2 000 opérations).

154. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer quatre emplois de temporaire occupés par trois assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations

Unies) et un spécialiste de la manutention (agent des services généraux recruté sur le plan national).

155. Compte tenu de la restructuration des unités administratives relevant des Services d'appui intégrés, et notamment de l'intégration du Groupe de gestion du parc de véhicules lourds à la Section des transports, il est également proposé de transférer huit postes de chauffeur de camion (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des transports.

Section du génie

Tableau 39
Ressources humaines[a] : Section du génie

Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes				
-2	P-3	Ingénieur	Transformation	
+1	AN	Ingénieur	Transformation	
+1	AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Transformation	
-1	P-2	Analyste de l'information (adjoint de 1re classe)	Suppression	
-1	P-2	Administrateur chargé de la facturation et des demandes d'achat	Suppression	
-1	SM	Technicien du génie	Suppression	
-1	SM	Administrateur du système d'information géographique	Suppression	
+25	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
+3	GN	Assistant Génie	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
+2	GN	Électricien	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies				
-2	VNU	Assistant à la sécurité incendie	Réaffectation	À la Section de la sécurité

[a] Quarante-deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 157 ci-après).

156. La Section du génie fournit un appui technique et en matière de gestion des installations à toutes les composantes de la MINUSTAH déployées dans la zone d'opérations, y compris pour ce qui est de la construction, de la transformation, de la rénovation et de l'entretien des installations de la Mission. Nonobstant la réduction des activités de celle-ci, la Section du génie devra continuer de fournir tous les services d'appui technique nécessaires aux bureaux régionaux principaux de Port-au-Prince, de Cap-Haïtien, des Cayes, de Gonaïves et de Jacmel, aux bureaux départementaux de Hinche, de Miragoâne, de Fort-Liberté, de Port-de-Paix et de Jérémie, aux centres pour la sécurité de Ounanaminthe et de Léogâne et au Bureau d'appui de Saint-Domingue, et aura donc besoin de disposer dans chacun de ces sites d'un effectif minimum lui permettant d'entretenir et d'exploiter les

installations. La Section aidera la direction de la Mission à respecter les normes environnementales et à améliorer encore la gestion des eaux usées provenant de toutes ses installations afin de garantir qu'elle est conforme aux directives publiées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Elle continuera en outre d'exploiter et d'entretenir 32 stations de traitement des eaux usées, 2 stations de traitement des eaux usées économiques, qui n'exigent qu'un entretien réduit, et 1 station de traitement des eaux dans la zone de la Mission. Par ailleurs, on s'attend à ce que de grands travaux de transformation et de rénovation doivent être entrepris lorsque des bases-vie des contingents et de la police seront fermées ou réaménagées à la suite du retrait de certains effectifs. Enfin, en plus de ses fonctions habituelles, qui consistent à établir des cartes et à les actualiser pour satisfaire aux exigences opérationnelles de la Mission, le Groupe chargé de la gestion du système d'information géographique de la Section aide d'autres entités des Nations Unies et les partenaires d'exécution à réaliser des projets menés par le Gouvernement haïtien et des projets humanitaires et d'infrastructure approuvés par la Mission.

157. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 42 emplois de temporaire, dont 7 d'ingénieur (1 agent du Service mobile et 6 administrateurs recrutés sur le plan national), 4 d'assistant Génie (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (administrateur recruté sur le plan national), 25 d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 d'électricien (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et 1 d'opérateur de véhicules lourds (Volontaire des Nations Unies).

158. Il est également proposé de supprimer 1 poste de technicien du génie (agent du Service mobile), en raison de la fermeture proposée du bureau auxiliaire de Léogâne; 1 poste d'administrateur du Système d'information géographique (agent du Service mobile), du fait de la diminution des besoins en matière d'établissement de cartes; 1 poste d'administrateur chargé de la facturation et des demandes d'achat (P-2), étant donné qu'aucune acquisition majeure de biens n'est prévue pour 2013/14; et 1 poste d'analyste de l'information (adjoint de 1re classe) (P-2), en raison de la réduction des tâches administratives entraînée par la fermeture des bureaux auxiliaires.

159. En outre, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 106 plus haut, il est proposé de transférer 2 emplois d'assistant à la sécurité incendie (Volontaire des Nations Unies) à la Section de la sécurité afin de centraliser toutes les fonctions liées à la sécurité incendie et à la lutte contre les incendies au sein de cette section.

160. Il est proposé de transformer deux postes d'ingénieur (P-3) en postes d'administrateur recruté sur le plan national (1 d'ingénieur et 1 de fonctionnaire chargé de la gestion des installations). Du fait de la diminution des ressources nécessaires au Groupe de la planification et de la conception et à l'antenne de Gonaïves, les fonctions d'ingénieur (P-3) peuvent être assumées dans ces deux entités par des administrateurs recrutés sur le plan national (1 ingénieur et 1 fonctionnaire chargé de la gestion des installations, respectivement). La transformation de ces postes en postes pourvus sur le plan national donnera l'occasion aux ingénieurs locaux d'acquérir une expérience dans les domaines de la construction, de la gestion de l'eau et des eaux usées et de la gestion de projets, ce qui contribuera à renforcer les capacités du pays.

161. Enfin, pour assurer l'exécution des tâches qui correspondent aux emplois de temporaire dont la suppression est prévue, il est proposé de réaffecter 30 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recrutés sur le plan national) relevant de la Section du personnel et de les convertir en postes d'assistant Génie (3 postes) et d'électricien (2 postes), dont les titulaires s'occuperont de l'exploitation et de l'entretien de stations de traitement des eaux usées et de leurs groupes électrogènes, et en postes d'assistant (gestion des installations) (25 postes), dont les titulaires assureront l'entretien quotidien de la nouvelle base de transit des contingents, du quartier général régional de la police des Nations Unies et des bureaux situés à Port-au-Prince et dans les régions.

Section des communications et de l'informatique

Tableau 40
Ressources humaines[a] : Section des communications et de l'informatique

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes				
	-1	SM	Assistant aux télécommunications	Suppression
Volontaires des Nations Unies				
	-1	VNU	Assistant aux télécommunications	Suppression
	-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression

[a] Deux emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 163 ci-après).

162. La Section des communications et de l'informatique est chargée de fournir à la Mission des services de communications et d'informatique fiables et efficaces, et notamment d'assurer la conception, la gestion, l'installation, l'entretien et l'appui des réseaux locaux et longue portée et des réseaux, systèmes et applications de communication par satellite, ondes hertziennes, téléphone et radio afin de permettre les communications vocales, la transmission de données et la reprise des activités après un sinistre ainsi que le traitement, la diffusion et la sécurité de l'information.

163. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer deux emplois de spécialiste des systèmes informatiques (administrateur recruté sur le plan national).

164. En outre, compte tenu de la diminution de la charge de travail de la Section entraînée par la réduction des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux communications (agent du Service mobile), un poste d'assistant aux communications (Volontaire des Nations Unies) et un poste d'assistant informaticien (Volontaire des Nations Unies).

Section des transports aériens

Tableau 41
Ressources humaines : Section des opérations aériennes

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes				
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression
	-2	SM	Assistant aux opérations aériennes	Suppression
Volontaires des Nations Unies				
	-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Suppression

165. La Section des transports aériens est chargée de veiller à ce que tous les moyens aériens mis à la disposition de la Mission dans le cadre de contrats à long terme ou de lettres d'attribution soient utilisés efficacement et en toute sécurité. Elle dispense des conseils pratiques aux fins de l'utilisation rationnelle des moyens aériens, fournit des services d'évacuation sanitaire disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ainsi qu'un appui opérationnel pour les déplacements intérieurs des troupes et effectue des missions de reconnaissance aérienne. Elle fait également en sorte que toutes les opérations aériennes soient menées conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux recommandations internationales relatives à la sécurité aérienne, et assure la liaison avec les autorités locales afin de garantir que la Mission dispose des moyens aériens nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

166. La restructuration de la flotte aérienne entraînera une diminution de la charge de travail de la Section. Il est donc proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile), deux postes d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies).

Section des transports

Tableau 42
Ressources humaines[a] : Section des transports

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*	*Description*
Postes					
	+8	GN	Chauffeur de camion	Réaffectation	Depuis la Section du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant (transports régionaux)	Transformation	
	+1	AN	Fonctionnaire des transports	Transformation	
	-2	SM	Assistant (transports)	Transformation	
	+2	AN	Fonctionnaire des transports	Transformation	
	+14	GN	Chauffeur	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
	+1	GN	Mécanicien auto	Réaffectation	Depuis la Section du personnel
Volontaires des Nations Unies					
	-3	VNU	Assistant (transports)	Suppression	

[a] Quinze emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 168 ci-après).

167. La Section des transports est chargée d'assurer l'exploitation et la gestion efficaces et rationnelles des moyens de transport terrestres. Elle planifie les déplacements terrestres des cargaisons et du personnel à l'intérieur de la zone de la Mission et gère l'acquisition, la réception, la répartition, l'entretien, l'utilisation et la cession des véhicules conformément aux directives du Comité du parc automobile de la Mission et aux directives et politiques existantes du Département de l'appui aux missions. Elle est également chargée de la sécurité routière et, à ce titre, établit et met en œuvre des programmes de prévention des accidents de la route et veille à ce que l'utilisation des véhicules appartenant aux Nations Unies soit conforme aux règles et règlements applicables et à ce que les données y relatives soient correctement enregistrées.

168. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer 15 emplois de temporaire, dont 14 emplois de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 emploi de mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national).

169. Afin que les fonctions correspondant aux emplois de temporaire dont la suppression est prévue continuent d'être assurées, il est proposé de réaffecter 15 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) relevant de la Section du personnel et de les convertir en postes de chauffeur (14 postes) et de mécanicien auto (1 poste). Faute de chauffeurs pour manier le matériel de manutention et conduire les camions permettant d'acheminer les marchandises dans les régions, la Mission ne sera en effet pas en mesure de s'acquitter de son obligation d'assurer le ravitaillement des bureaux régionaux.

170. Il est en outre proposé de transférer huit postes de chauffeur de camion (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du contrôle des mouvements au Groupe de gestion du parc de véhicules de la Section. L'intégration des activités de gestion des camions-grues lourds et de leurs chauffeurs dans les opérations courantes de la Section des transports aidera la Mission à améliorer l'efficacité du transport des chargements lourds dans sa zone d'opération.

171. Il est également proposé de convertir le poste d'assistant (transports régionaux) (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant (transports) (agent du Service mobile) en postes d'officier du transport (administrateur recruté sur le plan national). La transformation de ces postes en postes pourvus sur le plan national permettra aux agents locaux d'acquérir une expérience pertinente dans le domaine des transports terrestres et contribuera ainsi au renforcement des capacités à Haïti.

172. Enfin, compte tenu de la réduction de l'effectif et du nombre de véhicules de la Mission, il est proposé de supprimer trois emplois de temporaire d'assistant (transports) (Volontaire des Nations Unies).

Section des approvisionnements

Tableau 43
Ressources humaines[a] : Section des approvisionnements

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
Postes				

	Variation	*Classe*	*Titre fonctionnel*	*Mesure*
	-6	SM	Assistant à l'approvisionnement	Suppression
Volontaires des Nations Unies				
	-1	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Suppression

[a] Cinq emplois de temporaire seront supprimés dans le cadre de la rationalisation des activités de la Mission (voir par. 174 ci-après).

173. La Section des approvisionnements fournit des rations aux contingents et aux unités de police constituées, achète des fournitures pour les groupes électrogènes, les véhicules et les aéronefs et distribue et fournit du carburant, des articles et des services aux différentes composantes de la Mission.

174. Dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme, il est proposé de supprimer cinq emplois de temporaire d'assistant à l'approvisionnement (4 d'agent du Service mobile et 1 de Volontaire des Nations Unies).

175. En outre, dans le cadre du retrait progressif des contingents et des unités de police constituées, de la restructuration de la Mission et de la concentration des activités qu'elle mène dans les régions, il est proposé de supprimer 6 postes d'assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) et 1 emploi d'assistant à l'approvisionnement (Volontaire des Nations Unies).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2011/12) (1)*	*Montant alloué (2012/13) (2)*	*Dépenses prévues (2013/14) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	226 377,7	188 244,1	163 878,4	(24 365,7)	(12,9)
Police des Nations Unies	75 583,0	79 790,2	54 159,2	(25 631,0)	(32,1)
Unités de police constituées	60 913,8	45 651,2	39 685,8	(5 965,4)	(13,1)
Total partiel	**362 874,5**	**313 685,5**	**257 723,4**	**(55 962,1)**	**(17,8)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	84 606,0	90 390,6	88 294,9	(2 095,7)	(2,3)
Personnel recruté sur le plan national	37 666,4	30 019,1	37 075,6	7 056,5	23,5
Volontaires des Nations Unies	10 938,5	10 589,9	9 967,6	(622,3)	(5,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27 653,8	6 942,1	356,4	(6 585,7)	(94,9)
Total partiel	**160 864,7**	**137 941,7**	**135 694,5**	**(2 247,2)**	**(1,6)**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	4 310,3	4 526,1	2 676,3	(1 849,8)	(40,9)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 376,4	238,1	1 847,0	1 608,9	675,7
Voyages	3 621,0	4 210,4	3 407,4	(803,0)	(19,1)
Installations et infrastructures	101 294,0	94 004,8	89 063,2	(4 941,6)	(5,3)
Transports terrestres	15 196,1	12 552,4	10 657,7	(1 894,7)	(15,1)
Transports aériens	25 961,2	21 692,7	14 236,6	(7 456,1)	(34,4)
Transports maritimes ou fluviaux	628,0	613,3	597,1	(16,2)	(2,6)
Communications	25 319,8	24 677,3	22 595,6	(2 081,7)	(8,4)
Informatique	6 679,0	6 400,7	7 240,1	839,4	13,1
Santé	8 511,9	7 738,5	6 891,1	(847,4)	(11,0)
Matériel spécial	3 823,3	3 496,4	3 103,5	(392,9)	(11,2)
Fournitures, services et matériel divers	11 845,0	11 616,1	11 537,3	(78,8)	(0,7)
Projets à effet rapide	7 463,4	5 000,0	5 000,0	–	–
Total partiel	**216 029,4**	**196 766,8**	**178 852,9**	**(17 913,9)**	**(9,1)**
Montant brut	**739 768,6**	**648 394,0**	**572 270,8**	**(76 123,2)**	**(11,7)**
Recettes provenant des contributions du personnel	17 245,5	12 624,0	13 316,8	692,8	5,5
Montant net	**722 523,1**	**635 770,0**	**558 954,0**	**(76 816,0)**	**(12,1)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**739 768,6**	**648 394,0**	**572 270,8**	**(76 123,2)**	**(11,7)**

B. Contributions non budgétisées

176. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Accord sur le statut des forces[a]	5 066,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**5 066,8**

[a] Estimation de la valeur locative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement et des droits d'atterrissage

C. Gains d'efficience

177. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été établies compte tenu des mesures ci-après, qui visent à réaliser des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Militaires et personnel de police	3 438,9	Réduction des dépenses consacrées aux rations grâce à l'application du barème des rations révisé de l'Organisation des Nations Unies
	3 751,5	Diminution du coût moyen de la relève des membres du personnel en tenue grâce à l'amélioration de la planification et de l'organisation des transports
Voyages au titre de la formation	377,2	Organisation de davantage d'activités de formation à l'intérieur de la zone de la Mission en y faisant venir des formateurs externes (par opposition à l'envoi de personnel à l'extérieur)
Installations et infrastructures	666,2	Réduction de la quantité de carburant consommée par les groupes électrogènes grâce à la rationalisation de l'utilisation du matériel
Transports terrestres	913,5	Réduction de la quantité de carburant consommée par les véhicules grâce à la rationalisation de l'utilisation du matériel
Transports aériens	7 712,4	Diminution des dépenses d'affrètement et d'exploitation d'appareils grâce à la réduction de la flotte à 8 hélicoptères associée à l'optimisation de l'utilisation du volant d'heures de vol prévues
	370,0	Baisse des dépenses de carburant d'aviation grâce à la révision du calendrier de vols réguliers de la Mission
Total	**17 229,7**	

D. Taux de vacance de postes

178. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2011/12*	*Taux budgétisé 2012/13*	*Projection 2013/14*
Militaires et personnel de police			
Contingents	9,8	4,0	1,0
Police des Nations Unies	8,5	6,0	6,0
Unités de police constituées	26,3	6,0	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,2	10,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	13,7	8,0	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,0	6,0	3,0
Volontaires des Nations Unies	18,4	8,0	3,0
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	23,8	30,0	–
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	42,0	10,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8,5	10,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	24,0	25,0	8,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

179. En application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies en partant du principe que les contingents et le personnel de police feraient l'objet d'un déploiement complet, les effectifs ayant été, au cours de l'exercice précédent, réduits de 1 070 militaires, 400 membres de la police des Nations Unies, 190 membres d'unités de police constituées et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements. Les taux de vacance proposés tiennent compte des modalités de déploiement récentes et de l'évolution des effectifs autorisés en 2013/14, moins importants que ceux qui avaient servi à établir le budget 2012/13.

180. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent également compte des tendances observées dernièrement en matière d'occupation des postes et de l'évolution de la composition du personnel en 2013/14 par rapport aux hypothèses utilisées pour établir le budget 2012/13. Pendant l'exercice 2013/14, outre la réduction des effectifs (qui se traduira notamment par la suppression de 39 postes d'agent recruté sur le plan international et 30 postes de Volontaires des Nations Unies), il est prévu de régulariser la situation de la plupart des personnes occupant les 135 emplois de temporaire recruté sur le plan international ou national

qui doivent être supprimés, ce qui limitera encore les vacances de postes d'agent recruté sur le plan international et national.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

181. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 73 539 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel majeur	
Contingents	33 316,3
Unités de police constituées	7 359,3
Total partiel	**40 675,6**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	18 008,1
Communications	6 753,0
Santé	5 023,3
Matériel spécial	3 079,3
Total partiel	**32 863,7**
Total	**73 539,3**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1er juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1er juin 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1er juin 2004	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-6,25		

F. Formation

182. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	347,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	377,2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	498,0
Total	**1 222,2**

183. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2011/12	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*	*Nombre effectif 2011/12*	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*	*Nombre effectif 2011/12*	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*
Formation interne	1 689	1 631	2 732	1 600	2 258	3 653	2 396	2 669	4 066
Formation externe[a]	86	59	36	16	24	9	2	–	1
Total	**1 775**	**1 690**	**2 768**	**1 616**	**2 282**	**3 662**	**2 398**	**2 669**	**4 067**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

184. Au cours de l'exercice 2013/14, la Mission privilégiera la formation interne. Elle fera venir des consultants plutôt que d'envoyer son personnel à l'extérieur de sa zone et optimisera ainsi l'utilisation des ressources au bénéfice de la formation du personnel. De ce fait, le montant prévu à la rubrique Consultants est plus élevé que pour l'exercice 2012/13, mais cette hausse sera plus que compensée par la baisse des dépenses de voyages au titre de la formation. De plus, la Mission va continuer d'exploiter les possibilités de formation en ligne offertes par le portail UN Skillport et le programme interactif de formation à distance consacré au maintien de la paix, et de donner ainsi davantage de perspectives de formation au personnel recruté sur le plan national et international. Le Groupe du VIH/sida de la Mission va lui aussi étoffer et élargir les programmes de sensibilisation et de prévention qu'il mène à l'intention du personnel recruté sur le plan national, des militaires et du personnel de police.

G. Programme de lutte contre la violence de voisinage

185. Les dépenses prévues au titre du programme de lutte contre la violence de voisinage pour l'exercice 2013/14 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	8 000,0
Total	**8 000,0**

186. Unique en son genre, le programme de lutte contre la violence de voisinage mis sur pied par la MINUSTAH a été lancé en 2006 pour donner suite à la résolution 1702 (2006) dans laquelle le Conseil de sécurité avait constaté qu'en l'absence des conditions nécessaires à la mise en place des programmes classiques de désarmement, démobilisation et réintégration, il fallait des programmes différents pour répondre aux conditions locales. À l'époque, il était devenu clair que les groupes armés, en particulier les bandes organisées urbaines, étaient la principale source d'insécurité en Haïti. Compte tenu de l'absence d'accord de paix en tant que tel, de la faiblesse persistante des pouvoirs publics, de l'insuffisance des infrastructures et de l'importance de la corruption, la Mission a décidé de s'attaquer au problème de l'insécurité en partant de la base grâce à des partenariats établis principalement avec des acteurs de la société civile – à savoir des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et certaines institutions publiques.

187. Cette stratégie a montré son efficacité et son intérêt a été reconnu au niveau local mais aussi national, à l'occasion notamment des déplacements que le Président de la République, Michel Joseph Martelly, a effectués à plusieurs reprises dans des lieux ciblés par le programme. Lors du déplacement qu'il a entrepris en juin 2012 pour se rendre compte des bienfaits d'un projet de lutte contre la violence de voisinage caractérisé par sa dimension écologique et l'abondance d'emplois temporaires créés, M. Martelly a salué l'action de la MINUSTAH en faveur de la stabilisation des sols et de la création d'emplois de proximité. Il a de nouveau reconnu les mérites de la Mission en août 2012 à l'occasion d'un déplacement dans le quartier Bel-Air de Port-au-Prince, où des activités de sensibilisation sont organisées pour lutter contre la violence de voisinage.

188. Des organisations non gouvernementales haïtiennes et des services de l'État tels que la Direction de l'administration pénitentiaire et les Ministères de l'intérieur, de la justice, de la jeunesse et des sports, de l'éducation et de l'environnement participent déjà à des projets de lutte contre la violence de voisinage financés par la MINUSTAH et continueront de prendre une part active à la conception et à la réalisation de futurs projets. Pendant l'exercice 2012/13, afin de renforcer encore les capacités des organisations nationales et des administrations, la Mission a mis en place une série de projets pilotes avec certaines institutions nationales (des ministères essentiellement), parmi lesquelles le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère des travaux publics et le Ministère de la planification et de la coopération externe, ainsi que la Direction de l'administration pénitentiaire.

189. La Mission s'attaque à plusieurs causes de la violence et de l'insécurité qui règnent dans les régions les plus densément peuplées et les plus urbanisées d'Haïti. En œuvrant à la baisse du chômage, à l'amélioration des conditions de vie, à l'acquisition de compétences professionnelles et en dotant la société civile des moyens et des connaissances utiles pour le développement participatif, son programme de lutte contre la violence de voisinage vise à établir des conditions propices à l'instauration d'une stabilité, d'une paix et d'une harmonie sociale durables dans les zones urbaines les plus sensibles du pays.

190. Il s'agit en outre de réduire les facteurs favorisant la criminalité et le recours à la violence (analphabétisme, chômage, exclusion, démagogie) tout en renforçant les facteurs de protection qui limitent le risque de formation de bandes organisées et d'actes de violence (offre de débouchés professionnels, cohésion sociale, accès aux soins). S'il est simple de mesurer les résultats d'un projet de formation professionnelle ou d'un projet de remise en état d'un canal à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple, il est beaucoup plus ardu de quantifier les effets de telle ou telle intervention sur la violence. Il est en effet difficile de savoir précisément quels sont les éléments qui influent sur l'évolution de la criminalité et il existe, dans les zones où est mené le programme de lutte contre la violence de voisinage, quantité de facteurs complexes pouvant donner lieu à des infractions et à des actes de violence. Il ressort néanmoins d'une étude indépendante effectuée en 2012 que les interventions menées dans le cadre du programme ont réussi à créer une première protection, en ce qu'elles ont limité, grâce à la formation professionnelle, le nombre de personnes entrées dans des bandes armées ou à créer une certaine cohésion sociale dans les quartiers concernés, pour ne citer que deux exemples. En ciblant les personnes et groupes les plus vulnérables, le programme a limité le risque que ceux-ci recourent à des moyens violents et illégaux pour assurer leur subsistance. Les mesures de formation, d'insertion dans l'emploi et de sensibilisation prises dans le cadre de la lutte contre la violence de voisinage réduisent les facteurs de risque tels que l'analphabétisme, l'exclusion sociale et le chômage tandis que les services d'aide juridique, le soutien psychosocial, la prise en charge médicale et les projets environnementaux constituent des facteurs de protection contre la violence. Dans le cadre de sa démarche novatrice, participative et articulée autour de plusieurs axes, la Mission a mis en place un tissu d'activités très diversifiées afin d'endiguer les différentes forces qui alimentent l'insécurité et la violence en Haïti.

191. Pendant l'exercice 2013/14, les activités de la Mission resteront axées sur ses domaines d'intervention traditionnels et se dérouleront dans les trois départements les plus peuplés (Ouest, Artibonite et Nord), les zones très urbanisées étant les plus propices à la violence de proximité et à l'insécurité. La Mission continuera d'aider les ministères, les collectivités territoriales et les groupes et responsables communautaires à élaborer et à conduire 43 projets de lutte contre la violence de voisinage visant à créer des emplois, établir des services d'aide juridique, créer des perspectives socioéconomiques et apporter une assistance psychosociale, à l'intention de quelque 43 000 personnes, notamment des jeunes en situation de risque ou liés à des groupes armés, des détenus et des femmes et enfants touchés par la violence, dans 14 secteurs vulnérables à forte criminalité qui seront choisis en concertation avec le Gouvernement. De plus, la Mission mènera plusieurs projets de médiation et de sensibilisation à l'appui de l'action que mènent les responsables locaux, les représentants de la jeunesse, les organisations de femmes et les collectivités

territoriales dans les secteurs susmentionnés. En complément, des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale seront menées à l'intention des groupes vulnérables vivant dans les secteurs où la criminalité est élevée afin de promouvoir une culture de paix et de sensibiliser la population au problème de la violence sexuelle et sexiste, au moyen notamment de la presse et des médias audiovisuels.

192. Le montant de 8 millions de dollars proposé pour l'exercice 2013/14 vise à : a) améliorer l'image de la MINUSTAH dans le contexte de l'épidémie de choléra et appeler l'attention de la population sur les moyens constructifs mis en œuvre par la Mission pour améliorer la vie quotidienne des couches populaires et pour atteindre, dans le même temps, les objectifs essentiels en matière de lutte contre la violence de voisinage; b) continuer de tirer parti des relations nouées avec le nouveau Gouvernement en raison du fort intérêt que le Président manifeste pour les projets de lutte contre la violence de voisinage qui ont trait à la reconstruction et alimentent l'activité socioéconomique grâce à l'embauche de jeunes à risque, ces projets allant dans le sens de sa politique orientée prioritairement vers l'emploi des jeunes; c) réduire le plus possible les conséquences du retour de personnes déplacées dans leur milieu d'origine, en particulier dans les quartiers de taudis où le chômage est élevé, où les rares ressources font l'objet d'une âpre concurrence et où la violence est monnaie courante; d) ouvrir des perspectives aux jeunes en situation de risque en créant des emplois et des activités sociales dans la perspective des élections municipales et sénatoriales qui auront lieu pendant l'exercice 2013/14 sachant que, dans le passé, lors de scrutins sensibles, la jeunesse a été entraînée dans des violences exploitées par des partis politiques et des mouvements populistes.

193. Plus précisément, la Mission va élaborer et mettre en œuvre : a) 19 projets à forte intensité de main-d'œuvre offrant une activité rémunérée à 26 500 jeunes en situation de risque et autres habitants, hommes et femmes, des 14 secteurs à forte criminalité désignés par le Gouvernement; b) 7 projets portant sur les compétences professionnelles, destinés à 840 jeunes vulnérables et détenus qui seront désignés par les responsables communautaires dans les secteurs susmentionnés; c) 4 projets de prévention de la violence sexiste et de protection de l'enfance à l'intention de 2 250 enfants et 4 500 femmes exposés à la violence, à la toxicomanie et à la consommation excessive d'alcool, toujours dans les secteurs susmentionnés; d) 4 projets de création d'entreprise et de placement en apprentissage destinés à 800 jeunes et femmes dans les secteurs à forte criminalité de l'agglomération de Port-au-Prince; e) 3 projets à l'appui du système national d'aide juridique devant bénéficier à 6 000 personnes, articulés autour des peines de longue durée, de la violence sexiste, de la protection de l'enfance et des questions de citoyenneté; f) 2 projets de sensibilisation et de médiation visant à soutenir l'action des forums communautaires et à améliorer la coordination entre les collectivités territoriales, les populations locales et autres acteurs, nationaux ou internationaux, et le programme de la Mission, pour ce qui est de définir les besoins, de planifier les interventions et d'évaluer l'efficacité des projets au regard de la réduction de la violence et du nombre d'armes enregistrées dans les secteurs gangrenés par la violence désignés par le Gouvernement, le but étant d'atteindre quelque 500 personnes; g) 3 projets ciblant au moins 2 000 personnes et composés, en tout, de 120 campagnes de lutte contre la violence et d'enregistrement des armes qui prendront la forme d'activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'appui des forums actifs dans les secteurs touchés par la violence désignés par le Gouvernement; h) 1 projet de suivi

et d'évaluation du programme de lutte contre la violence de voisinage de la Mission, qui portera essentiellement sur la mise en place d'un système de suivi de l'exécution du programme.

194. Toujours dans la logique participative et novatrice qu'elle a adoptée jusqu'à présent, la Mission va continuer d'appuyer diverses organisations non gouvernementales dans leur réflexion sur les modalités de transformation sociale et l'éducation civique, qui doit déboucher sur une méthodologie. Un programme de renforcement de la cohésion sociale et de reconstruction en trois volets est en cours de réalisation : il consiste à mener des activités d'éducation civique favorisant la participation à la vie locale, à chercher des exemples de développement local réussi et apporter un appui à ces initiatives, et à renforcer les capacités de décision stratégique décentralisées. Grâce à ces initiatives, la Mission aide les forces sociales à l'œuvre sur le terrain à inscrire leur action dans la durée et donne aux acteurs locaux de la société civile les moyens de défendre leurs droits et les communautés dont ils sont issus.

195. De plus, la Mission continuera d'appuyer le programme d'assistance juridique qui a été lancé récemment en vue d'améliorer l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables et de renforcer ainsi l'état de droit. Le projet de rapprochement entre la police et la population qui a été lancé au cours de l'exercice 2012/13 continuera de favoriser la coexistence et la sécurité dans les quartiers visés, grâce à la mise en place d'une police de proximité et à l'amélioration des relations entre la société civile et les agents de l'État.

196. Pour que les investissements passés continuent de porter leurs fruits, il importe au plus haut point de maintenir le même niveau de financement que pour l'exercice 2012/13, sans quoi les progrès essentiels accomplis en matière de sécurité et de développement depuis le début du programme de lutte contre la violence de voisinage risquent d'être réduits à néant.

H. Projets à effet rapide

197. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
1er juillet 2011-30 juin 2012 (montant effectif)	7 463,4	177
1er juillet 2012-30 juin 2013 (montant approuvé)	5 000,0	165
1er juillet 2013-30 juin 2014 (montant proposé)	5 000,0	120

198. Le manque chronique de moyens qui caractérise les services publics assurés par les institutions haïtiennes, y compris l'approvisionnement en eau et en électricité et les services d'éducation et de santé, est la principale cause de mécontentement de la population, lequel se traduit de temps à autre par des manifestations violentes susceptibles d'être exploitées par ceux qui battent en brèche le processus de stabilisation. Le programme de projets à effet rapide de la Mission est conçu pour combler cette insuffisance et prévenir les problèmes qui pourraient compromettre la stabilisation du pays. En ce qui concerne l'épidémie de choléra, qui demeure une préoccupation tant pour la MINUSTAH que pour le Gouvernement haïtien et la communauté internationale, la Mission continuera de recourir aux projets à effet rapide, moyen le plus souple, le plus rapide et plus efficace dont elle dispose pour intervenir sur l'ensemble du territoire et aider les institutions locales et les habitants à prévenir et endiguer l'épidémie. Par ailleurs, en raison du risque de catastrophe naturelle et du manque de moyens de prévention des catastrophes et de secours en Haïti, le programme comprendra encore des activités d'atténuation des risques (nettoyage de canaux, protection des berges et reboisement, par exemple) et de renforcement des moyens d'intervention publics.

199. La Mission appuiera la mise en œuvre de quelque 120 projets à effet rapide dont : a) près de 85 projets de construction et de rénovation des infrastructures publiques et de renforcement des capacités de l'État en matière de services publics essentiels; b) près de 20 projets touchant au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la formation dans les domaines de la bonne gouvernance et de la démocratie participative; c) près de 15 projets relatifs à la création d'emplois et aux moyens de subsistance visant à aider les groupes les plus défavorisés et les autres populations fragiles.

200. D'après une évaluation interne du programme de projets à effet rapide réalisée il y a peu, la population locale apprécie les projets et juge qu'ils ont des retombées positives au niveau local. Elle apprécie tout particulièrement ceux qui portent sur les infrastructures et les services publics, en particulier la construction d'écoles publiques et la mise à disposition de fournitures scolaires, la remise en état des routes et l'amélioration de l'accès aux installations sanitaires et à l'eau potable. Il ressort également de l'évaluation que les projets de renforcement des capacités, notamment les projets de consolidation des institutions locales, ont créé un sentiment de confiance à l'égard des dispositifs de gouvernance locaux. Pour ce qui est des projets à petite échelle relatifs aux moyens de subsistances locaux (portant sur l'irrigation, l'agriculture et l'élevage, par exemple), l'image de la Mission s'est sensiblement améliorée, en grande partie grâce aux emplois et aux sources de revenus offerts aux habitants et aux groupes les plus défavorisés. Depuis le séisme de 2010, la mise en œuvre de projets à effet rapide a permis d'atteindre un plus grand nombre de personnes, d'améliorer la qualité des résultats obtenus et, de façon générale, d'accroître la portée et l'efficacité de l'action de la Mission auprès de la population.

III. Analyse des variations[1]

201. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Contingents	(24 365,7)	(12,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

202. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par les faits ci-après : a) une baisse de 1 070 militaires, l'effectif autorisé ayant été ramené de 7 340 soldats pour 2012/13 à 6 270 pour 2013/14, en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité; et b) la non-reconduction du paiement supplémentaire exceptionnel qui avait été approuvé pour l'exercice 2012/13.

	Variation	
Police des Nations Unies	(25 631,0)	(32,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

203. La diminution des crédits demandés est principalement imputable à la baisse de 400 policiers, l'effectif autorisé ayant été ramené de 1 351 policiers pour 2012/13 à 951 pour 2013/14, en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité.

	Variation	
Unités de police constituées	(5 965,4)	(13,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

204. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par les faits ci-après : a) une baisse de 190 membres d'unités de police constituées, l'effectif autorisé ayant été ramené de 1 790 pour 2012/13 à 1 600 pour 2013/14, en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité; et b) la non-reconduction du paiement supplémentaire exceptionnel qui avait été approuvé pour l'exercice 2012/13.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(2 095,7)	(2,3 %)

• **Paramètres budgétaires : baisse des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel**

205. La diminution des crédits demandés s'explique par : a) la baisse, compte tenu des dépenses récemment constatées, des dépenses communes de personnel prévues,

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

qui ont été ramenées à 84,7 % des traitements nets pour l'exercice 2013/14, contre 94 % pour 2012/13; et b) la suppression proposée de 29 postes d'agent recruté sur le plan international et la transformation de 12 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés par la Mission au lendemain du séisme et conformément à la stratégie de nationalisation, qui vise à renforcer les capacités locales et à diminuer progressivement la présence de la Mission à Haïti. Cette variation est en partie compensée par : a) l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 10 % pour l'exercice 2012/13, compte tenu des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et de la régularisation des emplois de temporaire devant être transformés en postes permanents; et b) l'utilisation d'un échelon moyen plus élevé pour le calcul des traitements et des frais connexes des agents du Service mobile (SM-5 en 2013/14 au lieu de SM-4 en 2012/13), au vu des tendances récemment constatées.

		Variation	
Personnel recruté sur le plan national	7 056,5	23,5 %	

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

206. La hausse des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) l'application, au vu des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et de la régularisation des emplois de temporaire devant être transformés en postes permanents, d'un taux de vacance de postes de 2 % pour les 132 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 % pour les 1 170 postes d'agents des services généraux, contre 8 % et 6 %, respectivement, pour l'exercice 2012/13; b) l'utilisation d'un échelon moyen plus élevé pour le calcul des traitements et des frais connexes des membres du personnel recrutés au niveau national (AN-B/IV pour les administrateurs recrutés sur le plan national et G-4/VI pour les agents des services généraux pour l'exercice 2013/14, au lieu de AN-B/II et de G-4/IV, respectivement, pour l'exercice 2012/13), compte tenu des tendances récemment observées; et c) la transformation proposée de 12 postes d'agent recruté sur le plan international et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national, en application de la stratégie de nationalisation qui vise à renforcer les capacités locales et à diminuer la présence de la Mission à Haïti.

		Variation	
Volontaires des Nations Unies	(622,3)	(5,9 %)	

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

207. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la suppression de 27 postes (dont 11 postes provisoires) et la transformation de 3 postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés par la Mission au lendemain du séisme et conformément à la stratégie de nationalisation qui vise à renforcer les capacités locales et à réduire progressivement la présence de la Mission à Haïti. Cette variation est partiellement compensée par : a) l'application d'un taux de vacance de postes de 3 % pour le calcul des prévisions de dépenses, contre 8 % pour 2012/13, compte tenu des

tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et de la régularisation des emplois de temporaire devant être transformés en postes permanents; et b) les ressources supplémentaires nécessaires au titre de l'assurance maladie et de l'assurance-vie des Volontaires des Nations Unies.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(6 585,7)	(94,9 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

208. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la suppression de 135 emplois de temporaire, dont 28 recrutés sur le plan international et 107 recrutés sur le plan national, dans le cadre du retrait partiel des renforts déployés par la Mission au lendemain du séisme ainsi que de la reconfiguration et consolidation de la Mission qui s'ensuivent, et par la transformation de 2 emplois de temporaire recruté sur le plan international de l'Équipe Déontologue et discipline en postes permanents.

	Variation	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 849,8)	(40,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

209. La diminution des crédits demandés s'explique par une baisse de 50 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par les gouvernements, dont l'effectif autorisé est ramené de 100 pour l'exercice 2012/13 à 50 pour l'exercice 2013/14, en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité. Cette variation est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de postes de 8 %, au lieu des 25 % appliqués pour l'exercice 2012/13, au vu des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et de la réduction de l'effectif autorisé de 50 membres.

	Variation	
Consultants	1 608,9	675,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

210. La hausse des crédits demandés est en grande partie imputable aux ressources nécessaires pour appuyer le renforcement du cadre institutionnel du Gouvernement haïtien grâce au recrutement de consultants qui assureront des fonctions de gestion de projets afin d'aider les ministères à mettre en œuvre les programmes gouvernementaux correspondant aux priorités énoncées dans le mandat de la Mission dans les domaines de la justice, de la préparation de la police, de la participation de la société civile, de la coordination de l'aide et de la préparation aux situations d'urgence.

	Variation	
Voyages	(803,0)	(19,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

211. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par les faits ci-après : a) la diminution prévue des voyages entrepris en dehors de la zone de la Mission pour des motifs autres que la formation (189 voyages pour l'exercice 2013/14 contre 232 pour l'exercice 2012/13), en raison de l'application de directives internes visant à optimiser les ressources allouées aux voyages et à généraliser le recours à la visioconférence et aux services de conférence téléphonique, des efforts visant à prendre, autant que possible, des billets au départ de Saint-Domingue plutôt que de Port-au-Prince, et de l'achat de davantage de billets à tarif réduit grâce à une meilleure planification des voyages; et b) le recours croissant aux activités de formation organisées en interne, rendues possibles en faisant venir les formateurs externes dans la zone de la Mission plutôt qu'en envoyant le personnel suivre les formations à l'extérieur.

	Variation	
Installations et infrastructures	(4 941,6)	(5,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

212. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) le nouveau contrat de production d'électricité, qui a permis de faire baisser les coûts des services collectifs de distribution; b) la baisse de l'effectif de la Mission, qui a entraîné une diminution des ressources consacrées aux services et fournitures d'entretien, au matériel de défense et aux services de sécurité; et c) la baisse des crédits demandés au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard), en raison de la baisse de l'effectif autorisé de 1 070 soldats et 190 policiers. Cette variation est en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues pour l'achat de carburants et de lubrifiants, imputable aux faits ci-après : a) l'obligation qu'a la Mission de fournir environ 11,3 millions de litres de diesel, aux termes du nouveau contrat de production d'énergie; b) la hausse du prix estimé du diesel, à 1,10 dollar le litre contre 0,93 dollar pour l'exercice 2012/13; et c) la hausse des coûts d'exploitation et d'entretien liés au contrat clefs en main (5 millions de dollars, contre 3,5 millions pour l'exercice 2012/13) due à l'augmentation du volume de carburant devant être géré dans le cadre du contrat (22,8 millions de litres, contre 11,4 millions en 2012/13).

	Variation	
Transports terrestres	(1 894,7)	(15,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

213. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) la réduction de la flotte de véhicules légers de transport de passagers, ramenée de 1 195 véhicules pour l'exercice 2012/13 à 837 véhicules prévus pour 2013/14, entraînant une baisse des ressources nécessaires au titre des réparations, de

l'entretien et de l'achat de pièces détachées; et b) le transfert de certains membres du personnel basés au Bureau d'appui de Saint-Domingue à Port-au-Prince, entraînant une baisse des dépenses prévues pour la location de véhicules. Cette variation est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de l'achat de carburants et de lubrifiants, en raison de la hausse du prix du diesel, à 1,10 dollar le litre contre 0,93 dollar pour l'exercice 2012/13.

	Variation	
Transports aériens	(7 456,1)	(34,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

214. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la réduction de la flotte aérienne d'un avion (aucun avion en 2013/14, contre 1 en 2012/13) et d'un hélicoptère (8 hélicoptères en 2013/14, contre 9 en 2012/13), à la suite de l'initiative en matière de gestion visant à rationaliser l'utilisation des heures de vol prévues.

	Variation	
Communications	(2 081,7)	(8,4 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

215. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) les dépenses au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la baisse des effectifs autorisés de 1 070 militaires et 190 policiers; b) le non-renouvellement de l'accord conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant la gestion des centres multimédias, qui seront désormais gérés en interne, entraînant une baisse des dépenses prévues au titre des services d'information; c) la baisse du coût de la fourniture de services mobiles, voix et données grâce à l'application de nouvelles modalités contractuelles, entraînant la baisse des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux; et d) la diminution du stock de matériel de communication, entraînant la baisse des ressources nécessaires au titre de l'achat de pièces détachées. Cette variation est en partie contrebalancée par les ressources supplémentaires nécessaires au titre des services d'appui aux transmissions, en raison du coût plus élevé du projet d'accord avec le Programme alimentaire mondial (PAM), qui vise à externaliser l'exploitation de la salle radio, en application des normes minimales de sécurité opérationnelle.

	Variation	
Informatique	839,4	13,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

216. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par les dépenses prévues au titre du service d'assistance de niveaux 1, 2 et 3 ainsi que de la mise à niveau et de l'actualisation des logiciels et des applications, y compris de la Field Support Suite (suite logicielle de 18 modules dans le cadre d'Umoja), qui s'élèvent

à 320 dollars par appareil, et au titre du service d'assistance centralisé du Bureau de l'informatique et des communications, dont le coût s'élève à 75 dollars par appareil, entraînant une augmentation des ressources nécessaires pour les services informatiques. Cette variation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des licences, des droits et de la location de logiciels, en raison de la diminution du nombre d'ordinateurs, fixes et portables, pour lesquels une gestion centralisée des licences d'utilisation sur l'ensemble de la Mission est nécessaire.

	Variation	
Santé	(847,4)	(11,0 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

217. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) les dépenses prévues au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison d'une baisse de l'effectif autorisé de 1 070 soldats; et b) les dépenses prévues pour l'achat de fournitures médicales sont plus faibles en raison de la réduction de l'effectif de la Mission.

	Variation	
Matériel spécial	(392,9)	(11,2 %)

• **Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme**

218. La baisse des crédits demandés est avant tout imputable au fait que les dépenses prévues au titre du remboursement du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées (calculé aux coûts standard) sont plus faibles, en raison de la réduction de l'effectif autorisé de 1 070 soldats et de 190 policiers.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

219. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :**

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 572 270 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 166 143 134 dollars pour la période allant du 1er juillet au 15 octobre 2013;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 406 127 666 dollars pour la période allant du 16 octobre 2013 au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 47 689 233 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 66/264)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)	La Mission travaille très activement à réduire les taux de vacance de postes, toutes catégories de personnel confondues. Il convient toutefois de noter qu'à la suite du séisme de janvier 2010, il s'est avéré très difficile de recruter le personnel civil, ce qui a parfois pesé sur les taux de vacance moyen au cours des exercices antérieurs. En particulier, pendant les premiers mois suivants le tremblement de terre, la Mission, de concert avec le Département de l'appui aux missions, a préféré déployer rapidement des membres du personnel d'autres missions à titre provisoire pour assurer un appui opérationnel immédiat plutôt que de recruter par la voie normale. Par conséquent, les taux de vacance de cette période ne rendent pas compte des postes ainsi occupés pendant cette période.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix afin, en particulier, de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)	La Mission prend note de l'observation de l'Assemblée et met tout en œuvre pour faire en sorte que la structure des effectifs lui permette de mener à bien son mandat. Dans le cadre du retrait échelonné du personnel en tenue et de la rationalisation progressive de l'étendue de ses activités, la Mission procédera à une réorganisation de sa composante civile, qui se traduira par une réduction de 191 postes, emplois de Volontaire des Nations Unies et emplois de temporaire, la composante appui représentant 170 postes et emplois. Par ailleurs, la Mission transformera 15 postes et emplois de temporaire à recrutement international (dont 6 postes d'agent du Service mobile) en postes et emplois de temporaire à recrutement national, dans le cadre de sa stratégie visant à appuyer le renforcement des capacités du pays.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)	La Mission a mis en place des mécanismes pour contrôler ses stocks de biens durables et non durables, notamment des procédures de contrôle physique conformes aux directives de l'ONU relatives à la gestion des biens. Depuis sa création, la Mission a connu de nombreuses évaluations, et ses procédures de contrôle des stocks ont été passées en revue au moins deux fois par an par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes. Les rapports d'audit ont révélé que les pratiques de contrôle des stocks en vigueur étaient conformes aux normes internationales. Les recommandations d'audit sont suivies et généralement mises en œuvre dans les délais impartis. Dès lors, la Mission estime que les mesures, contrôles, procédures et garanties nécessaires ont été mis en place, sont respectés et font l'objet du contrôle constant des organes de contrôle interne et externe.
Prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)	La Mission a élaboré et adopté une politique de remboursement à l'Organisation des coûts liés à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service. La politique est entrée en vigueur le 1er août 2012.

(Résolution 66/273)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Déplore que la part des marchés octroyés à des fournisseurs locaux ait sensiblement baissé pendant l'exercice en cours et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission donne aux fournisseurs locaux la possibilité de remporter une plus grande part de ses marchés (par. 10)	La Mission a augmenté la part de ses achats réalisés auprès des prestataires locaux, le montant passant de 36 millions de dollars en 2010/11 à 60 millions de dollars en 2011/12. Par ailleurs, le 1er septembre 2012, la Section des achats de la Mission a déménagé de Saint-Domingue à Port-au-Prince pour se rapprocher des fournisseurs locaux. Les séminaires et formations sur « comment travailler avec l'ONU » seront étendus et des sessions menées conjointement par la Mission et une organisation non gouvernementale seront organisées. Grâce à ces activités, on espère que les prestataires locaux seront davantage désireux et à même de participer aux appels d'offres lancés par la Mission et de remporter de nouveaux marchés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, notamment pour ce qui est de remédier aux causes profondes des situations d'urgence imprévues, telles que celle causée par l'épidémie de choléra (par. 12)	Animés par la même vision du rôle des Nations Unies à Haïti, la Mission et les autres organismes des Nations Unies continueront de collaborer pour aider le pays à renforcer les institutions de l'État et les organisations de la société civile aux niveaux central et local. Cette démarche unifiée est définie dans le cadre stratégique intégré 2013-2016, qui a été établi en étroite consultation avec le Gouvernement dans le cadre du retrait progressif de la Mission en Haïti. En particulier, la MINUSTAH renforcera sa coopération avec le PNUD, l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes dans le domaine des élections, et continuera de coopérer avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et le Bureau du Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation en Haïti pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre le volet haïtien du plan d'action pour l'élimination du choléra sur l'île d'Hispaniola.
Prie à nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures visant à atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement en Haïti (par. 13)	La Mission a amélioré ses procédures de gestion environnementale par l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'environnement à l'échelle de toute la Mission et par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre pour le contrôle du respect de la réglementation environnementale, et a engagé plusieurs initiatives écologiques dans les domaines suivants : gestion des eaux et des eaux usées; gestion, collecte et élimination des déchets solides; identification des déchets dangereux; systèmes de filtration d'eau; réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Mission a notamment lancé les initiatives suivantes : a) mise en œuvre d'un plan d'action de gestion des eaux usées; b) installation et mise en service de 25 stations de traitement des eaux usées et de 2 systèmes de traitement biologique des eaux usées; c) amélioration des systèmes de traitement des eaux usées dans 85 installations de la Mission; d) installation de 300 lampes solaires; e) acquisition de véhicules électriques; f) recours accru aux groupes électrogènes solaires et éoliens pour alimenter 10 installations de la Section des communications et de l'informatique; g) lancement d'un programme de tri et de recyclage des déchets solides permettant i) de trier à la source les produits recyclables (plastiques, papier, boîtes en aluminium, etc.) avant de les confier à une entreprise locale en vue de leur recyclage, et ii) de trier

Décision ou demande	*Mesures prises*
	systématiquement à la source les matières dangereuses (déchets métalliques, déchets électroniques, matières contaminées par les hydrocarbures, batteries usées, pneus usagés, etc.) avant de les réutiliser, de les recycler ou bien de les éliminer par des moyens respectueux de l'environnement; h) abandon de l'achat de matériel de réfrigération utilisant des substances appauvrissant la couche d'ozone et autres réfrigérants depuis juin 2011; i) organisation au cours des deux derniers exercices de 125 sessions de formation à l'intention du personnel de la Mission pour le sensibiliser à des comportements respectueux de l'environnement; j) organisation au cours de deux derniers exercices de 144 inspections dans toutes les installations de la MINUSTAH pour évaluer le degré de conformité des activités qui y sont menées avec les normes et politiques environnementales en vigueur; k) création au cours de l'exercice 2006/07 du Groupe du respect de la réglementation environnementale pour coordonner la mise en œuvre des procédures de gestion de l'environnement; l) création de la documentation relative aux politiques et directives environnementales (plan d'action pour l'environnement, instructions permanentes relatives à la gestion de l'environnement dans la Mission et à la gestion des déchets dangereux).
Constate que le Secrétaire général n'a pas inscrit au projet de budget pour l'exercice 2012/13 les dépenses liées à la construction d'un nouveau quartier général pour la Mission, et réaffirme qu'elle est prête à examiner le montant du financement nécessaire à cette fin, selon qu'il conviendra (par. 15) Prie, à cet égard, le Secrétaire général de maintenir à l'examen le plan de construction du nouveau quartier général, en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien, et de lui faire rapport à ce sujet dès que possible (par. 16)	Lors de réunions récentes avec la Mission, les autorités aéroportuaires et le Ministère des travaux publics, transports et communications d'Haïti ont confirmé que les projets d'agrandissement de l'aéroport n'auraient pas d'incidence sur l'implantation actuelle de la Mission. D'ailleurs, les autorités haïtiennes ont autorisé la MINUSTAH à étendre sa présence sur le site de l'aéroport en y faisant construire une nouvelle réserve stratégique de carburant. Compte tenu du cadre proposé de réorganisation et de concentration des activités de la Mission, il a été jugé que la construction d'un nouveau quartier général ne serait pas financièrement prudente.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).	S'agissant des objectifs transversaux de réduction des ressources, les spécificités de la MINUSTAH ont été prises en compte dans le projet de budget 2013/14.
Le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).	La Mission prend note de l'observation formulée par le Comité et confirme qu'aucune grande dépense d'équipement reportée au cours de l'exercice 2012/13 ne se traduit, dans le présent projet de budget, par une charge financière supplémentaire pour les États Membres.
Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).	Les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes appliqués dans le projet de budget 2013/14 prennent en compte tous les facteurs pertinents, notamment le taux de vacance de postes moyen pour chaque catégorie de personnel de la Mission constaté lors de l'exercice 2011/12 récemment clos, le taux de vacance de postes moyen pour chaque catégorie de personnel de la Mission constaté lors de l'exercice 2012/13 en cours, ainsi que les autres éléments propres à la Mission en matière de déploiement du personnel en tenue et de recrutement du personnel civil qui sont de nature à influer sur les taux de vacance de postes. Les raisons justifiant ces coefficients sont énoncées dans la section correspondante du présent rapport.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).	Dans le strict respect de la recommandation du Comité et en conformité avec les instructions permanentes révisées relatives au recrutement du personnel destiné aux opérations de maintien de la paix, les taux de vacance de postes de la Mission pour le personnel à recrutement international n'ont cessé de diminuer au cours des derniers exercices, passant de 15,9 % (en 2010/11) à 12,2 % (en 2011/12), puis à 8,8 % (en 2012/13 en décembre 2012).
Le Comité consultatif considère que pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier, lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).	Pour la période 2013/14, le projet de budget de la Mission ne prévoit ni déploiement ni rapatriement échelonnés d'effectifs.
Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier, avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).	Comme il est indiqué dans le présent rapport, la Mission a procédé à un examen complet de ses besoins en ressources humaines, qui a débouché sur une réduction nette proposée de 191 postes, emplois de Volontaire des Nations Unies et emplois de temporaire. Le seul poste qui est vacant depuis deux ans ou plus et qu'il est proposé de conserver est celui de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2), dont le titulaire est en passe d'être recruté. Toutes les raisons justifiant le maintien de ce poste sont énoncées dans la section correspondante du présent rapport.
Le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Il réaffirme que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).	Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission a continué de contrôler rigoureusement les voyages organisés au titre de la formation : seuls les voyages strictement nécessaires ont été autorisés et plusieurs formations qui devaient à l'origine avoir lieu à l'extérieur de la zone de mission ont été dispensées à l'intérieur. Ainsi, le montant effectif des dépenses afférentes aux voyages

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	liés à la formation a été inférieur de 436 900 dollars, soit 39 %, au montant des crédits approuvés. La MINUSTAH continuera de suivre la même démarche : a) en organisant des ateliers de formation des formateurs supplémentaires; b) en remplaçant la formation en présentiel par la formation en ligne; c) en envisageant le recours à la vidéoconférence pour dispenser les formations. En conséquence, le montant des crédits demandés dans le présent projet de budget est inférieur de 438 000 dollars, soit 53,7 %, au montant des crédits ouverts au titre des voyages liés à la formation en 2012/13.
Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).	La MINUSTAH prend note de l'observation formulée par le Comité. Dans la mesure du possible, les causes des mesures d'efficacité proposées lors de l'exercice et les économies qui en sont attendues sont indiquées dans les parties correspondantes du présent rapport.
Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Il demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Il reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).	Du fait du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme et de la réduction correspondante des effectifs de la Mission, les coefficients de dotation en véhicules et en matériel informatique au cours de l'exercice 2012/13 étaient supérieurs aux coefficients standard. Par la suite, la Mission a pris sans attendre des mesures pour optimiser sa dotation en véhicules en alignant rigoureusement les coefficients de dotation en véhicules de toutes ses composantes sur les coefficients standard et en retournant les véhicules excédentaires au stock s'il y avait lieu. De ce fait, les coefficients de dotation en véhicule de la Mission sont conformes aux coefficients standard pour la plupart des catégories de personnel. De la même façon, en ce qui concerne le matériel informatique, la Mission a pris des mesures immédiates pour optimiser son parc informatique en passant au compte de pertes et profits le matériel technologiquement obsolète tout en réduisant au minimum les achats de remplacement.
Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période	La Mission prend note de l'observation du Comité et souligne que tout est mis en œuvre pour que ses ratios correspondent aux coefficients prévus dans le Manuel des coûts standard. Au cours de l'exercice

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).	2013/14, les coefficients, qui se sont déjà sensiblement améliorés, devraient pour la plupart correspondre aux ratios standard. S'il est vrai que les dotations proposées pour le personnel recruté sur le plan national dépassent les coefficients standard, il convient néanmoins de noter que, du fait de la transformation de 15 postes et emplois de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local et des efforts menés pour renforcer les capacités nationales, le nombre d'agents recrutés sur le plan national dans les services administratifs, les services d'appui et les services techniques a augmenté, alors que leurs fonctions supposent un accès à des ordinateurs individuels comparables à ceux dont dispose le personnel civil recruté sur le plan international. De même, les coefficients de dotation en matériel informatique du personnel de la Police des Nations Unies sont légèrement supérieurs aux ratios standard. La Mission s'efforce de respecter les coefficients standard. Toutefois, il faut noter que le personnel de la Police des Nations Unies est amené à traiter des informations confidentielles et sensibles qui nécessitent l'utilisation d'ordinateurs individuels.
Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).	La Mission participe activement au programme des coordonnateurs des opérations de relève et a affecté des spécialistes du contrôle des mouvements à toutes les opérations de relève menées par vols affrétés. Dans la mesure du possible, les coordonnateurs des opérations de relève sont affectés par les missions de maintien de la paix situées dans la proximité géographique des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police afin de réduire les dépenses de voyage liées au déploiement des coordonnateurs.
Le Comité demande que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).	Le présent projet de budget ne prévoit pas de projets de construction d'un montant supérieur à 1 million de dollars.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).	La Mission est résolue à respecter le principe de l'alignement des coefficients de dotation en véhicules sur les radios standard fixés par le Département de l'appui aux missions et publiés dans le Manuel des coûts standard. Un examen des dotations en véhicules a été mené par le Comité du parc automobile de la Mission le 5 août 2012, et d'autres examens seront effectués après la nouvelle réduction des effectifs.
Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut, dans certains cas, donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).	La Mission prend note de l'observation formulée par le Comité et met tout en œuvre pour veiller à ce que les dépenses de voyage restent dans les limites des crédits approuvés. Au cours de l'exercice 2011/12, le montant des dépenses afférentes aux voyages non liés à la formation a été inférieur de 55,7 % au montant des crédits ouverts (comme on l'a indiqué plus haut, celui des dépenses afférentes aux voyages liés à la formation a lui été inférieur de 39,0 %). La sous-utilisation des crédits au titre des voyages non liés à la formation tient aux mesures mises en place pour gérer et réduire au minimum les voyages à l'intérieur de la zone de mission en recourant à la vidéoconférence dans la mesure du possible et en n'organisant des voyages à l'intérieur de la zone de mission qu'à titre exceptionnel. L'exécution des produits et des services n'ont pas pâti de ces mesures. Du fait de la mise en œuvre de ces mesures en interne et de la réduction des effectifs de la Mission, le montant des crédits demandés dans le projet de budget pour 2013/14 au titre des voyages non liés à la formation est inférieur de 10,8 % au montant des crédits approuvés dans le budget 2012/13 (celui des voyages liés à la formation est quant à lui inférieur de 53,7 % à celui du budget 2012/13).
Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Il estime de ce fait	La Mission prend note de l'observation formulée par le Comité concernant les voyages. Comme il est indiqué plus haut, au cours de l'exercice 2011/12, les dépenses afférentes aux voyages liés à la formation ont été inférieures de 39,0 % aux crédits ouverts, du fait essentiellement de l'organisation des formations à l'intérieur de la zone de mission (et non à l'extérieur comme il était prévu). Le montant des crédits demandés dans le budget 2013/14 au titre des voyages liés à la formation est inférieur de 53,7 % à celui des crédits approuvés dans le budget 2012/13,

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).	du fait en partie de la réduction des effectifs de la Mission mais aussi parce que les formations sont de plus en plus organisées dans la zone de mission, ce qui permet d'éviter les voyages et les absences prolongées hors de la zone.
Le Comité se félicite des résultats positifs qui ont été signalés pour les projets à effet rapide et réaffirme la nécessité de mettre en commun les enseignements de l'expérience acquise et les pratiques optimales recensées dans ce domaine par les opérations de maintien de la paix. Il réaffirme également que ces projets doivent être exécutés dans les délais prévus en coordination étroite avec les partenaires des secteurs de l'action humanitaire et du développement, et ce conformément aux besoins de la population locale (par. 139).	Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience sont partagés avec les autres missions de plusieurs manières, notamment par la participation du personnel des projets à effet rapide de la Mission à la formation annuelle des responsables de projets à effet rapide à laquelle les participants partagent leurs expériences, et par le réseau des affaires civiles et un groupe virtuel spécial de membres de projets à effet rapide, qui permet d'échanger divers outils et documents, de partager des vues et des expériences, et de s'interroger et de s'échanger des conseils entre collègues. La MINUSTAH fera circuler l'étude d'évaluation menée sur son programme de projets à effet rapide dès que la version définitive en aura été approuvée par la haute direction de la Mission. Il convient de noter que les retards pris dans la mise en œuvre des projets sont principalement imputables aux circonstances propres au pays, notamment à l'instabilité politique et aux conditions socioéconomiques qui y règnent. En effet, plusieurs grands facteurs externes inhérents à la situation du pays, qui échappent au contrôle de la Mission, retardent la mise en œuvre des projets et le décaissement des fonds. Ainsi, la lenteur de décision des autorités haïtiennes, le taux élevé d'analphabétisme et la pénurie de partenaires expérimentés à l'échelle du pays et en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince sont des carences impossibles à combler à court terme et par des changements de procédure. Néanmoins, les coordonnateurs des projets à effet rapide reçoivent tous les ans une formation à la gestion de projet pour pouvoir mieux contrôler le cycle des projets, encadrer les autorités locales et les partenaires d'exécution et ainsi renforcer leurs capacités. La Mission apporte également un appui technique et logistique dans la mesure du possible. Elle suit

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	d'aussi près que possible le cycle de mise en œuvre de tous les projets pour réduire au minimum les retards. S'agissant de la coordination avec les partenaires humanitaires et de développement, la gestion du programme de projets à effet rapide de la Mission est placée sous la responsabilité de la Section des affaires civiles, qui dépend du pilier du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Cette organisation permet une bonne coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement et les donateurs internationaux en général. Au niveau opérationnel, les groupes sectoriels de l'action humanitaire dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement participent à l'évaluation des propositions de projets à effet rapide lorsque les demandes de financement relèvent de leur champ d'intervention. Toutes les demandes de financement portant sur les infrastructures et les services publics doivent également être approuvées par les pouvoirs publics compétents avant d'être présentées à la Mission. Les besoins de la population locale sont pris en compte à tous les stades du cycle, de la sélection et de l'appréciation du projet (où l'impact sur les besoins de la population est le principal critère retenu) à celui de l'évaluation finale (où l'avis des bénéficiaires est recherché), en passant par celui de la mise en œuvre (où les populations locales sont associées le plus possible aux activités du projet).
Le Comité se réjouit des effets positifs du programme de lutte contre la violence au sein des communautés à la MINUSTAH et espère que les enseignements de l'expérience seront partagés avec d'autres opérations de maintien de la paix, s'il y a lieu (par. 140).	Par suite d'une demande du Siège de l'ONU, le Chef de la Section de la lutte contre la violence de proximité de la Mission s'est rendu au Soudan pour y rencontrer ses homologues de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et partager les enseignements tirés de l'expérience de la Mission. En outre, la Section partage régulièrement les enseignements de son expérience lors de la réunion annuelle des spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les discussions portent notamment sur la démarche participative de la Mission, qui associe les partenaires locaux à la mise en œuvre de solutions visant à réduire la violence, la

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	méthode utilisée pour répertorier les réseaux de partenaires internationaux et locaux, et la gestion des projets financés par le programme de la Section, notamment l'utilisation d'une base de données pour suivre les projets en cours.
Le Comité consultatif juge préoccupant que la majeure partie des allégations continuent d'être reçues par les mêmes opérations de maintien de la paix. Il estime qu'il faut faire respecter plus strictement les normes de conduite et insister davantage sur les mesures de prévention dans ces missions et demande que le Secrétaire général fasse figurer des renseignements sur les nouvelles mesures qui auront été prises dans son prochain rapport à l'Assemblée générale (par. 159).	En juin 2012, la Mission a lancé une stratégie intégrée sur la prévention des manquements (en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles) qui renforce les mesures mises en place pour prévenir les manquements et permettre d'agir de façon plus préventive. Aspect essentiel de la stratégie, les responsables civils et les chefs militaires sont obligés de mettre en place des mesures préventives et de veiller à ce que les personnes placées sous leur contrôle ou sous leur commandement soient conscientes des devoirs et obligations qui leur sont faits par les normes de conduite de l'ONU et par le code de conduite de la Mission. L'action menée par les responsables civils et les commandants militaires dans ce domaine est ensuite évaluée lors de leur évaluation et de leur notation. Grâce aux mesures prévues dans cette stratégie et à l'engagement pris par ailleurs par les hauts responsables de renforcer le contrôle et la responsabilité, la Mission peut donner suite plus rapidement et plus vigoureusement aux allégations portées et manifester avec une plus grande fermeté et une plus grande clarté sa volonté d'appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard des manquements.

(A/66/718/Add.11)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront traitées rapidement. Il s'attend en outre à ce que les huit mémorandums d'accord en projet soient finalisés dès que possible (par. 11).	Au 31 décembre 2012, 31 mémorandums d'accord avaient été signés et 1 mémorandum était à l'état de projet. À la suite du rapatriement, au cours de l'exercice 2012/13, d'une unité de police constituée, il y aura 30 mémorandums d'accord signés et 1 mémorandum à l'état de projet. Au 4 janvier 2013, il n'y avait aucune demande d'indemnité pour décès ou invalidité.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité estime que l'on pourrait améliorer la définition des indicateurs de succès pour faire apparaître plus clairement ce que l'on peut attendre de la Mission elle-même et les activités dont celle-ci pourrait avoir la responsabilité. Il ajoute qu'il faudrait veiller à ce que les cadres de budgétisation axée sur les résultats reflètent exactement les activités prévues pour l'exercice auquel ils se rapportent (par. 16).	La Mission prend note des observations du Comité. Les cadres de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent projet de budget reflètent les activités prévues pour l'exercice 2013/14.
Le Comité consultatif exhorte le Secrétaire général à mettre en œuvre tous les mécanismes disponibles pour pourvoir les postes qui demeurent vacants (par. 21).	La Mission fait tout son possible pour se conformer à la recommandation du Comité, en suivant les instructions permanentes révisées relatives au recrutement dans les opérations de maintien de la paix.
Le Comité consultatif ne s'oppose pas au maintien de l'emploi D-2 (Directeur de l'appui à la mission), étant entendu qu'un éventuel maintien dudit emploi au-delà de l'exercice 2012/13 devra être dûment justifié (par. 28).	Comme il est expliqué aux paragraphes 112 et 113 du présent rapport, l'emploi de temporaire de directeur de l'appui à la mission est maintenu jusqu'en juin 2014 dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, pour superviser et diriger la phase de transition et assurer le fonctionnement modulable de la Mission lors des exercices ultérieurs.
Le Comité consultatif engage la MINUSTAH à recourir davantage à la liste du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour pourvoir ses postes vacants (par. 29).	La Mission prend acte de la recommandation du Comité.
Le Comité consultatif encourage la MINUSTAH à faire une utilisation optimale des ressources affectées à la formation et réaffirme que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 34).	Comme il est dit dans le présent rapport, au cours de l'exercice 2011/12, les dépenses liées aux voyages au titre de la formation étaient inférieures de 39 % au montant prévu, du fait principalement de l'organisation de formations dans la zone de la Mission (et non à l'extérieur). Si, dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2013/14, le montant des ressources affectées à la formation est inférieur de 53,7 % par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2012/13, c'est en partie en raison de la réduction des effectifs de la Mission, mais aussi de l'organisation d'un plus grand nombre de formations dans la zone de la Mission, ce qui permet de réduire les voyages et les absences prolongées hors de la zone.
Le Comité consultatif compte qu'à la suite de l'examen en cours de la dotation en matériel et de la prise en compte du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme, des mesures seront prises pour aligner les coefficients de la MINUSTAH sur les coefficients standard. Il demande que des informations à ce sujet, notamment des éléments justifiant les dotations proposées qui dépassent les coefficients standard, soient fournies dans le cadre du projet de budget pour 2013/14 (par. 37).	Comme il est dit dans le présent rapport, les coefficients de la Mission relatifs aux véhicules et aux technologies de l'information pour l'exercice 2012/13 étaient supérieurs aux coefficients standard, du fait du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme et de la réduction correspondante des effectifs. Par la suite, la Mission a pris des mesures immédiates pour optimiser son parc automobile en alignant rigoureusement les coefficients de dotation en véhicules de toutes ses composantes sur les coefficients standard

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	et notamment en retournant au stock les véhicules excédentaires si nécessaire. En conséquence, pour la plupart des catégories de personnel, les coefficients de dotation en véhicules de la Mission sont désormais conformes aux coefficients standard. De même, en ce qui concerne le matériel informatique, la Mission a pris des mesures immédiates pour optimiser sa dotation en passant au compte de pertes et profits le matériel technologiquement obsolète, tout en réduisant au minimum les achats de remplacement.
Le Comité consultatif se félicite de la contribution du programme de lutte contre la violence de proximité à la diminution du risque de regain de cette violence grâce à l'emploi des jeunes, et encourage le Secrétariat à partager les enseignements tirés avec d'autres missions (par. 45).	Comme il est indiqué dans le présent rapport, à la suite d'une demande du Siège, le Chef de la Section de la lutte contre la violence de proximité de la Mission s'est rendu au Soudan en mai 2011 pour y rencontrer ses homologues de la MINUS et de la MINUAD et partager les enseignements tirés de l'expérience de la Mission. Par ailleurs, la Section partage systématiquement les enseignements tirés de l'expérience de la Mission lors de la réunion annuelle des spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les discussions portent notamment sur l'approche participative de la Mission, qui associe les partenaires locaux à la mise en place de solutions pour réduire la violence, la méthode utilisée pour répertorier les réseaux de partenaires internationaux et locaux et la gestion des projets financés par le programme de la Section de la lutte contre la violence de proximité, notamment l'utilisation d'une base de données permettant de suivre les projets en cours.
Le Comité consultatif rappelle que selon l'avis qu'il avait déjà émis et selon la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Bureau d'appui de Saint-Domingue et présenter un rapport à l'Assemblée générale sur cette question dans le cadre du prochain projet de budget pour 2012/13 (A/65/743/Add.15, par. 47). À ce sujet, il note la réalisation d'une évaluation stratégique et d'une analyse de haut niveau des fonctions du Bureau. Le Comité consultatif attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les conclusions de cette étude dans le cadre du projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2013/2014 (par. 47).	Au cours de l'exercice 2011/12, une évaluation stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue a été menée en vue d'élaborer un système de services d'appui qui soit rentable et efficace d'un point de vue opérationnel. Comme il est dit dans le présent rapport, il est ressorti de l'évaluation que certaines fonctions des finances et des ressources humaines, devraient continuer d'être remplies à Saint-Domingue, alors que d'autres, telles que les achats, devraient être transférées à Port-au-Prince. En outre, dans le cadre de l'analyse coût-avantage qui a été menée, il a été conclu que le Bureau d'appui de Saint-Domingue devrait être transféré de ses locaux actuels, près de l'aéroport, au centre de Saint-Domingue. Les résultats de l'évaluation sont décrits aux paragraphes 22, 116, 122, 134 et 141 du présent rapport.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	L'évaluation stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue a également permis de confirmer qu'un centre de services d'appui administratif et financier, classé lieu d'affectation famille autorisée, dans un pays doté d'une infrastructure développée et d'un réservoir de main-d'œuvre locale serait viable sur le plan opérationnel à long terme. La Mission poursuivra l'évaluation du Bureau d'appui en vue d'élaborer un modèle de services d'appui administratif aux missions.
Le Comité consultatif met en garde contre les risques de double emploi dans les fonctions d'appui entre le quartier général de la MINUSTAH à Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue. Il estime qu'il conviendrait de garder à l'étude les effectifs et les ressources budgétaires affectés au Bureau d'appui en attendant les conclusions de l'analyse coût-avantage lancée par la MINUSTAH à la suite de l'évaluation stratégique et de l'analyse de haut niveau des fonctions de ce bureau (par. 51).	Se reporter à la réponse précédente En outre, comme il est précisé aux paragraphes 22, 122 et 134 du présent rapport, il n'y aura pas de double emploi dans les fonctions d'appui entre le quartier général de la MINUSTAH à Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue. La structure des effectifs et les besoins en ressources proposés pour l'exercice 2013/14 tiennent compte des résultats de l'évaluation stratégique et de l'analyse de haut niveau des fonctions du Bureau.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration demande aux missions de respecter strictement les instructions du Contrôleur qui leur imposent d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses (par. 48).	La Mission respecte strictement les instructions du Contrôleur qui lui imposent d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses.
Le Comité recommande que l'Administration renforce le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assure qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées (par. 49).	La Mission respecte strictement les instructions du Contrôleur qui lui imposent de s'assurer que les transferts budgétaires sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées.
Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions fasse en sorte qu'il soit procédé par la MINUSTAH à un examen stratégique qui détermine quelles seront la situation et les fonctions du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue une fois les activités de secours consécutives au séisme menées à leur terme et qu'un plan stratégique soit soumis à l'organe directeur pour approbation, de sorte que le meilleur appui possible soit apporté à la réalisation des objectifs de la Mission (par. 228).	Comme il est dit au paragraphe 22 du présent rapport, au cours de l'exercice 2011/12, une évaluation stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue a été menée en vue de l'élaboration d'un système de services d'appui aux missions qui soit rentable et efficace sur le plan opérationnel. Les résultats de cette évaluation ont été pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/66/286 (Part II)]

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
La MINUSTAH devrait appliquer les méthodes de gestion des risques opérationnels à toutes les procédures aériennes; à ce titre, elle devrait officiellement créer une équipe spéciale chargée de l'application de ces méthodes (par. 20).	La Mission a pleinement appliqué les méthodes de gestion des risques opérationnels à toutes les procédures aériennes et a officiellement créé une équipe spéciale chargée de l'application de ces méthodes.

(A/66/740 et Corr.1)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
La MINUSTAH doit accélérer le rythme de ses consultations avec ses interlocuteurs haïtiens afin d'adopter au plus tôt le plan de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti et de définir des priorités, ce qui lui permettra, avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix, de mieux cibler son appui (par. 81).	Le Premier Ministre haïtien a convoqué, le 31 août 2012, une réunion extraordinaire du Conseil supérieur de la Police nationale consacrée uniquement à l'adoption du plan de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti. Tous les membres du Conseil supérieur, le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre de la défense nationale, le Secrétaire d'État à la sécurité publique et le Ministre de la justice ont participé à la réunion. Du côté de la communauté internationale, des représentants de la Mission et de plusieurs donateurs (Canada, États-Unis d'Amérique, France et Japon) étaient présents. À la suite de débats sur plusieurs sujets, le Premier Ministre haïtien a conclu la réunion en déclarant que le Conseil supérieur avait adopté l'intégralité du plan de développement 2012-2016 de la Police nationale d'Haïti et invité les donateurs et les parties prenantes, en particulier le Directeur général de la Police nationale, à en commencer l'application. Comme plusieurs tâches énoncées dans le plan (professionnalisation des ressources humaines de la Police nationale, renforcement des capacités opérationnelles, développement des capacités institutionnelles, renforcement de la coordination des donateurs) relèvent du mandat de la Mission, des mesures sont prises pour veiller à ce que des mécanismes d'exécution efficaces soient en place et que les ressources soient suffisantes pour appuyer les initiatives engagées dans le cadre du plan.
En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSTAH doit redoubler d'efforts pour mettre sur pied une méthode solide et commune aux différents acteurs du système des Nations Unies destinée	L'emploi de temporaire de coordonnateur des questions d'état de droit est actuellement vacant et devrait être pourvu dans les prochains mois. À ce moment-là, le rôle précis du Coordonnateur et la structure

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
à appuyer les initiatives dans le domaine de l'état de droit, tout en agissant sans délai pour coordonner les composantes de la Mission. À cette fin, il est nécessaire qu'elle clarifie et renforce le rôle du Coordonnateur des questions d'état de droit (par. 81).	organisationnelle correspondante se concrétiseront. Principal document de planification stratégique guidant l'aide que l'Organisation des Nations Unies apporte au Gouvernement, le cadre stratégique intégré pour 2013-2016 a été approuvé par les autorités nationales en août 2012 et définit les objectifs communs prioritaires concernant la constitution et le renforcement d'institutions garantes de l'état de droit suivant une démarche multidisciplinaire.
La MINUSTAH doit, aux côtés de la communauté internationale, élaborer un accord avec le Gouvernement haïtien en vue de réformer l'état de droit et les institutions clefs de l'État. Cet accord doit déterminer expressément les responsabilités relatives à la réalisation des objectifs de référence acceptés de part et d'autre et servir à renforcer la responsabilité mutuelle des partenaires (par. 81).	La Mission et les autorités nationales ont, au cours de l'exercice 2011/12, articulé les priorités en matière d'état de droit dans divers cadres (déclarations de 2 premiers ministres; discours du Président et de l'équipe spéciale de la Mission chargée de la consolidation); toutefois, aucun pacte de réforme de l'état de droit n'a été entériné par les autorités nationales, et la réforme ne s'est par conséquent pas concrétisée au cours des deux dernières années.
La MINUSTAH doit examiner la question du double rôle de sa Section des droits de l'homme et proposer des moyens : a) d'aider la Section à renforcer la mise en œuvre de son mandat; b) de simplifier et d'harmoniser l'établissement des rapports sur le programme connexe (par. 81).	La Mission a réfléchi au rôle de la Section des droits de l'homme dans le cadre de la réorganisation qui est proposée dans le présent rapport; toutefois, la décision finale de fusionner certains postes du Groupe de la protection de l'enfance et du Groupe de la problématique hommes-femmes, au sein de la Section, n'a pas encore été prise. Une telle mesure renforcerait les moyens dont dispose la Section des droits de l'homme pour s'acquitter de son mandat. La simplification et l'harmonisation de l'établissement de rapports sur les programmes des droits de l'homme demeurent toutefois difficiles, du fait des différents cycles d'établissement de rapport.
La MINUSTAH doit revoir ses pratiques actuelles limitant la diffusion publique des informations relatives aux droits de l'homme et publier régulièrement des rapports plus complets sur le suivi de cette question (par. 81).	La Section des droits de l'homme a publié un rapport public sur les violences sexuelles et sexistes et a commencé à publier une série de rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti, conformément à la directive de 2008 sur l'établissement de rapports publics par les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le premier de ces rapports a été publié en septembre 2012 et le second devrait paraître en mars 2013.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I).

- **Création d'un poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

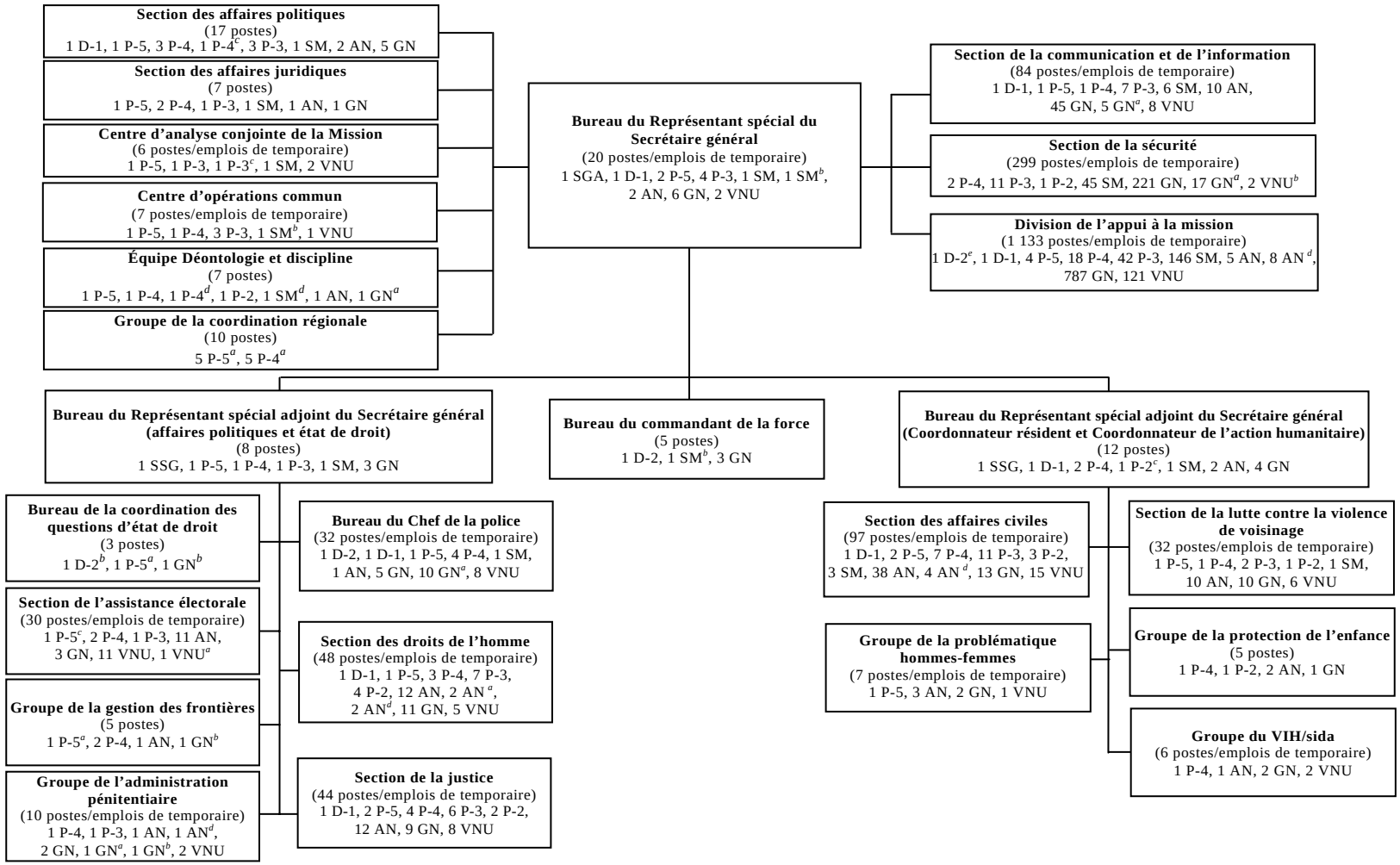

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

[a] Réaffectation.
[b] Transfert.
[c] Déclassement.
[d] Transformation.
[e] Emploi de temporaire.

B. Division de l'appui à la Mission

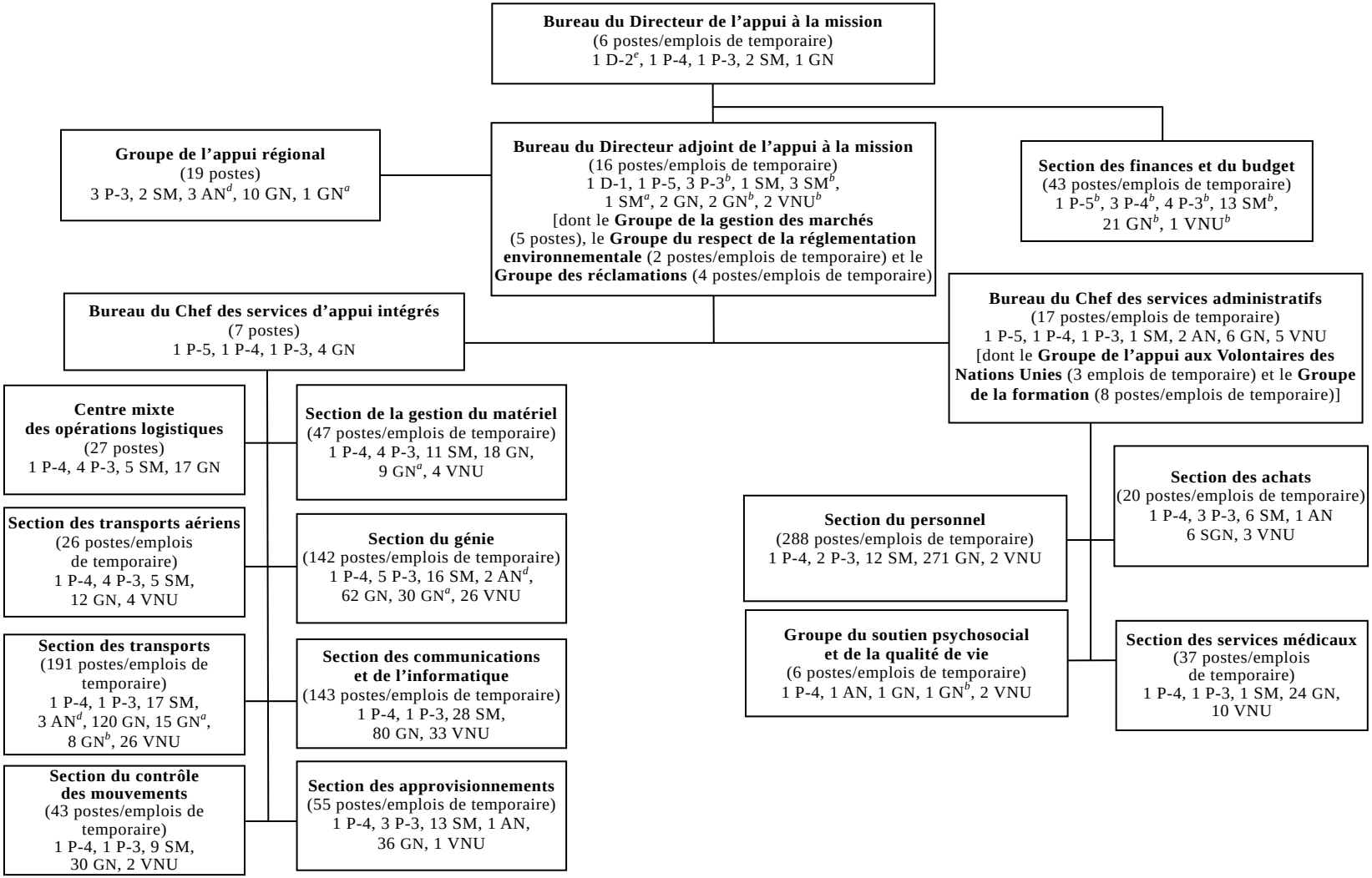

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

[a] Réaffectation.
[b] Transfert.
[c] Déclassement.
[d] Transformation.
[e] Emploi de temporaire.

C. Bureau d'appui de Saint-Domingue et Bureau du Chef des services administratifs

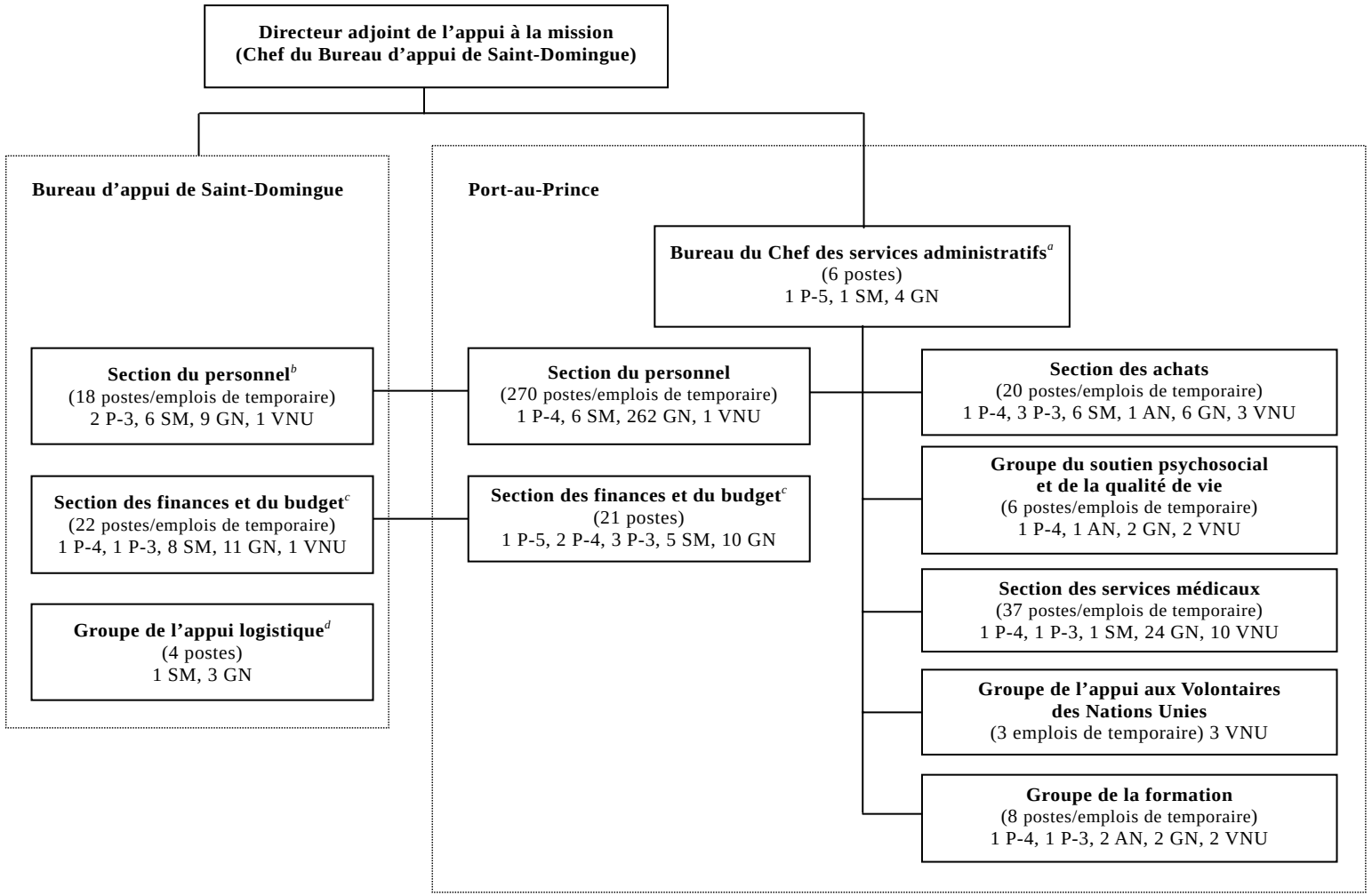

Abréviations : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

[a] Le Chef des services administratifs gère les services administratifs de Saint-Domingue et de Port-au-Prince.
[b] Y compris un Volontaire des Nations Unies affecté au Groupe des voyages.
[c] La Section des finances et du budget relève directement du Directeur de l'appui à la mission.
[d] Le Groupe de l'appui logistique est une entité du Centre mixte des opérations logistiques, qui fait lui-même partie des Services d'appui intégrés.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
Reconstruction institutionnelle	*Justice et état de droit*		
Contribuer à consolider l'état de droit grâce à l'amélioration de la gouvernance démocratique et appuyer la réforme de l'administration publique, la mise en oeuvre d'un calendrier législatif adopté par consensus et le renforcement de la société civile	Sur la base de l'engagement réciproque des Nations Unies et des autorités haïtiennes, les institutions nationales, y compris celles chargées de l'état de droit, sont encore renforcées afin de remplir les fonctions de l'administration publique et d'assurer les services de base. Les mécanismes de contrôle et les organes visant à faire respecter le principe de responsabilité sont renforcés, notamment le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour de cassation, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, l'Office de la protection du citoyen, l'Inspection judiciaire, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et l'Unité de lutte contre la corruption.	• Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dispose de règlements internes sur les questions essentielles, y compris d'instructions permanentes et de directives sur la gestion des ressources humaines et sur les mécanismes de prise de décisions; le budget est élaboré; les juges et le personnel administratif disposent d'un espace de travail adapté. • Les décisions du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont publiées et peuvent faire jurisprudence. • Un plan de développement est créé pour l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti. • L'Unité de lutte contre la corruption s'occupe de 40 affaires par an et crée deux bureaux supplémentaires. • L'Office de protection du citoyen est représenté dans les 10 départements par au moins une personne, qui occupe des locaux permanents dotés du matériel nécessaire. L'Office est financé dans son intégralité par le budget de l'État, conformément à l'exigence d'indépendance posée par les principes énoncés dans la Déclaration de Paris.	Chef de file : PNUD Partenaires : MINUSTAH (état de droit, justice, administration pénitentiaire, affaires civiles, affaires politiques, droits de l'homme, Police des Nations Unies, gestion des frontières, équipe Déontologie et discipline, assistance électorale**)** Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, UNESCO, PNUE, PAM, ONU-Habitat, OIM) Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Syndicat des employé(e)s de Service Plus, Police nationale d'Haïti, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
	Administration publique		
	Le service public est progressivement modernisé et la promotion des femmes à des postes à responsabilités élevées est encouragée.	• Le plan d'action pour la réforme de l'État est défini et établit une référence pour les femmes qui occupent des fonctions élevées au niveau central.	Chef de file : PNUD Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, problématique hommes-femmes) Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, ONU-Habitat) Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Premier Ministre, Bureau du Président, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Gouvernance démocratique		
	L'environnement politique est suffisamment stable et démocratique pour garantir la continuité des institutions nationales et un plus grand respect des droits de l'homme.	• D'ici à la fin de 2013, le Sénat et la Chambre des députés auront adopté la moitié des principales lois et réformes figurant dans le calendrier parlementaire et le pouvoir exécutif les aura promulguées. • Un conseil électoral permanent est capable d'organiser et de coordonner la tenue d'élections	Chef de file : MINUSTAH (affaires politiques) Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, assistance électorale) Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes) Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
		parlementaires transparentes, équitables et crédibles dans au moins 4 départements, avec l'aide de partenaires extérieurs et grâce au soutien de la MINUSTAH dans les domaines technique, logistique et de la sécurité.	du Premier Ministre, Bureau du Président, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Les organisations non étatiques sont progressivement renforcées pour exprimer les priorités et défendre les droits de leurs membres, y compris ceux des femmes, aux niveaux municipal et départemental.	• Le nombre de départements dans lesquels les mécanismes de consultation et de coordination sont fonctionnels augmente (tables rondes départementales et communales). • Le nombre d'organisations ou de réseaux de la société civile, notamment d'associations de femmes et de jeunes, qui sont renforcés et participent aux mécanismes de consultation et de coordination aux niveaux municipal et départemental augmente.	Chef de file : MINUSTAH (affaires civiles) Partenaires : MINUSTAH (affaires politiques, droits de l'homme, assistance électorale) Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, ONU-Habitat, HCDC) Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Premier Ministre, Bureau du Président, Parlement, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère des affaires sociales et du travail, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
			de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Les institutions étatiques décentralisées ont la capacité et les moyens de mettre en œuvre les stratégies de développement local de façon participative.	• Le nombre de communes qui gèrent et conduisent des mécanismes consultatifs de planification stratégique et de développement local augmente. • Le nombre de délégations et de municipalités utilisant des instruments efficaces pour la planification, la programmation et la budgétisation augmente.	Chef de file : MINUSTAH (affaires civiles) Partenaires : MINUSTAH [Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)] Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, OIM, ONU-Habitat, PNUE, HCR, HCDH, FAO, UNESCO, UNICEF, UNOPS, FNUAP) Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, transports, communications et énergies, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, municipalités, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
	Police		
	La capacité des institutions nationales est renforcée pour assurer la sécurité de la population dans l'ensemble du pays.	• Les capacités administratives et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti augmentent afin d'assurer les services nécessaires. • 10 100 agents de la Police nationale sont déployés dans l'ensemble du pays. • Des équipes de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans les armes et les tactiques sont déployées dans l'ensemble du pays et sont capables de conduire des opérations de maintien de l'ordre sans l'appui de la MINUSTAH.	Chef de file : MINUSTAH (Police des Nations Unies) Partenaires : MINUSTAH (gestion des frontières, administration pénitentiaire) Équipe de pays des Nations Unies (PNUD) Pouvoirs publics d'Haïti (Police nationale d'Haïti, Ministère de l'économie et des finances) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
Reconstruction territoriale Renforcer le rôle de chef de file des pouvoirs publics, des autorités locales et des communautés et leur capacité de planifier et de gérer leurs territoires et leurs ressources de manière à réduire les risques de catastrophe et à améliorer les conditions de vie de la population dans les zones urbaines et rurales	*Réduction des risques de catastrophe* Les autorités nationales et locales et les institutions de la société civile sont renforcées et mieux équipées pour prévenir et gérer les catastrophes et organiser les secours en cas de catastrophe.	• La préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours du système national de gestion des risques de catastrophe sont renforcées grâce à une amélioration de la coordination, de la gestion des informations et des communications. • Les plans de crise aux niveaux national et départemental sont actualisés chaque année. • Des règles générales sont établies entre les organismes des Nations Unies et les autorités afin de renforcer les capacités et le rôle de chef de file des institutions nationales chargées de la	Chef de file : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles) Équipe de pays des Nations Unies (FAO, OIM, OPS-OMS, PNUE, HCDH, FAO, UNESCO, UNICEF, UNOPS, FNUAP) Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la planification et de la coopération externe, municipalités,

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
		préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours.	Service maritime et de navigation**,** Bureau des mines et de l'énergie**)**
		• Les 10 centres départementaux chargés des opérations d'urgence utilisent de nouveaux instruments de traitement des données et des informations sur les risques et la gestion des catastrophes.	Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Développement territorial		
	La capacité de planification des communautés est renforcée pour qu'elles participent à la définition et à la mise en oeuvre de politiques publiques et à la prise de décisions y relatives, y compris aux programmes de reconstruction et à l'amélioration des conditions de vie.	• Les autorités locales ont connaissance des activités menées par toutes les organisations non gouvernementales et par le système des Nations Unies dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours.	Chefs de file : PNUD, UNOPS Partenaires : MINUSTAH [affaires civiles, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]
		• Un fonds communautaire est établi au niveau national pour permettre aux communautés elles-mêmes de financer des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.	Équipe de pays des Nations Unies (OIT, FAO, OIM, ONU-Femmes, ONU-Habitat, OPS-OMS, PAM, PNUE, FNUAP, Bureau de la coordination des affaires humanitaires
		• 20 communautés urbaines mènent des interventions pour améliorer les infrastructures communautaires et fournir un accès plus large aux services de base.	Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, transports, communications et énergies, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, municipalités, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
			géospatiale) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
Reconstruction économique			
Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour permettre au Gouvernement de mettre en œuvre une politique économique élaborée en collaboration avec tous les intervenants, axée sur la création d'emplois dans l'ensemble du territoire et tenant compte de l'équité du traitement des deux sexes et de la gestion durable des ressources naturelles	Les principes de base de la gouvernance économique et du travail sont améliorés et consolidés.	• Un dialogue public/privé entre les partenaires sociaux (le Gouvernement, les employeurs et les salariés) et les autorités et communautés locales est établi pour élaborer et mettre en œuvre des mesures de politique économique favorisant la création d'emplois.	Chefs de file : OIT, PNUD Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, justice) Équipe de pays des Nations Unies (OIT, PNUD, UNICEF, FAO, ONUSIDA) Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Ministère de l'économie et des finances, Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère du commerce et de l'industrie) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
	Des outils d'information et des formations sur la mise en œuvre des principes de base du travail décent sont mis à disposition.	• Six cours de formation et des campagnes de sensibilisation aux normes du travail sont organisés. • Les entreprises textiles et de reconstruction commencent à appliquer les normes du travail de l'OIT.	
	Le Code du travail est révisé.	• Une étude tripartite du Code est en cours et un projet de révision du Code est à l'étude.	
Reconstruction sociale			
Améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base en renforçant les capacités institutionnelles en vue d'appliquer les politiques sociales et de fournir les	Une politique sur la protection contre la violence, les exactions et l'exploitation des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des personnes déplacées, est élaborée et mise en œuvre.	• Le Code sur la protection des enfants fait l'objet d'une étude, de même que le plan national de protection de l'enfance. • La loi sur l'adoption est harmonisée avec la Convention de La Haye sur	Chefs de file : ONU-Femmes, MINUSTAH (groupe de la problématique hommes-femmes, groupe de la protection de l'enfance)

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
décentralisés, y compris en situation d'urgence		la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. • Le décret sur le service social fait l'objet d'une révision.	Partenaires : MINUSTAH (Équipe Déontologie et discipline, droits de l'homme, justice) Équipe de pays des Nations Unies (OIT, PNUD, UNICEF, FAO, ONUSIDA) Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère de la planification et de la coopération externe, Brigade de protection des mineurs) Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies

Acronymes : FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OIM, Organisation internationale pour les migrations; OIT, Organisation internationale du Travail; ONU-Femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat, Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUSIDA, Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; OPS-OMS, Organisation panaméricaine de la santé-Organisation mondiale de la Santé; PAM, Programme alimentaire mondial; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Carte

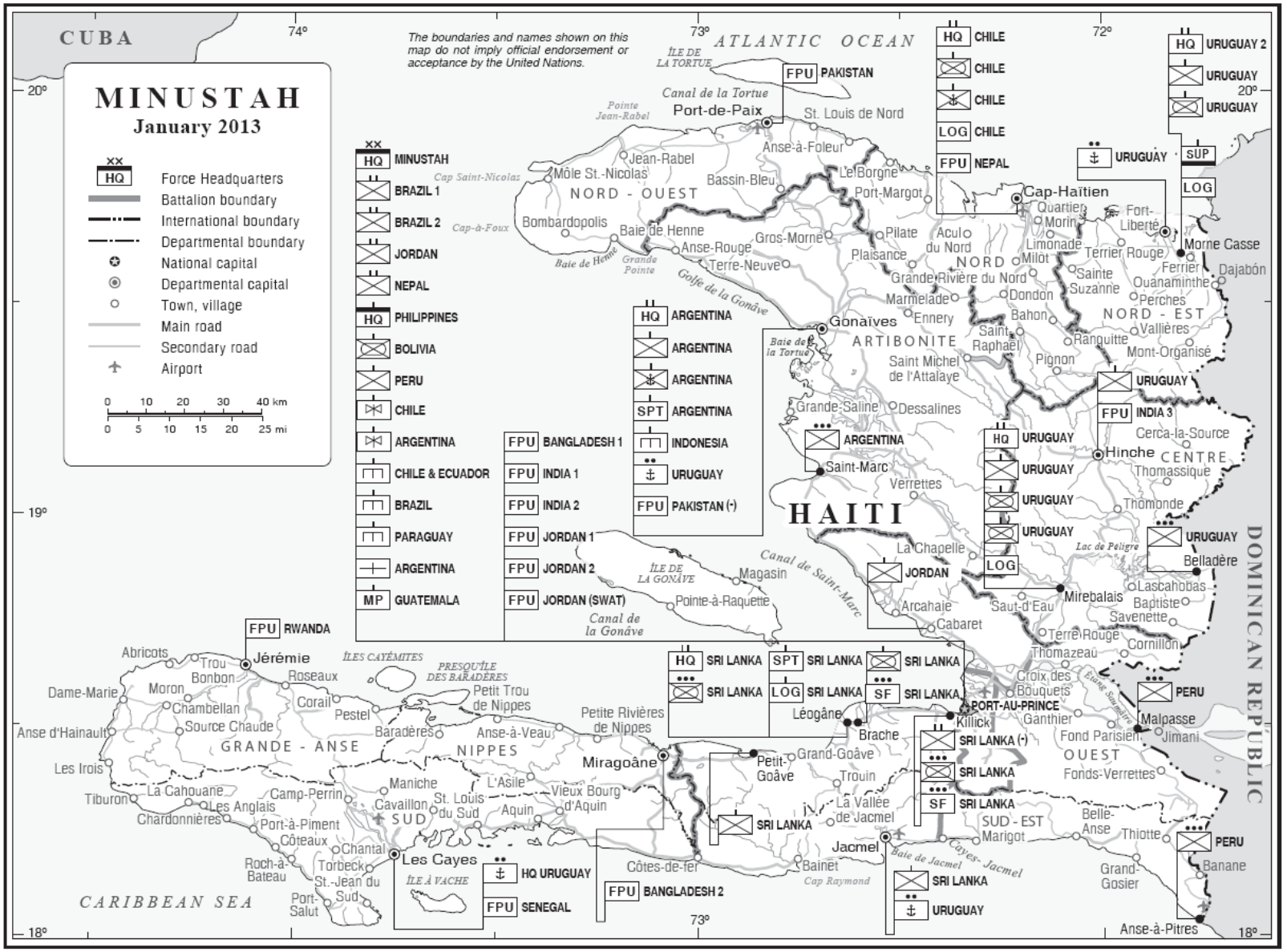

Map No. 4224 Rev. 35 UNITED NATIONS
January 2013

Department of Field Support
Cartographic Section